



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sandra MILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Audrey DESMARAI, M. René HOCQ, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

(N°2026-52)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3212-1, L.3312-2 à L.3312-4 et R.3321-4 ;

Vu la délibération n°2026-1 du Conseil départemental en date du 02/02/2026 « Débat d'orientation budgétaire pour 2026 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 09/03/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	368 252 905,05 €	231 447 905,05 €	136 805 000,00 €
	Dépenses	368 252 905,05 €	307 491 153,05 €	60 761 752,00 €
	Equilibre	0,00	- 76 043 248,00 €	76 043 248,00 €
Fonctionnement	Recettes	1 962 331 711,10 €	1 910 674 959,10 €	51 656 752,00 €
	Dépenses	1 962 331 711,10 €	1 834 631 711,10 €	127 700 000,00 €
	Equilibre	0,00	76 043 248,00 €	- 76 043 248,00 €
Total	Recettes	2 330 584 616,15 €	2 142 122 864,15 €	188 461 752,00 €
	Dépenses	2 330 584 616,15 €	2 142 122 864,15 €	188 461 752,00 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Article 2 :

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 4 :

D'adopter l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération relative aux taux, abattements et exonérations applicables en matière de droits de mutation à titre onéreux.

Article 5 :

D'adopter l'annexe n° 2 jointe à la présente délibération relative aux indemnités de fonction des conseillers départementaux.

Article 6 :

De prendre acte de la communication aux conseillers départementaux de l'état annuel prévu à l'article L.3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7 :

De renouveler la délibération adoptée le 27 novembre 1995 et relative à la prise en charge de tous les frais réels des membres élus ou fonctionnaires dûment autorisés, ainsi que ceux des personnalités extérieures invitées, par remboursement sur justificatifs produits ou par règlement direct aux prestataires, au titre des dépenses du compte 660.

Article 8 :

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 3^{ème} Commission « Education, culture, sport et citoyenneté » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 71
Nombre de délégations de vote : 7
Absent sans délégation de vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre d'abstentions : 28 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
Pour : 50 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 30 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la
Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 30 MARS 2026

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Les efforts réalisés en 2025 et la bonne tenue des recettes permettent un redressement de la situation du Département. Ces données seront détaillées lors de l'examen du compte administratif en juin prochain.

Pour autant, la construction budgétaire 2026 reste marquée par un contexte d'incertitude. Dès lors, et comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire tenu le 2 février dernier, le budget primitif qui vous est soumis permet au Département de poursuivre son action en soutien de tous les habitants et territoires. Il se veut également responsable afin de préserver le redressement de la collectivité et ainsi notre capacité à investir pour l'avenir du Pas-de-Calais.

Concrètement, le budget primitif 2026 atteint, en mouvements réels, 2 142 M€, dégageant ainsi une épargne brute de 76 M€, en progression par rapport aux dernières années.

Il se construit sur un niveau de recettes de fonctionnement équivalent à celui constaté en clôture 2025 (soit 1 910 M€), prenant en compte le maintien de la dynamique de certaines recettes telles que le produit des droits de mutation à titre onéreux (+ 30 % constatés entre 2024 et 2025), la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et l'éligibilité de notre collectivité au fonds de sauvegarde mis en œuvre par l'Etat auprès des Départements en difficulté.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 1 834 M€, en hausse de près de 3,5% par rapport au BP 2025. Cependant, cette progression est principalement liée à la provision pour le Compte Epargne Temps des agents de la collectivité et au mécanisme de rétro compensation consécutif à la fusion des sections de l'Allocation Personnalisée en Etablissement. En dehors, de ces mouvements spécifiques, l'augmentation du budget est limitée à 1%. Ces dépenses s'inscrivent donc globalement dans la continuité de

2025, hormis quelques politiques publiques (dont celles dédiées aux solidarités et aux ressources humaines).

La section d'investissement s'élève, pour 2026, à 214 M€ hors dette ; se décomposant en près de 194 M€ pour la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement (149 M€ réservés aux opérations de maîtrise d'ouvrage ; 45 M€ aux subventions d'équipement orientées vers nos partenaires) et 20 M€ destinés à la souscription de la première tranche de titres participatifs qui seront émis par notre bailleur Pas-de-Calais Habitat afin de l'accompagner dans la démarche de réhabilitation de son parc de logements (soit 1/5 de l'opération complète qui s'étalera jusqu'en 2030).

Avec ce budget, engagé et responsable, notre collectivité continue à porter les ambitions de son projet de mandat afin d'agir en proximité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	19

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2026

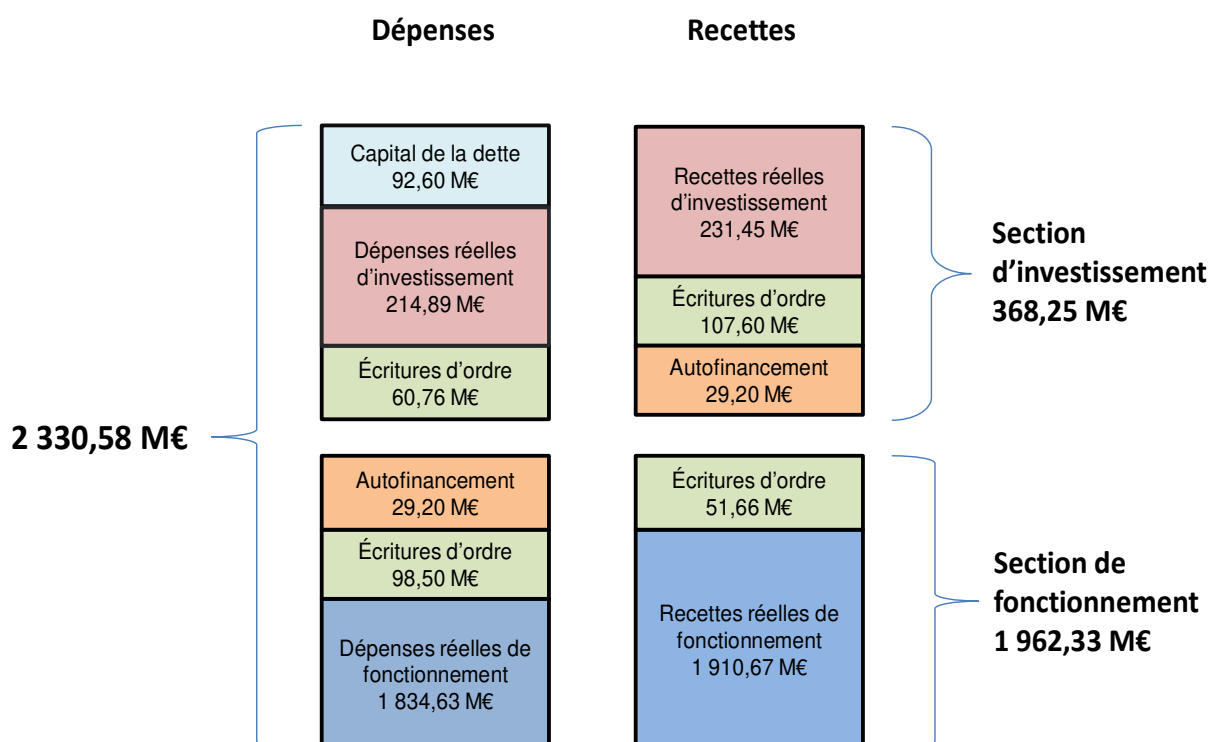
Le projet de Budget Primitif (BP) 2026 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 330 584 616,15 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 962 331 711,10 € et la section d'investissement à 368 252 905,05 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2026	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	307 491 153,05	60 761 752,00	368 252 905,05
Section de fonctionnement	1 834 631 711,10	127 700 000,00	1 962 331 711,10
Total	2 142 122 864,15	188 461 752,00	2 330 584 616,15

BP 2026	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	231 447 905,05	136 805 000,00	368 252 905,05
Section de fonctionnement	1 910 674 959,10	51 656 752,00	1 962 331 711,10
Total	2 142 122 864,15	188 461 752,00	2 330 584 616,15

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



Cette présentation, conforme au document budgétaire proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections.

Dans ce format, le projet de BP 2026 s'élève à **2 142 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	307 491 153	231 447 905
Fonctionnement	1 834 631 711	1 910 674 959
Total	2 142 122 864	2 142 122 864

Cette présentation consolidée du projet de budget 2026 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2025. Le total voté en dépenses réelles s'établissait au budget primitif 2025 à 2 040 M€. Le budget 2026 fait donc ressortir une augmentation des dépenses et des recettes de 102 M€ (+ 5 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Dans la continuité de tous les exercices précédents, le projet de budget 2026 s'est construit dans un esprit de responsabilité et d'engagement. En 2025, face à la persistance des difficultés, des choix de réduction de la voilure avaient été pris. Il s'agissait alors de ne supprimer aucune des politiques publiques menées par le Département mais de les adapter au contexte.

Pour l'exercice 2026, agir en responsabilité exige que le Département n'ajoute pas de difficultés à celles déjà nombreuses qui pèsent sur les habitants et les territoires du Pas-de-Calais. En effet, les perspectives économiques s'assombrissent, les besoins sociaux toujours plus importants et le dérèglement climatique fait peser de nouvelles menaces. A un moment où les difficultés n'ont quasiment jamais été aussi nombreuses, et alors même que de nombreuses institutions se désengagent, le Département doit pouvoir rester aux côtés de tous les habitants et des territoires.

Les choix portés par ce projet de budget sont cependant assumés avec lucidité et clairvoyance. En effet, la structuration du panier de recettes des départements est peu compatible avec les compétences qui leur sont confiées, les conduisant dans une incertitude financière systémique. Ce constat oblige donc à maintenir une position prudente quant à l'avenir. L'enjeu consiste à assurer sur le long terme la soutenabilité financière de notre action.

C'est ainsi que le projet de BP 2026 s'appuie sur les grandes orientations suivantes en matière de dépenses :

- une perspective de hausse des dépenses dites sociales contenue aux alentours de 2,4 % qui traduit l'engagement du Département à répondre aux nombreux enjeux sociaux sur nos territoires, alors même que ces dépenses restent largement sous-compensées par l'Etat ;

- une hausse des frais de personnel limitée à l'impact des augmentations induites par les avancements des agents et par la majoration du taux de cotisation à la CNRACL imposée par l'Etat en 2025 et qui se poursuivra en 2026 ;
- un nécessaire soutien supplémentaire au SDIS du Pas-de-Calais pour lui permettre de continuer à protéger les habitants et les territoires ;
- le maintien des politiques volontaristes au niveau de 2025 ;
- la poursuite d'une politique d'investissement importante pour assumer les grandes orientations de notre projet de mandat, notamment en matière de collèges ou de soutien au développement des territoires.

Ces dépenses seront financées par des recettes projetées au même niveau que celles attendues en clôture de l'exercice 2025.

Alors même que, pour la deuxième année consécutive, les travaux de construction budgétaire se sont inscrits dans un contexte national extrêmement complexe, le budget 2026 permettra au Département de maintenir son action au service des habitants et des territoires.

Côté dépenses, la section d'investissement enregistre une augmentation de 40,2 M€ (+ 15 %), tandis que les charges de fonctionnement progressent de 61,8 M€ (+ 3,5 %). Côté recettes, les produits de fonctionnement sont anticipés en hausse de 67,7 M€ (+ 3,7 %).

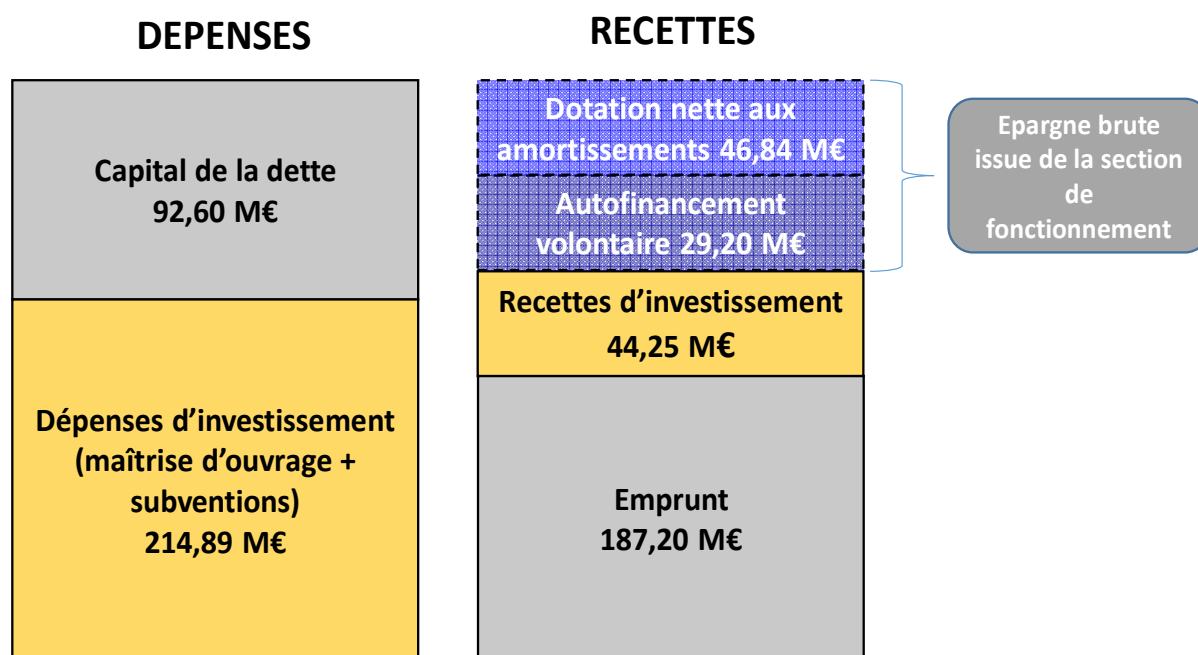
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57, qui constitue le référentiel budgétaire et comptable du Département depuis l'exercice 2023.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **307,49 M€** de dépenses d'investissement proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2026. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (92,60 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (214,89 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	103 507 697,03	104 670 025,21	1,12%
1 SECURITE	2 569 904,50	7 361 905,00	186,47%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	60 736 565,02	7,75%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 407 407,33	8 161 378,45	-13,25%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	11 175 634,18	11 107 968,37	-0,61%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	36 215 640,00	152,96%
6 ACTION ECONOMIQUE	2 648 824,01	2 146 600,00	-18,96%
7 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	5 101 899,65	44,56%
8 TRANSPORTS	63 778 115,05	71 989 171,35	12,87%
TOTAL	267 301 572,46	307 491 153,05	15,04%

Présentation par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	16 252 697,03	12 005 025,21	-26,14%
901 SECURITE	2 508 000,00	7 300 000,00	191,07%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	60 736 565,02	7,75%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 359 407,33	8 137 453,45	-13,06%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	11 165 634,18	11 097 968,37	-0,61%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	16 215 640,00	13,27%
906 ACTION ECONOMIQUE	2 613 824,01	2 111 600,00	-19,21%
907 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	5 101 899,65	44,56%
908 TRANSPORTS	63 778 115,05	71 989 171,35	12,87%
923 Dettes et autres opérations financières	87 409 904,50	112 795 830,00	29,04%
TOTAL	267 301 572,46	307 491 153,05	15,04%

Hors dette et hors participations financières, le budget d'investissement proposé pour 2026 s'établit à 194,9 M€ en crédits de paiement, en hausse de près de 15 M€ par rapport à 2025 (+ 8,2 %). Les crédits affectés aux interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 149 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 45 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 104,7 M€, en légère progression de 1,1 % (+ 1,2 M€) par rapport à l'exercice précédent. Alors que les dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux sont anticipées en repli de 8 M€, les crédits dédiés aux équipements informatiques (matériels et logiciels) doublent pour atteindre 7,1 M€ (+ 3,6 M€). Ces dépenses sont liées à l'achat de licences et au renouvellement d'une partie du parc informatique. Quant aux crédits affectés au remboursement du capital de la dette, ils sont en augmentation de 5,4 M€ à 92,6 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 7,3 M€ est proposée pour les travaux de construction du centre de secours principal du Boulonnais.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les crédits prévus pour 2026, soit 60,7 M€, sont en hausse de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent. Ils permettront, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance

patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.

4. Un volume de crédits de 8,2 M€ est proposé en fonction 3. Ils tiennent notamment compte de la décroissance naturelle des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière sportive dans le cadre de Paris 2024.

5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 11,1 M€ prévue pour 2026, stable par rapport à l'exercice précédent, permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 6,6 M€ de crédits de paiement est programmé pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (4,1 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (2,5 M€).

6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 36,2 M€, en hausse de près de 22 M€. En effet, si le dispositif d'accompagnement de Pas-de-Calais Habitat décidé en 2024 reste d'actualité, ses modalités vont évoluer cette année et conduire le Département à souscrire, à hauteur de 20 M€ par an entre 2026 et 2030, des titres participatifs émis par l'office. Par ailleurs, la fonction 5 regroupe les crédits du FARDA Aménagement (6 M€), les crédits affectés au fonds de soutien aux quartiers et communes urbaines prioritaires (2,8 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,1 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territorial (FIT, 5,4 M€).

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (1 M€), le développement agricole et halieutique (0,5 M€), le développement touristique (0,6 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,2 M€).

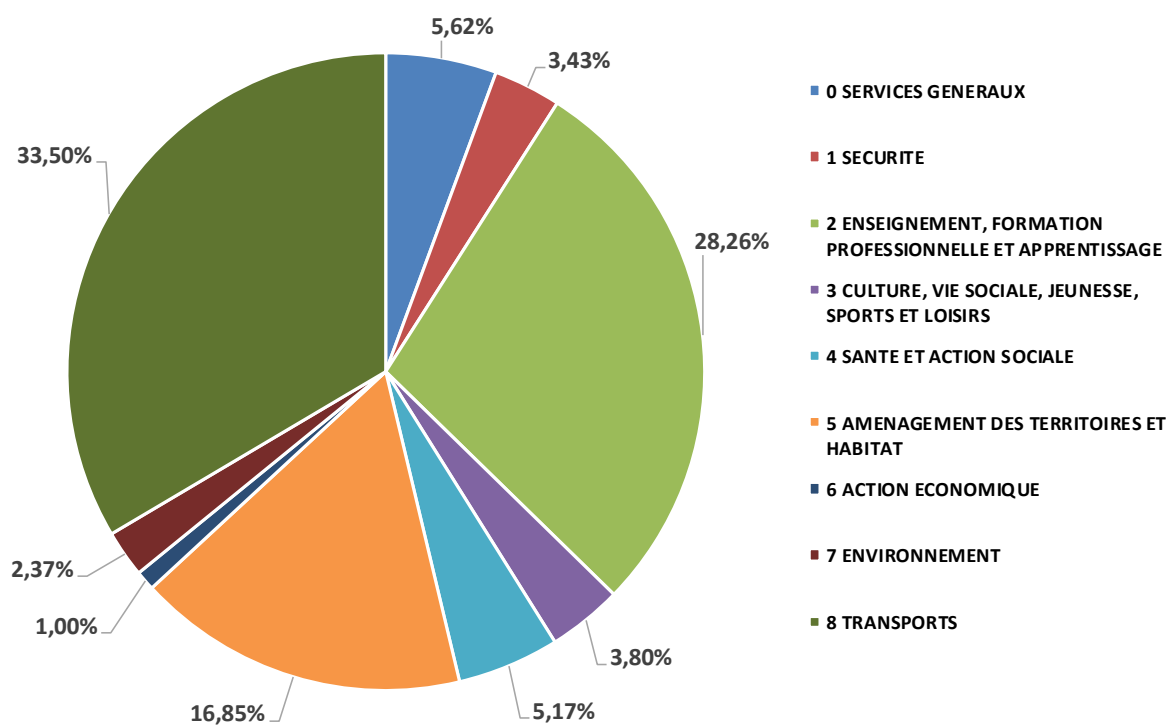
8. L'enveloppe de 5,1 M€ proposée en fonction 7, en progression de 44 %, est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,2 M€, à l'Opération Grand Site pour 2 M€ et au dispositif du Fonds biodiversité à hauteur de 0,6 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en progression significative de 13 % à 72 M€ (+ 8,2 M€), 65,5 M€, soit + 6,6 M€ par rapport au BP 2025, sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale). Par ailleurs, un crédit de 1,1 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'Étales.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :

Ventilation par fonction des dépenses réelles d'investissement hors dette



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 8 *transports* représentent à elles seules près des deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 8 *transports*, qui représente 33 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2026, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance.

- La fonction 2 *enseignement* représente 28 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2026 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	179 821 007,76	210 857 000,00	17,26%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	8 731 123,00	-10,01%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		19 287,05	NS
6 ACTION ECONOMIQUE		49 566,00	NS
7 ENVIRONNEMENT	3 794 367,29	5 380 929,00	41,81%
8 TRANSPORTS	3 800 000,00	6 410 000,00	68,68%
TOTAL	197 118 186,49	231 447 905,05	17,42%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	3 900 000,00	1 587 000,00	-59,31%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	8 731 123,00	-10,01%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		19 287,05	NS
906 ACTION ECONOMIQUE		49 566,00	NS
907 ENVIRONNEMENT	3 785 475,29	5 380 929,00	42,15%
908 TRANSPORTS	2 800 000,00	5 410 000,00	93,21%
922 Dotations et participations	23 000 000,00	23 000 000,00	0,00%
923 Dettes et autres opérations financières	153 879 899,76	187 220 000,00	21,67%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	50 000,00	50 000,00	0,00%
TOTAL	197 118 186,49	231 447 905,05	17,42%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre plus de 90 % du total. Elles sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2026 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- la DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée en 2020 à la Dotation Globale d'Équipement (DGE). Programmée et attribuée par le préfet de région en lien avec les préfets de département, elle finance sous forme de subventions d'investissement les projets portés par les conseils départementaux, prioritairement ceux qui concourent à l'accélération et à la territorialisation de la transition écologique, tels que la rénovation énergétique des bâtiments publics et scolaires. La DSID est évaluée à 4,7 M€ pour 2026.

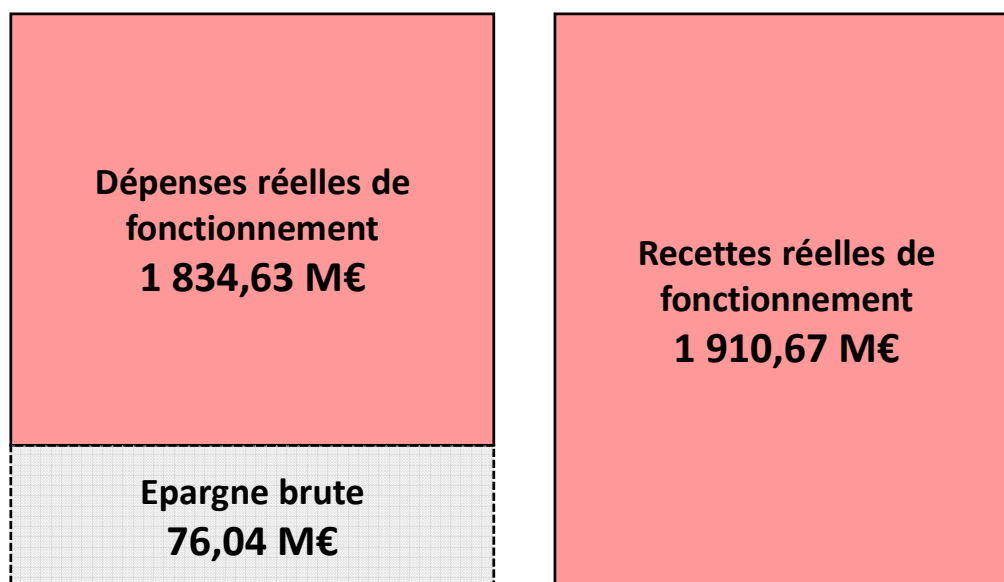
- la DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- la recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 187,2 M€, en progression de 33,3 M€ par rapport au BP 2025. Cette majoration de l'appel à l'emprunt est la conséquence logique de la hausse significative du budget d'investissement départemental pour 2026. Cependant il convient de rappeler que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera

probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2026, l'épargne brute ressort à 76 M€, en hausse de 6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 46,84 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 98,50 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 51,66 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.

- 29,20 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	135 975 050,96	192 917 059,37	41,88%
1 SECURITE	90 611 450,00	92 610 000,00	2,21%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	107 517 160,00	0,96%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 608 950,00	16 619 309,89	0,06%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 349 537 344,03	1 354 596 656,72	0,37%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	1 427 850,00	-74,36%
6 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	4 989 549,12	-1,23%
7 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	7 082 581,00	4,07%
8 TRANSPORTS	56 184 240,00	56 871 545,00	1,22%
TOTAL	1 772 832 522,59	1 834 631 711,10	3,49%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	105 591 258,16	110 493 471,95	4,64%
931 SECURITE	90 611 450,00	92 610 000,00	2,21%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	107 517 160,00	0,96%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 586 450,00	16 596 809,89	0,06%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	752 624 905,80	780 652 901,40	3,72%
9343 APA	255 535 000,00	232 290 000,00	-9,10%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	341 377 438,23	341 653 755,32	0,08%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	1 427 850,00	-74,36%
936 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	4 989 549,12	-1,23%
937 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	7 082 581,00	4,07%
938 TRANSPORTS	56 184 240,00	56 871 545,00	1,22%
941 Autres impôts et taxes	10 000 000,00	40 100 000,00	NS
943 Opérations financières	19 407 172,80	23 515 452,34	21,17%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	969 120,00	968 820,00	-0,03%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	17 861 815,08	NS
TOTAL	1 772 832 522,59	1 834 631 711,10	3,49%

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation de 61,8 M€ (+ 3,5 %). Cette progression résulte en partie des mesures décidées unilatéralement par l'État et mises à la charge des collectivités, en particulier dans le champ des ressources humaines. Mais elle est aussi la conséquence de choix prudentiels forts que le Département se doit d'assumer en termes de provisionnement des risques.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 193 M€, en forte progression de 57 M€ (+ 42 %) par rapport au BP 2025. Plusieurs facteurs, dont certains d'ordre technique, sont à l'origine de cette hausse :

- les effets liés à la rétrocompensation dans le cadre de la fusion des sections soins et dépendance (voir le « focus » *infra*).
- à l'occasion du BP 2026, Il est proposé à l'Assemblée départementale la constitution d'une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, destinée à

couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET) par l'ensemble du personnel. Cette dotation aux provisions, qui répond à une exigence de l'Instruction M.57, est valorisée à hauteur de 17,7 M€. Elle sera ajustée à chaque clôture d'exercice.

- les crédits affectés à la rémunération et aux charges sociales du personnel départemental relevant de la fonction 0 (services généraux) enregistrent une hausse de 3 M€ pour atteindre 64,5 M€. Il s'agit notamment de couvrir le surcoût engendré par le décret du 30 janvier 2025, qui a majoré de 3 points par an, sur la période 2025-2028 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation des employeurs au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRAFL.

- les frais financiers sur emprunts et lignes de trésorerie, à 22,7 M€, sont en augmentation de 3,1 M€.

- la participation du Département au Fonds national de péréquation des DMTO est évaluée à 13 M€ en 2026, en progression de 3 M€ par rapport au BP 2025.

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 92,6 M€ pour 2026.

3. Les crédits de la fonction 2 sont en hausse de 0,9 % à 107,5 M€ (+ 1 M€). Après leur hausse importante des dernières années, puis leur diminution de 7,4 M€ au BP 2025, les dotations de fonctionnement des collèges tendent à se stabiliser, tandis que la charge des rémunérations des personnels ATTEE est anticipée en hausse de 0,4 M€.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 sont stables à 16,6 M€. Les engagements en faveur des associations et institutions partenaires du Département en matière culturelle et sportive font l'objet d'une reconduction.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2026 une enveloppe budgétaire totale de 1,35 milliard €, soit 73,8 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les principales évolutions concernent :

- le prélèvement sur le concours versé par la CNSA au titre de l'APA, imputé en dépenses de fonctionnement pour un montant de 19,8 M€.

- la rémunération du personnel social départemental, dont la charge est anticipée en hausse de 2,2 M€.

- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 11,5 M€ par rapport à 2025, mais selon une évolution contrastée : - 0,5 M€ pour l'APA à domicile et + 10 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 319 M€ pour 2026, sont majorées de 2 M€.

- la protection de l'enfance, qui mobilise 12,8 M€ supplémentaires, dont 2 M€ pour l'accueil familial, 8,9 M€ pour l'accueil en établissement, 1 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et 0,5 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance.

- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en repli de 1,6 M€.

6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une baisse de 4,1 M€ pour s'établir à 1,4 M€. Comme indiqué plus haut dans le commentaire relatif aux dépenses d'investissement de la fonction 5, ce différentiel résulte de l'évolution des modalités d'accompagnement de Pas-de-Calais habitat : au financement par voie de subventions de fonctionnement va se substituer la souscription par le

Département de titres participatifs émis par l'office, opération relevant par nature de la section d'investissement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 4,99 M€, sont en léger repli, essentiellement en raison de la diminution de la participation prévisionnelle du Département au fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses (budget annexe).

8. Les crédits de la fonction 7 s'élèvent à 7,1 M€, en hausse de 4 % du fait de la revalorisation des participations environnementales.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une progression de 1,2 % pour s'établir à 56,9 M€. En est essentiellement à l'origine l'augmentation de la charge des rémunérations des personnels de voirie (+0,5 M€).

Focus sur l'impact de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des EHPAD et des USLD :

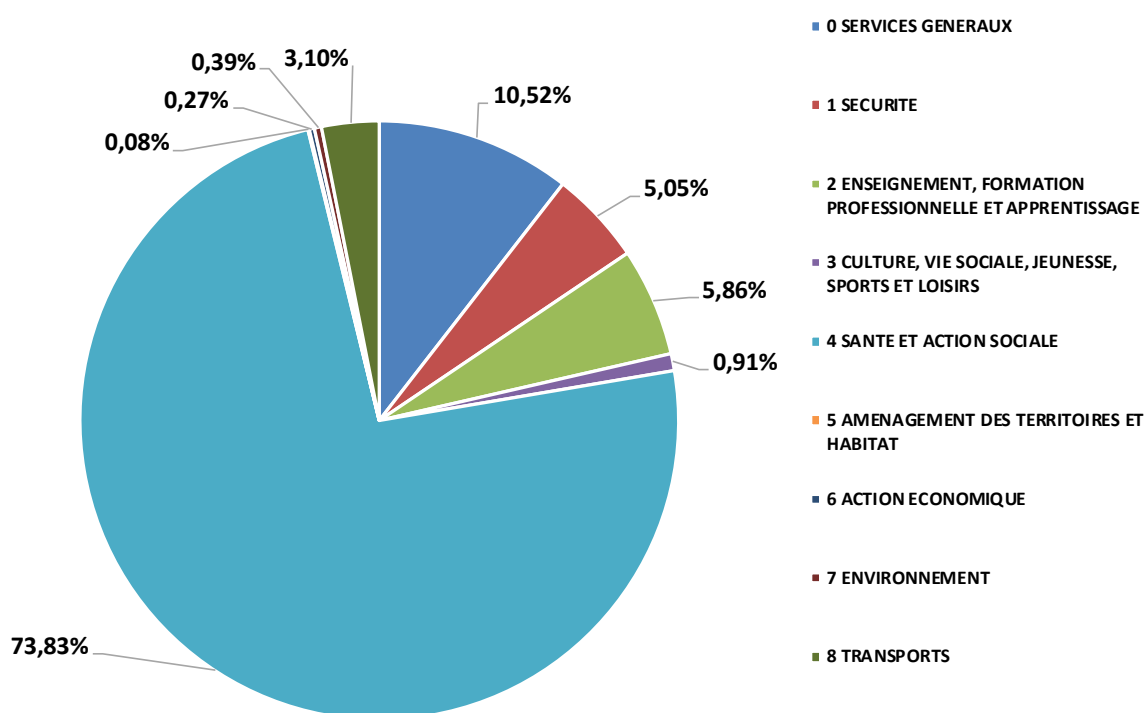
Le Département du Pas-de-Calais fait partie des 23 départements qui expérimentent depuis le 1^{er} juillet 2025 le dispositif de fusion de ces sections. Dans ce cadre, la collectivité ne finance plus une grande partie des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement.

Pour compenser cette baisse des dépenses, le dispositif prévoit un mécanisme de « rétro compensation », la collectivité continuant de percevoir l'intégralité des recettes liées à la prise en charge de l'APA en établissement. Concrètement, le budget 2026 prévoit ainsi une dépense supplémentaire de :

- 27,1 M€ pour « compenser » un trop perçu de recettes en matière de TSCA. Cette dépense est imputée en fonction 0, la recette de TSCA étant elle-même imputée sur cette même fonction ;
- 19,8 M€ en fonction 4 pour « compenser » également un trop perçu de recettes versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :

Ventilation par fonction des dépenses réelles de fonctionnement



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits de la fonction 4 *Santé et action sociale* représentent à eux seuls 73,8 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en retrait par rapport à l'exercice précédent (76,1 %) pour les raisons techniques évoquées *supra*.

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 638 281 024,74	1 677 634 627,98	2,40%
1 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	1 700 984,00	NS
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	1 425 288,12	6,65%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	193 765 998,00	225 328 485,00	16,29%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT		40 000,00	NS
6 ACTION ECONOMIQUE		3 900,00	NS
7 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	3 182 000,00	-58,88%
8 TRANSPORTS	1 305 710,00	857 650,00	-34,32%
TOTAL	1 843 015 908,56	1 910 674 959,10	3,67%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	23 076 372,74	18 732 454,73	-18,82%
931 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	1 700 984,00	NS
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	1 425 288,12	6,65%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	67 185 998,00	75 448 485,00	12,30%
9343 APA	124 580 000,00	147 880 000,00	18,70%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
936 ACTION ECONOMIQUE		3 900,00	NS
937 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	3 182 000,00	-58,88%
938 TRANSPORTS	824 150,00	857 650,00	4,06%
940 Impositions directes	84 098 353,00	85 948 353,00	2,20%
941 Autres impôts et taxes	1 140 621 697,00	1 229 479 251,00	7,79%
942 Dotations et participations	346 700 102,00	343 400 102,00	-0,95%
943 Opérations financières	565 560,00	46 500,00	NS
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	100,00	NS
945 Provisions et autres opérations mixtes	43 700 000,00	67 867,25	NS
TOTAL	1 843 015 908,56	1 910 674 959,10	3,67%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2026 en progression de 67,7 M€, soit + 3,7 % par rapport à 2025.

Dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 31,6 M€ (soit + 16 %) des recettes trouve essentiellement sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre du concours PA, du concours PH, de la conférence des financeurs et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2026, 87,8 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'État et des attributions de péréquation.

En 2021, en compensation de la perte de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la TFPB)**. L'article 109 de la loi de finances pour

2025 a prévu le gel à leur niveau de 2024 des fractions de TVA attribuées aux collectivités territoriales en 2025. Il a également prévu qu'à compter de 2026, ces mêmes fractions de TVA seraient calculées par référence à la dynamique fiscale de l'année précédente, et non plus de l'année en cours. Or la loi de finances pour 2026 anticipe une contraction du produit national de TVA de - 0,3 % en 2025, recul qui s'établit à - 0,6 % par rapport au produit encaissé en 2025 qui intègre la régularisation du début d'exercice. Dans ces conditions, le produit est estimé pour 2026 à 337,4 M€.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la CVAE)** égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait subir une baisse de - 0,6 %, d'où un produit estimé de 69,3 M€ pour 2026.

Depuis 2021, les départements perçoivent également une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département devrait percevoir à ce titre une attribution de 12,3 M€. Par ailleurs, la croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds de sauvegarde au plan national a été porté à 600 M€ par la loi de finances pour 2026, somme à répartir entre une soixantaine de départements. Le Département du Pas-de-Calais est éligible au fonds et pourrait percevoir une attribution de 16 M€ en 2026.

Dans ces conditions, **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** demeure l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 7,5 M€ pour 2026.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) suivie d'une chute brutale en 2023 (- 21 % à 169 M€) et en 2024 (- 14 % à 146 M€), l'année 2025 s'est soldée par un très net redressement, le produit progressant de 30 % à 190 M€.

Pour 2026, tant les services de l'Etat à travers la loi de finances pour 2026 que Départements de France et les professionnels du marché de l'immobilier anticipent une poursuite de la croissance des DMTO de l'ordre de 7 à 8 %. Il convient également de rappeler que l'Assemblée départementale, lors de sa réunion du 24 mars 2025, a décidé de relever de 0,5 point, soit de 4,5 % à 5 %, le taux des DMTO, pour les actes passés à compter du 1^{er} mai 2025. Dans ces conditions, le produit 2026 est estimé à 203 M€.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) constitue à la fois un instrument essentiel de financement des transferts de compétences et une recette nouvelle versée, à partir de 2011, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle. Elle se décompose en trois parts :

- la TSCA article 52 (de la loi de finances pour 2005), qui finance les transferts prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la TSCA article 53, qui contribue au financement du SDIS, mais dont l'attribution à l'origine s'est accompagnée d'une réfaction équivalente opérée sur la DGF des départements ;

- la TSCA article 77 (de la loi de finances pour 2010), qui correspond à la part Etat sur les contrats d'assurance maladie et sur toutes les assurances autres qu'incendie, maladie, véhicules et navigation. Elle intervient depuis 2011 dans la compensation de la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Par le poids qu'elle représente, cette recette de fiscalité indirecte constitue une ressource majeure pour le Département. Même si son évolution offre peu de visibilité, elle s'est révélée plutôt dynamique (entre + 6 et + 7 % par an) ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2026 s'établit à 330 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2026 ne prévoit aucune minoration sur la **dotation globale de fonctionnement**, qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2026, comme les huit années précédentes, un écrêtement voisin de 1,4 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, il faut rappeler qu'elle a subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, et qu'elle a enregistré à partir de 2024 une nouvelle réfaction de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO et dispositif de compensation péréquée** - elles sont anticipées en diminution pour 2026. A noter que le « nouveau » fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2025, le montant national à répartir en 2026 devrait s'afficher en hausse, bien que depuis 2024 le fonds national ne contienne plus aucune réserve susceptible d'être mise en répartition. Cependant, selon une simulation récemment communiquée par Départements de France, le montant alloué au Pas-de-Calais en 2026 s'élèverait à environ 47 M€, en baisse de 3,6 % par rapport à l'attribution 2025 (48,8 M€).

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 814 426,00	2 917 968,00	2 748 869,12	2 826 369,12
Total Fonctionnement		2 814 426,00	2 917 968,00	2 748 869,12	2 826 369,12

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	103 542,00		77 500,00	
Total Investissement		103 542,00	0,00	77 500,00	0,00

A 2,75 M€, le budget de fonctionnement du LDA est en repli de 2,3 % par rapport au BP 2025. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,70 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui s'établit à 0,65 M€, diminue de 20 % comparativement au BP 2025. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 714 254,00	1 767 854,00	1 925 940,00	2 006 297,79
Total Fonctionnement		1 714 254,00	1 767 854,00	1 925 940,00	2 006 297,79

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	53 600,00		80 357,79	
Total Investissement		53 600,00	0,00	80 357,79	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2026 est en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent à 1,93 M€. Les dépenses de fonctionnement sont composées de charges de personnel pour 1,2 M€ et de charges à caractère général pour 0,7 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires qui subissent toujours une forte inflation. La participation du Département au fonctionnement du RA, qui s'élève à 1,27 M€, enregistre une augmentation de 2,9 % par rapport au BP 2025.

BUDGET PRIMITIF 2026

Annexe n° 1

DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DU 30 MARS 2026

TABLEAU VOTE DES TAUX ET DES ABATTEMENTS							
REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES CGI	TAUX OU ABATTEMENT MINIMUM	TAUX OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX VOTE	Date de délibération	REDUCTION / ABATTEMENTS APPLICABLES à compter du 01.06.2026
Tous immeubles, sauf ceux constituant pour l'acquéreur une première propriété destinée à l'usage de sa résidence principale	Acquisition d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D et II de l'article 116 de la loi de finances pour 2025	1,20 %	5 %	5 %	24.03.2025	
Immeubles constituant pour l'acquéreur une première propriété destinée à l'usage de sa résidence principale	Acquisition d'immeubles constituant pour l'acquéreur une première propriété destinée à l'usage de sa résidence principale (<i>facultatif</i>)	1594 D et 1594 F septies	0 %	4,50 %	4,50 %	24.03.2025	
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (<i>facultatif</i>)	1594 F ter alinéas 1 à 4	7 600 €	46 000 €			NON
	Abattement limité (<i>facultatif</i>)	1594 F ter alinéa 5	7 600 €	46 000 €			NON
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Réduction applicable aux ventes par lots (<i>facultatif</i>)	1594 F sexies	0,70 %	4,50 %			NON

TABLEAU EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)				
OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES DU CGI	en vigueur au 31.05.2026 et reconduite au 01.06.2026	en vigueur au 31.05.2026 et supprimée au 01.06.2026	Nouvelle et applicable au 01.06.2026
Acquisition d'immeubles constituant pour l'acquéreur une première propriété destinée à l'usage de sa résidence principale	1594 F septies			NON
Cessions de logements par les HLM et les SEM	1594 G	X		
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les HLM et les SEM	1594 H	X		
Rachats de logements par les HLM	1594 H-0 bis	NON		
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	NON		
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	NON		
Baux à réhabilitation	1594 J	X		
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	NON		

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION N°2026-52 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 30 MARS 2026
INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Fonction Montant de l'indemnité	Nom
Président du Conseil Départemental 98% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	M. Jean-Claude LEROY
Vice-Présidents Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 40%	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA M. Daniel MACIEJASZ Mme Valérie CUVILLIER M. François LEMAIRE Mme Blandine DRAIN M. René HOCQ Mme Maryse CAUWET M. Ludovic LOQUET Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY M. Jean-Claude DISSAUX Mme Laurence LOUCHAERT M. Laurent DUPORGE Mme Karine GAUTHIER M. Alain MEQUIGNON Mme Evelyne NACHEL
Membres de la Commission Permanente Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 10%	Mme Emmanuelle LEVEUGLE Mme Florence WOZNY M. Jean-Jacques COTTEL Mme Caroline MATRAT M. Sébastien CHOCHOIS Mme Sophie WAROT-LEMAIRE M. André KUHCINSKI Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH M. Pierre GEORGET Mme Carole DUBOIS M. Olivier BARBARIN Mme Zohra OUAGUEF M. Etienne PERIN Mme Maryse DELASSUS M. Claude BACHELET Mme Maïté MULOT-FRISCOURT M. Bruno COUSEIN Mme Stéphanie RIGAUX M. Philippe FAIT Mme Emmanuelle LAPOUILLE M. Alexandre MALFAIT Mme Sylvie MEYFROIDT M. Frédéric MELCHIOR Mme Brigitte PASSEBOSC M. Marc SARPAUX Mme Marie-Line PLOUVIEZ M. Steeve BRIOIS M. Ludovic PAJOT

Conseillers départementaux

70 % de l'indice brut terminal de l'échelle
indiciaire de la fonction publique

Mme Brigitte BOURGUIGNON
Mme Anouck BRETON
Mme Nicole CHEVALIER
M. Jean-Louis COTTIGNY
M. Michel DAGBERT
Mme Audrey DESMARAI
M. Alain DE CARRION
M. Jean-Luc DUBAËLE
M. Philippe DUQUESNOY
Mme Delphine DUWICQUET
Mme Christiane DUYME (*à compter de novembre 2025*)
Mme Ingrid GAILLARD
M. Raymond GAQUERE
Mme Séverine GOSSELIN
Mme Aline GUILLUY
M. Guy HEDDEBAUX
M. Sébastien HENQUENET
M. Ludovic IDZIAK
Mme Michèle JACQUET
Mme Maryse JUMEZ
M. Daniel KRUSZKA
Mme Geneviève MARGUERITTE
M. Michel MATHISSART
M. Philippe MIGNONET
Mme Sandra MILLE
M. Bertrand PETIT
Mme Maryse POULAIN
M. Benoît ROUSSEL
M. Jean-Pascal SCALONE
M. Jean-Marc TELLIER
Mme Véronique THIEBAUT
Mme Françoise VASSEUR
M. François VIAL
Mme Cécile YOSBERGUE

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2026

1^{ère} Commission :

Attractivité départementale et emploi

Réunion du 9 mars 2026

La 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle et des actions éligibles au financement par subvention globale des fonds européens ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'Olhain ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat** en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre des interventions en faveur de l'économie sociale et solidaire et en matière d'actions de promotion du tourisme ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et des infrastructures portuaires.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	1 892 001,00	320 000,00	1 892 001,00	320 000,00
	Politiques d'inclusion durable	6 844 499,24	11 300 000,00	9 479 209,23	9 000 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00		1 250 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	15 682 348,23		12 988 456,16	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	359 500,00		320 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	210 000,00		195 000,00	
	Economie Sociale et Solidaire	873 960,00		884 000,00	
	Tourisme	2 579 000,00		2 589 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	214 850,00		229 040,00	
Total Fonctionnement		29 906 158,47	11 620 000,00	29 826 706,39	9 320 000,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	458 523,77		114 925,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	981 140,08		1 100 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Economie Sociale et Solidaire	10 000,00		10 000,00	
	Tourisme	565 500,00		568 600,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	1 659 000,00		1 494 406,00	
Total Investissement		3 674 163,85	0,00	3 287 931,00	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	1 892 001,00	320 000,00		
	Communication et relations extérieures		1 892 001,00	320 000,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Insertion	9 479 209,23	9 000 000,00		
	Politiques d'inclusion durable		9 479 209,23	9 000 000,00	0,00	0,00

Programme Communication et relations extérieures**Action Communication**

Dépenses de fonctionnement : 1 892 001,00 €

Pour l'exercice 2026, il est proposé de reconduire les montants de ces crédits de paiement destinés aux actions de communication intitulés « Actions de communication ».

Les dépenses liées à ces crédits comprennent :

- Des dépenses techniques de communication à proprement dites (achat d'espace publicitaire, impression, réalisation graphique, production audiovisuelle) montant proposé : 1 037 341 € ;
- Des dépenses de partenariat divers, montant proposé : 741 660 € :
 - o Participation aux évènements et manifestations locales (Enduropale, Fêtes de la Ste-Barbe, Rencontres internationales de cerfs-volants...) ;
 - o Opérations de relations publiques (challenges Pas-de-Calais) ;
 - o Soutien aux médias locaux associatifs (radios).
- Des dépenses de communication interne (Arbre de Noël des enfants des agents et cadeau de fin d'année aux agents) montant proposé : 113 000 €.

Le budget « actions de communication » au titre du budget primitif 2026 proposé à hauteur de 1 892 001,00 € permet de maintenir l'essentiel des partenariats, de communiquer aux habitants les politiques publiques départementales et d'informer la population du soutien du Département sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais.

Recettes de fonctionnement : 320 000,00 €

L'inscription de 320 000,00 € en recettes de fonctionnement correspondant à la redevance relative à l'occupation du domaine public, liée à l'installation de mobilier urbain.

Programme Politiques d'inclusion durable**Action Insertion**

- Fonds européens - subvention globale 2021-2027 - parcours intégré (C01-041A05)

Dépenses de fonctionnement : 9 479 209,23 €

Le Département optimise sa participation financière dans les politiques d'insertion en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen.

Les dépenses sont proposées à hauteur de 9 479 209,23 €, au titre de la nouvelle programmation 2021-2027 (FSE+ et FTJ), afin de favoriser la reconversion et l'inclusion active des personnes les plus éloignées de l'emploi et d'apporter un soutien aux territoires les plus impactés par la transition climatique.

Recettes de fonctionnement : 9 000 000,00 €

En recettes de fonctionnement, les crédits FSE portant sur l'insertion sont proposés à hauteur de 9 000 000,00 €. Ils correspondent aux opérations clôturées administrativement et en validation par les services de l'Etat.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00		114 925,00	
		Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00	0,00	114 925,00	0,00

Programme et Action Base de loisirs d'Olhain

Dépenses de fonctionnement : 1 250 000,00 €

Le parc d'Olhain, établissement public départemental, est considéré comme un équipement phare du Département. Issu d'une politique volontariste, il occupe depuis plusieurs décennies une place remarquable dans le paysage des acteurs du tourisme et des loisirs de plein air du Pas-de-Calais. A ce titre, il bénéficie de subventions d'exploitation du Département, afin de contribuer au financement des missions de service public. A ce titre, la participation du Département au Parc départemental d'Olhain, est reconduite en 2026 à hauteur de 1,25 M€.

Dépenses d'investissement : 114 925,00 €

Un montant de 114 925,00 € de crédits d'investissement est prévu dans le cadre d'un contentieux concernant la construction du belvédère.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Contrats aidés	5 100 800,00			
		Insertion	7 487 656,16			
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	400 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	12 988 456,16	0,00	0,00	0,00

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Contrats aidés

Dépenses de fonctionnement : 5 100 800,00 €

Il est proposé des crédits à hauteur de 5 100 800,00 €, afin de poursuivre l'engagement en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Outre les frais de gestion (20 500,00 €), la répartition est la suivante :

- Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) : 4 680 000,00 €

Il est proposé la signature en 2026 d'une Convention d'Objectifs et de Moyens pour 650 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 12 mois pour les ACI.

- Parcours Emploi Compétence (PEC) : 400 300,00 €

Les crédits proposés en 2026 au titre des PEC correspondent aux contrats en cours ainsi qu'à 90 nouveaux contrats, Ces 90 contrats seront orientés vers les supports de postes existants.

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 7 487 656,16 €

Appui au parcours intégré 2021-2027 (C01-444H02) : 7 116 260,18 €

Les dépenses proposées s'inscrivent dans le cadre des orientations du Pacte des solidarités humaines et des objectifs du schéma Inclusion durable, dans une perspective d'une approche globale, coordonnée et continue des parcours.

Les crédits proposés à hauteur de 7 116 260,18 € correspondent à la poursuite des actions engagées, dans le cadre de l'engagement collectif en faveur de l'emploi :

- Soutien aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) par l'aide à l'encadrement des Bénéficiaires du RSA dans :
 - les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), dont les dispositifs « Chantier école » et « Un emploi un toit », pour 47 structures et 1 213 postes,
 - les Associations Intermédiaires (AI) pour 24 structures et 230 postes,
- Continuité du soutien auprès des structures d'insertion, dans le cadre de la remobilisation et la préparation des publics à l'intégration d'un parcours d'insertion et à l'emploi,
- Maintien de l'accompagnement professionnel et de l'ingénierie départementale sur les « Clauses d'insertion » mis en place par les Plans Locaux Insertion par l'Emploi (PLIE),
- Prorogation des actions collectives de professionnalisation et d'aide à la mobilité pour lever les freins périphériques à l'emploi,

- Poursuite des actions visant à accompagner autrement et à proposer une offre innovante.

Référents Insertion professionnelle (C01-444H03) : 331 395,98 €

Ces crédits permettent de financer l'accompagnement de bénéficiaires de RSA ayant le statut de travailleurs indépendants ainsi que le solde des actions antérieures.

Dispositif emploi Exceptionnel (C01-444H04) : 40 000,00 €

Ces crédits permettent de financer des prestations externes mises en place à l'occasion d'événements ou manifestations à caractère exceptionnel.

Action Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion

Dépenses de fonctionnement : 400 000,00 €

AFP - Aides financières personnalisées - parcours intégré (C01-444B04) : 200 000,00 €

Ces aides visent à réduire les frais liés aux démarches d'insertion (comme les frais de garde d'enfants, les frais liés à la mobilité et autres...) ou au logement. Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 200 000,00 € afin de soutenir le parcours des bénéficiaires du RSA.

Aide Individuelle au projet de professionnalisation (C01-444B08) : 200 000,00 €

Cette aide destinée à promouvoir la montée en qualification des publics en insertion est un levier majeur complémentaire dans l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA vers l'emploi, dans le cadre de la nouvelle impulsion de la stratégie d'insertion. Les crédits sont proposés à hauteur de 200 000,00 €.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	Déploiement du Très Haut Débit	320 000,00		1 100 000,00	
		Déploiement du Très Haut Débit	320 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00

Programme et Action Déploiement du Très Haut Débit

Les inscriptions proposées concernent le déploiement du Très Haut Débit et plus précisément la participation du Département au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » dans lequel le Département du Pas-de-Calais est engagé aux côtés du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France afin de mettre à disposition des citoyens, des entreprises et des partenaires situés en zone d'initiative publique, un accès internet très haut débit par fibre optique.

Dépenses de fonctionnement : 320 000,00 €

Les crédits de fonctionnement permettent de financer les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte (25 % des frais de fonctionnement) et le remboursement des intérêts de la dette.

Dépenses d'investissement : 1 100 000,00 €

Les crédits d'investissement permettent de couvrir la participation du Département au remboursement du capital de la dette ainsi que la prise en charge des raccordements finaux.

A ce titre, il est proposé d'ajuster l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation de programme à hauteur de 1 100 000,00 € en fonction des éléments prévisionnels (raccordements finaux) fournis par le Syndicat Mixte.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	Artisanat	60 000,00			
		Développement économique industriel et tertiaire	135 000,00			
	Développement économique		195 000,00	0,00	0,00	0,00
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	884 000,00		10 000,00	
		Economie Sociale et Solidaire	884 000,00	0,00	10 000,00	0,00
	Tourisme	Développement touristique	180 000,00			
		Hébergement touristique			330 600,00	
		Ingénierie touristique	2 409 000,00		238 000,00	
		Tourisme	2 589 000,00	0,00	568 600,00	0,00

Programme Développement économique

Action Artisanat

Dépenses de fonctionnement : 60 000,00 €

Ces crédits de fonctionnement sont destinés à la mise en œuvre du plan d'actions concertées entre le Département et la Chambre de métiers et de l'Artisanat interdépartementale Nord Pas de Calais au titre de l'année 2026.

Action Développement économique industriel et tertiaire

Dépenses de fonctionnement : 135 000,00 €

Les crédits inscrits vont permettre la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations syndicales.

Programme et Action Economie Sociale et Solidaire

Dépenses de fonctionnement : 884 000,00 €

Il est prévu une inscription prévisionnelle de 884 000,00 € de crédits aux démarches liées à la déclinaison de la politique départementale en ESS. Elles comprennent :

- Le budget citoyen pour un montant de 300 000,00 €,
- Les actions partenariales (Cigales Hauts-de-France, Institut Godin, Acteurs Pour une Economie Solidaire (APES), réseau des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), actions du Conseil Départemental de l'ESS (CDESS)...) pour un montant de 100 000,00 €.
- Par ailleurs, 484 000,00 € de crédits sont proposés pour soutenir le Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif pour :
 - son fonctionnement pour un montant de 130 000,00 € ;
 - le soutien au développement de l'ESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS), Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS (FIDESS), Territoire d'ESS...) pour un montant de 354 000,00 €.

Dépenses d'investissement : 10 000,00 €

10 000,00 € de crédits de paiement sont proposés en section d'investissement pour la participation au capital des SCIC.

Programme Tourisme

Action Développement touristique

Dépenses de fonctionnement : 180 000,00 €

Les crédits inscrits ont pour objectif de financer l'édition 2026 « Les MERcredis de l'été », opération à l'initiative de la collectivité pour permettre à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais de profiter des beaux jours pour aller à la plage chaque mercredi et découvrir gratuitement les richesses du territoire.

Action Hébergement touristique

Dépenses d'investissement : 330 600,00 €

Ces crédits de paiement serviront à soutenir les équipements publics touristiques (modernisation et création de campings, d'aires de camping-car, d'offices de tourisme...) selon les modalités définies dans la délibération cadre #Destination 62 – « pour un tourisme qui nous ressemble ». Inscription conforme au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Action Ingénierie touristique

Dépenses de fonctionnement : 2 409 000,00 €

Ces crédits concernent :

- 2 340 000,00 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) - Pas de Calais Tourisme en faveur de la promotion et de l'ingénierie touristique des 3 destinations du territoire départemental ;
- 29 000,00 € pour le soutien aux associations touristiques sur la base d'un plan d'actions concertées (Accueil Paysans, A la rencontre de nos fermes, Association des paralysés de France) ;
- 40 000,00 € pour la réalisation d'études.

Dépenses d'investissement : 238 000,00 €

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 6 000,00 € pour les études ;
- 232 000,00 € pour le soutien aux projets touristiques stratégiques

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	229 040,00		526 320,00	
		Recettes et dépenses diverses			968 086,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales		229 040,00	0,00	1 494 406,00	0,00

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord Europe

Conformément aux articles 7 et 12 de la « convention de financement et de réalisation du Canal Seine-Nord Europe » du 22 novembre 2019, la part contributive des collectivités territoriales qui ont choisi le recours à l'emprunt porté par la Société du Canal Seine-Nord Europe s'exerce par des appels de fonds. Les modalités de levée de dette et de remboursement sont encadrées par une convention d'exécution unique en date d'avril 2021.

Par décision du Conseil de Surveillance du 17 décembre 2020, un premier emprunt de 60 000 000,00 € a été souscrit auprès du Crédit agricole et mobilisé courant octobre 2023.

Ainsi au titre de l'exercice 2026, sont prévues les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 229 040,00 €

229 040,00 € sont inscrits afin de couvrir les frais financiers liés à cet emprunt (dépenses de fonctionnement).

Dépenses d'investissement : 526 320,00 €

526 320,00 € sont inscrits afin de couvrir les échéances de remboursement de cet emprunt en capital (dépenses d'investissement).

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses d'investissement : 968 086,00 €

Ces crédits sont prévus pour solder 2 dossiers sur le port de Boulogne : la station de mise à l'eau (630 000,00 €) et la création de pontons (338 086,00 €).

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures			
			Action : Communication			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-022A01	Actions de communication	DGS/DIRCOM	1 892 001,00	320 000,00		
			1 892 001,00	320 000,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Insertion			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-041A05	Fonds européens - subvention globale 2021-2027 - parcours intégré	DPID/SIE	9 479 209,23	9 000 000,00		
			9 479 209,23	9 000 000,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Olhain			
			Action : Base de loisirs d'Olhain			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-325E01	Construction, aménagement et équipement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO			91 000,00	
C01-325E02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	DIMMO/SMP			23 925,00	
C01-325E03	Fonctionnement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO	1 250 000,00			
			1 250 000,00	0,00	114 925,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Contrats aidés			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-44401	Contrats aidés	DPID/SIE	5 100 800,00			
			5 100 800,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Insertion			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444H02	Appui au parcours intégré 2021-2027	DPID/SIE	7 116 260,18			
C01-444H03	Référents Insertion Professionnelle	DPID/SRCPB	331 395,98			
C01-444H04	Dispositif emploi exceptionnel	DPID/SIE	40 000,00			
			7 487 656,16	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444B04	AFP - Aides Financières Personnalisées - parcours intégré	DPID/SIE	200 000,00			
C01-444B08	Aide individuelle au projet de professionnalisation	DPID/SIE	200 000,00			
			400 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Déploiement du Très Haut Débit			
			Action : Déploiement du Très Haut Débit			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-570A01	Déploiement du Très Haut Débit	PRA/DSN	320 000,00		1 100 000,00	
			320 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique			
			Action : Artisanat			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-620A06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	60 000,00			
			60 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique			
			Action : Développement économique industriel et tertiaire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-610B01	Soutien de la vie syndicale	DF/SEB	135 000,00			
			135 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Economie Sociale et Solidaire						
Action : Economie Sociale et Solidaire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-650A01	Mission ESS	PADT/DAT	400 000,00		10 000,00	
C01-650A02	GIP Pas-de-Calais Actif	PADT/DAT	484 000,00			
			884 000,00	0,00	10 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Développement touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633B02	Opération Les MERcredis de l'Eté	DMG/SGTPV	180 000,00			
			180 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Hébergement touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633B01	Innovation touristique	DDAE/SDT			330 600,00	
				0,00	330 600,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Ingénierie touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	DDAE/SDT			232 000,00	
C01-633A02	Etudes touristiques	DDAE/SDT	40 000,00		6 000,00	
C01-633C01	Partenariats stratégiques - Attractivité touristique	DDAE/SDT	29 000,00			
C01-633D01	Participation au fonctionnement de l'ADRT	DDAE/SDT	2 340 000,00			
			2 409 000,00	0,00	238 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Canal Seine-Nord Europe						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-853B06	Participation au financement du Canal Seine-Nord Europe	PADT/DAT	229 040,00		526 320,00	
			229 040,00	0,00	526 320,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-854B02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	DDAE/SDT			968 086,00	
				0,00	968 086,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 (€)	CP prévus 2029 et ultérieurs (€)
2026	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	C01-325E02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	325E-AP26-MB	972 000,00		972 000,00		
			Total Base de loisirs d'Olhain				972 000,00	0,00	972 000,00	0,00
	6 ACTION ECONOMIQUE	Tourisme	C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	633A-AP26-SE	500 000,00	100 000,00	350 000,00	50 000,00	
			C01-633A02	Etudes touristiques	633A-AP26-SE	12 000,00	6 000,00	6 000,00		
			C01-633B01	Innovation touristique	633B-AP26-SE	400 000,00	206 000,00	194 000,00		
			Total Tourisme				912 000,00	312 000,00	550 000,00	50 000,00
	Total général						1 884 000,00	312 000,00	1 522 000,00	50 000,00

Annexe 3 - Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C01-325E02	OLHAIN - Parc de Loisirs - Réhab. de la piscine découverte	972 000.00

Annexe 4 - Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2021-01975-01	Parc départemental OLHAIN-Réfection avec reprise de dallage de la salle de réunion et déconstruction	120 000.00	-44 000.00	76 000.00
2022-00710-01	Parc départemental d'OLHAIN-Réfection des salles de réunion et du service administratif bât. princ.	60 000.00	-21 000.00	39 000.00
2022-00711-01	Parc départemental d'OLHAIN-Réfection des installations de chauffage (réseaux secondaires)	40 000.00	-7 000.00	33 000.00
2022-05635-01	OLHAIN - déconstruction salle polyvalente	200 000.00	-97 000.00	103 000.00
2023-01602-01	Parc départemental OLHAIN réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse	100 000.00	-19 000.00	81 000.00
2025-02498-01	Parc départemental OLHAIN-travaux de gros entretien et renouvellement	200 000.00	-112 000.00	88 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2026

2^{ème} Commission :

Solidarités humaines

Réunion du 9 mars 2026

La 2^{ème} Commission « Solidarités humaines » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions éligibles au financement par subvention globale des fonds européens (recette DEF au chapitre 941) ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) et au titre des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, à travers certaines actions en faveur du logement social ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Enfance et Famille				1 000 000,00
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	2 658 000,00	350 000,00	2 533 000,00	300 000,00
	Enfance et Famille	345 298 476,00	10 182 443,00	358 261 224,80	12 313 513,00
	Immobilier MDS	14 000,00		14 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	108 000,00		79 460,00	
	Personnes âgées	308 342 150,00	135 885 000,00	286 460 000,00	158 715 000,00
	Personnes handicapées	222 920 000,00	33 790 515,00	234 745 000,00	40 445 000,00
	Politiques d'inclusion durable	336 880 979,50	12 603 440,00	340 145 960,36	12 766 672,00
	Prévention Santé	170 000,00	400 000,00	170 000,00	500 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	295 659,00		252 247,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	48 250,00		68 250,00	
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	7 000 000,00	381 000,00	6 710 000,00	350 000,00
Total Fonctionnement		1 223 735 514,50	193 592 398,00	1 229 439 142,16	226 390 185,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	20 000,00		150 000,00	
	Enfance et Famille	4 948 949,60		4 452 800,00	
	Personnes âgées	3 756 637,80		3 869 168,37	
	Personnes handicapées	2 244 243,00		2 480 000,00	
Total Investissement		10 969 830,40	0,00	10 951 968,37	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

I. Le contexte qui a présidé à la construction du budget

Le contexte de préparation du budget 2026 a été abordé lors du débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil départemental lors de sa réunion du 02 février 2026.

La volonté de consolider les politiques publiques départementales, dans un contexte financier qui reste tendu, s'appuie à la fois sur la maîtrise du niveau de dépenses et sur la prise en compte de contraintes spécifiques caractérisant les dépenses relevant des politiques sociales.

Les interventions liées aux solidarités humaines se traduisent par un dynamisme des dépenses de protection de l'enfance et des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité).

Pour la PCH, l'élargissement des droits et le nombre de bénéficiaires de la PCH qui ne cesse de croître maintiennent l'allocation dans une dynamique de croissance à deux chiffres ; l'évolution de l'allocation RSA, qui a présenté une augmentation significative dans les derniers mois de 2025, est un sujet d'incertitude majeur.

Quant à l'APA, dans un contexte de vieillissement de la population, la stabilité de l'APA à domicile est due aux mesures prises en 2025 par le Département. En outre, les dépenses liées au financement de l'APA en établissement ont été reprises par l'ARS dans le cadre de l'expérimentation des sections Soins et Dépendance intervenue au 1^{er} juillet 2025. Elles n'apparaissent donc plus dans le budget départemental¹ minorant d'autant la dépense par rapport à l'année antérieure. A noter que l'opération se traduit également par une reprise sur les recettes.

Enfin, les besoins persistants en matière d'offre sur la protection de l'enfance continuent à soutenir la dynamique d'augmentation de la dépense sur ce secteur.

Pour les Etablissements sociaux et médico-sociaux : le contexte financier et l'inflation maîtrisée conduisent, pour 2026, à appliquer sur leurs dépenses un taux d'évolution à 0 %, tout en leur proposant des accompagnements financiers adaptés aux besoins particuliers de chacun des secteurs : création de nouvelles places d'accueil, transformation et adaptation de l'offre, rééquilibrage de l'offre entre l'établissement et le domicile, financement de mesures nouvelles adossées aux CPOM et soutien à l'investissement.

Pour poursuivre le développement des priorités départementales, la politique de subventions d'investissement à destination des établissements sociaux et médico-sociaux continuera d'être couverte, pour accompagner financièrement la modernisation des structures des champs de la protection de l'enfance, du handicap et de l'âge.

¹ Cette mesure concerne la majeure partie des dépenses d'APA en établissement (42,5M€). Sont maintenus 10,8 M€ de crédits pour les ressortissants du Pas de Calais relevant de Départements non expérimentateurs.

II. Le budget des solidarités

Les crédits déployés en faveur des politiques des solidarités relèvent de deux commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1^{ère} Commission), « **Solidarités humaines** » (2^{ème} Commission), et comme l'année dernière d'un sous-programme d'un montant très modique rattaché à la 3^{ème} Commission.

2.1 La répartition des crédits par commission

Les crédits proposés à l'occasion du vote du présent Budget primitif se répartissent comme suit :

DEPENSES	Attractivité départementale et emploi (1 ^{ère} Commission)	Solidarités Humaines (2 ^{ème} Commission)	Total
Fonctionnement	22 467 665 €	1 229 439 142 €	1 251 929 307 € *
Investissement	-	10 951 968 €	10 951 968 €

* dont une dépense de fonctionnement de 22 500€, rattachée à la 3^{ème} commission « *Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté* » : crédits inscrits en vue d'une dépense prévisionnelle pour la participation du Département au fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

RECETTES	Attractivité départementale et emploi (1 ^{ère} Commission)	Solidarités Humaines (2 ^{ème} Commission)	Total
Fonctionnement	9 000 000 €	226 390 185 €	235 390 185 €
Investissement	-	-	-

2.2 L'évolution de BP à BP

Dans sa globalité, le budget des solidarités évolue en dépenses et recettes comme suit :

	En M€	BP 2025	BP 2026	Évolution en M€	Évolution en %
Dépenses	Fonctionnement	1246,3	1 251,9	+ 5,6	+ 0,45 %
	Investissement	11	11	0	0 %
Recettes	Fonctionnement	204,9	235,4	+ 30,5	+ 14,9 %
	Investissement	-	-	0	NS

En dépenses de fonctionnement, le budget des solidarités s'établit à hauteur de **1 251,9 M€**, en progression de 5,6 M€ par rapport au Budget primitif 2025.

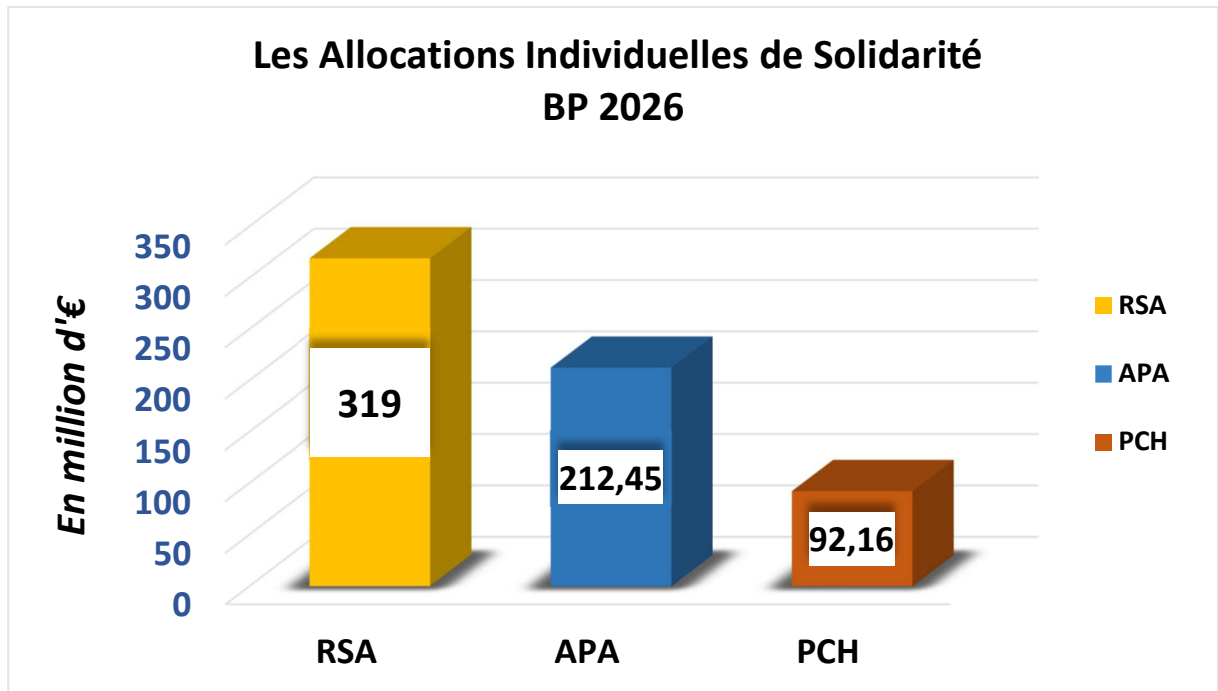
Ce projet de budget enregistre une hausse de 0,45 % par rapport à 2025. Comme précisé en préambule, cette évolution se trouve atténuée par le fait que les dépenses liées au financement de l'APA en établissement disparaissent de la compétence départementale à compter du BP 2026.

À périmètre constant, la hausse s'établirait à 2,32%

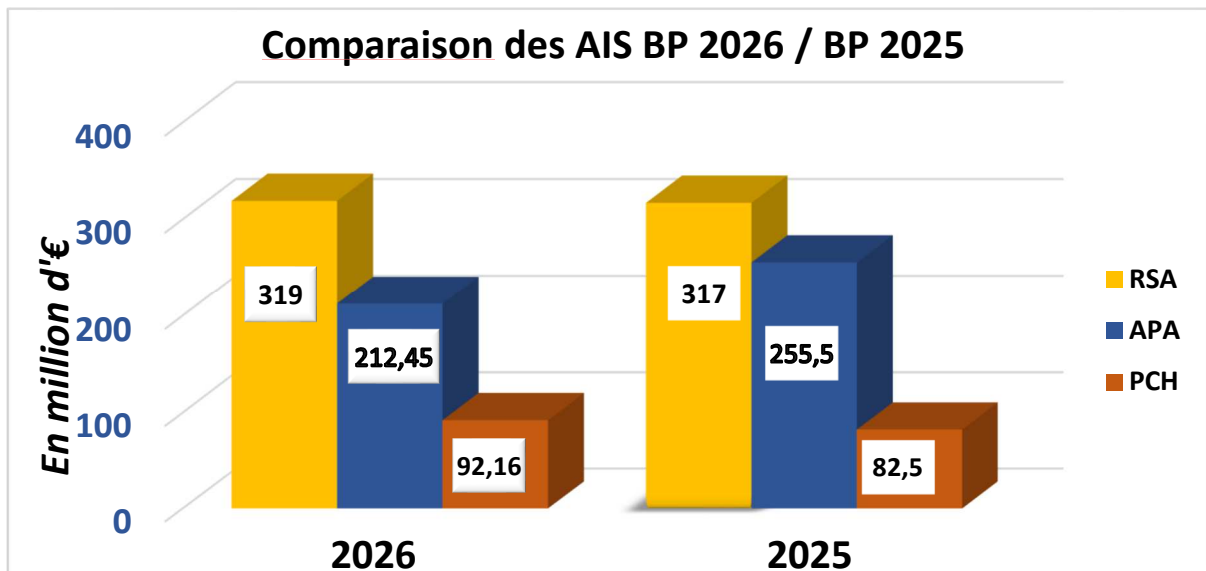
Côté recettes de fonctionnement propres aux solidarités, évaluées à la somme de **235,4 M€**, elles ressortent en progression de 30,5 M€, soit + 14,9 %.

En dépenses d'investissement, un volume de crédits de **11 M€** est proposé, identique au BP 2025. Le Département poursuit son soutien aux établissements via les subventions d'investissement, mais il cible son soutien à l'investissement sur des projets prioritaires d'envergure.

2.3 Focus sur les allocations individuelles de solidarité (AIS)



La disparition des compétences départementales des dépenses d'APA en établissement explique le retrait constaté des AIS (RSA, APA et PCH), dont le montant total passe de 655 M€ en 2025 à **623,6 M€ en 2026**, soit une baisse de 31,4 M€. En conséquence, la part des AIS dans le budget des Solidarités passe de 52,5 % en 2025 à 49,8% en 2026.



Progression RSA : + 2 M€ de BP à BP

Sous l'effet conjugué du contexte lié au marché du travail et de la courbe du chômage, et, a contrario de la mise en œuvre des politiques d'insertion du Département, l'augmentation de l'allocation RSA s'établirait à 2 M€.

Progression APA : baisse de 43 M€ de BP à BP

Cette baisse s'explique par :

- La disparition de la majeure partie des dépenses d'APA en établissement, reprises par l'ARS dans le cadre de l'expérimentation sur la fusion des sections intervenue au 1^{er} juillet 2025,
- La stabilité des dépenses APA à domicile.

Progression PCH : + 9,6 M€ de BP à BP

Cette hausse s'explique par :

- Les prévisions d'augmentation du nombre de bénéficiaires, compte tenu de l'évolution constante de ces dernières années,
- La poursuite de la montée en charge de nouvelles prestations, telles que la PCH Parentalité, l'aide à l'autonomie pour les bénéficiaires avec handicaps psychiques, cognitifs ou mentaux,
- L'actualisation du tarif plancher des services prestataires qui impacte également le volume des crédits relatifs à la PCH,
- La revalorisation annuelle de l'avenant 43.

2.4 La répartition des crédits par politique publique

❖ En dépenses de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€
Politiques d'inclusion durable	359,9	363,2	+ 3,3
Enfance et famille et PMI	345,2	358,0	+ 12,8
Personnes âgées	308,7	286,7	- 22
Personnes handicapées	222,9	234,8	+ 11,9
SG PSOL	2,6	2,5	- 0,1
Transport des élèves en situation de handicap	7,0	6,7	- 0,3
Total en M€	1 246,3	1 251,9	+ 5,6

❖ En recettes de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€
Politiques d'inclusion durable	23,9	21,8	- 2,1
Enfance et famille et PMI	10,2	13,3	+ 3,1
Personnes âgées	136,3	159,2	+ 22,9
Personnes handicapées	33,8	40,4	+ 6,6
SG PSOL	0,3	0,3	-
Transport des élèves en situation de handicap	0,4	0,4	-
Total en M€	204,9	235,4	+ 30,5

Synthèse des dépenses et recettes de fonctionnement par politique publique

Dans le champ de l'autonomie, les dépenses diminuent en valeur de 10,1 M€ et les recettes progressent de 29,5 M€. La baisse des dépenses est corrélée à la disparition des dépenses d'APA en établissement reprises par l'ARS dans le cadre de la fusion des sections Soins et Dépendance, intervenue au 01/07/2025.

Cette baisse des dépenses de 10,1 M€ recouvre les évolutions suivantes :

- progression de 10 M€ de la PCH,
- progression des autres dépenses de 2,6 M€, dont 1,6 M€ d'augmentation globale de l'aide sociale à l'hébergement PH,
- baisse de 22,7 M€ de l'APA en établissement : baisse des dépenses de 42,5 M€ et inscription d'une dépense de 19,8 M€ au titre de la retro compensation due par le Département.

La hausse des recettes de BP à BP est principalement liée à la progression des concours de la CNSA (+23,3 M€ sur PA et 4 M€ sur PH)

Dans le champ de l'enfance, les dépenses évoluent de 12,8 M€ et 3,1 M€ en recettes. L'augmentation des dépenses se répartit principalement entre l'accueil institutionnel (9 M€) ainsi que les mesures d'AEMO renforcées (1 M€) et l'accueil familial (2 M€). Pour les recettes, elles se répartissent principalement à + 1,2 M€ au titre du Contrat départemental prévention et protection de l'enfance (CDPPE) et + 1 M€ au titre du FSE+ (AEMO renforcées)

Dans le champ de l'inclusion, les dépenses sont contenues (+ 3,3 M€) du fait de la progression modérée de l'allocation RSA, et les recettes diminuent de 2,1 M€ du fait de régularisations exceptionnelles intervenues en 2025 et n'ayant pas vocation à se reproduire cette année.

❖ En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sollicitées au Budget primitif s'élèvent à 11 M€, identiques au BP 2025.

Dépenses d'investissement (en M€)	
Enfance et famille et PMI	4,5
Personnes âgées	3,9
Personnes handicapées	2,5
SG PSOL	0,1
Total en M€	11,0

Ainsi, le Département poursuit son soutien en matière d'investissement à destination des établissements sociaux et médico-sociaux, au titre de ses priorités départementales.

III. Le détail des crédits relevant du périmètre de la 2^{ème} commission

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Enfance et Famille	Actions complémentaires en faveur de l'enfance		1 000 000,00		
	Enfance et Famille		0,00	1 000 000,00	0,00	0,00

1. Enfance et Famille

Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 1 000 000 € en recettes de fonctionnement

➤ FSE + Subvention globale 2021-2027 mise à l'abri

Cette recette correspond aux crédits FSE+ que le Département percevra au titre du dispositif FSE+ 2024-2025 dédié à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés : 20 ETP (maraudeurs, intervenants sociaux, évaluateurs de minorité et d'isolement, infirmier) mobilisés par l'association France Terre d'Asile entre 2024 et août 2025, pour accueillir et accompagner jusqu'à l'évaluation 956 mineurs.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales	392 000,00			
		Partenariats transversaux	2 141 000,00	300 000,00	150 000,00	
		Actions et partenariats transversaux	2 533 000,00	300 000,00	150 000,00	0,00
	Enfance et Famille	Accueil familial	135 352 000,00	11 573 513,00		
		Accueil institutionnel permanent	162 679 000,00		4 122 800,00	
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	10 494 000,00		10 000,00	
		Mesures de protection à domicile	25 400 000,00			
		Prévention Enfance	20 018 524,80			
		Protection maternelle infantile et planification	3 571 850,00	740 000,00	320 000,00	
		Ressources humaines - Développement des compétences	2 100,00			
		Subventions - soutien aux solidarités	743 750,00			
		Enfance et Famille	358 261 224,80	12 313 513,00	4 452 800,00	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	14 000,00			
		Immobilier MDS	14 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	79 460,00			
		Moyens Généraux - action sociale	79 460,00	0,00	0,00	0,00
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées	435 000,00	30 000,00		
		Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement	52 350 000,00	6 780 000,00		
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA	227 315 000,00	147 900 000,00		
		Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées	110 000,00			
		Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	6 250 000,00	4 005 000,00	3 869 168,37	
		Personnes âgées	286 460 000,00	158 715 000,00	3 869 168,37	0,00
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées	3 900 000,00	200 000,00		
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	110 195 000,00	6 670 000,00	2 480 000,00	
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH	85 160 000,00	31 625 000,00		
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées	33 400 000,00			
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants	2 090 000,00	1 950 000,00		
		Personnes handicapées	234 745 000,00	40 445 000,00	2 480 000,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité	319 281 000,00	2 000 000,00		
		Dispositifs d'accompagnement	10 022 299,16			
		Insertion		8 766 672,00		
		Logement	7 491 911,20	2 000 000,00		
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	1 200 000,00			
	Soutien en faveur de la Jeunesse	2 150 750,00				
	Politiques d'inclusion durable	340 145 960,36	12 766 672,00	0,00	0,00	
Prévention Santé	Actions santé	170 000,00	500 000,00			
	Prévention Santé	170 000,00	500 000,00	0,00	0,00	
Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	252 247,00				
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	252 247,00	0,00	0,00	0,00	

2. Actions et partenariats transversaux

Actions transversales : 392 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Dispositif CESU préfinancé (CO2-420I12) DAS : 130 000 € en dépenses de fonctionnement**

Le montant proposé pour les frais de gestion du dispositif Chèque Emploi Service Universel (CESU) est de 130 000 €, soit une reconduction à hauteur du BP 2025.

➤ **Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles (CO2-420I16) SGPSOL : 262 000 € en dépenses de fonctionnement**

Suite à la restructuration des Agences du trésor public et à la mise en place de nouveaux moyens de paiement, les aides financières individuelles (Secours d'urgence, Fonds d'aide aux jeunes, Aide financière personnalisée et Aide financière de l'ASE) peuvent être versées par le biais de cartes de paiement rechargeables ou par virement. Ces crédits correspondent au coût de gestion du dispositif et s'élèvent à 262 000 €.

Partenariats transversaux : 2 141 000€ en dépenses, 300 000€ en recettes de fonctionnement et 150 000€ en dépenses d'investissement

➤ **Participation au fonds de compensation (CO2-425F06) SGPSOL : 100 000 € en dépenses de fonctionnement**

Chaque année, le Département attribue à la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) 100 000 €, au titre de sa participation au Fonds départemental de compensation du handicap.

➤ **PCH Aide au fonctionnement de la MDPH (CO2-425F09) SGPSOL : 1 900 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes de fonctionnement**

La convention signée en 2023 a précisé les apports du Département au fonctionnement de la MDPH et clarifié les relations avec les différents services de la collectivité, permettant ainsi une meilleure lisibilité des coûts de fonctionnement.

Cette subvention inclut les crédits liés à la masse salariale des personnels départementaux mis à disposition de la MDPH, qui feront l'objet d'une refacturation (recette estimée à 300 000 €).

➤ **Partenariats transversaux (CO2-428G01) SGPSOL : 101 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés intègrent la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les principales « têtes de réseaux » associatives (URIOPSS, UDCCAS...).

➤ **Fédération départementale des centres sociaux (CO2-428H02) SGPSOL : 40 000 € en dépenses de fonctionnement**

En 2025, une convention annuelle a été signée avec la Fédération départementale des centres sociaux, basée sur une participation financière annuelle de 40 000 €, payée sur la base d'un acompte de 70 % à la signature et d'un solde sur présentation d'un bilan en N + 1.

Des crédits sont proposés en 2026 pour permettre la passation d'une convention pluriannuelle de subventionnement, sur la base d'un montant identique de participation annuelle versée selon les mêmes modalités.

➤ **Participations aux centres sociaux (CO2-428H03) SGPSOL : 150 000 € en dépenses d'investissement**

Des crédits à hauteur de 150 000 € sont proposés concernant l'attribution de subventions d'investissement pour la création de Centres sociaux ou d'Espaces de vie sociale, si des projets sont présentés dans le courant de l'année.

3. Enfance et Famille

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 358 261 224,80 € en dépenses de fonctionnement, et 12 313 513 € en recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, les crédits d'investissement sont proposés à 4 452 800 €.

Accueil familial : 135 352 000 € en dépenses de fonctionnement et 11 573 513 € en recettes de fonctionnement.

Les assistants familiaux, agents non titulaires de la fonction publique territoriale, assurent l'accueil d'une partie des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Durant l'année 2025, le Département a rémunéré en moyenne 1779 assistants familiaux par mois.

L'accueil familial demeure le mode dominant de la réponse à la prise en charge des mineurs confiés, avec 3307 enfants accueillis en moyenne sur l'année 2025.

Le Département entend poursuivre une politique active de recrutement, notamment par le biais d'une campagne de communication, afin de faire connaître le métier et de maintenir l'offre actuelle en anticipant les départs à la retraite induits par la pyramide des âges des assistants familiaux.

S'agissant de la formation, les assistants familiaux bénéficient d'une formation obligatoire de 240h à l'embauche, portant sur 2 axes : l'assistant familial et sa pratique, et l'enfant et sa prise en charge.

La formation continue participe à la reconnaissance du métier d'assistant familial en tant que profession sociale et vise à faire « culture commune » pour l'ensemble des assistants familiaux du Pas-de-Calais.

➤ **Rémunération des assistants familiaux (C02-421 E01) : 106 000 000 €**

Les crédits proposés, en augmentation de 2 M€ de BP à BP, sont basés sur les données et hypothèses suivantes :

- Une revalorisation du SMIC de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 ;
- Une stabilisation du nombre d'enfants confiés en accueil familial.

➤ **Allocations et remboursements divers aux assistants familiaux (C02-421 E02) : 29 000 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport au BP 2025.

Ces crédits correspondent aux frais engagés pour les enfants accueillis : indemnités d'entretien, frais de transport et diverses allocations (habillement, argent de poche, entretien vacances...). Ils tiennent compte du nombre d'enfants confiés en accueil familial et de l'augmentation des dépenses de transport réalisées par les assistants familiaux (suppression de la franchise des 50 km pour le remboursement des frais de transports).

➤ **Recrutement des assistants familiaux (C02-421 E05) : 102 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

Préalablement au recrutement en tant qu'assistant familial, le candidat fait l'objet d'une évaluation psychologique. Cette évaluation se décline en deux rencontres, au cabinet du psychologue ou au domicile de l'assistant familial (le conjoint et les enfants sont également rencontrés).

Depuis 2021, cette mission d'évaluation psychologique est réalisée par des psychologues libéraux. Cette externalisation a permis de recentrer les activités des psychologues territoriaux sur le suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Depuis 2025, les professionnels nouvellement recrutés peuvent bénéficier d'un accompagnement à la prise de poste par un psychologue, les assistants familiaux en procédure d'évaluation peuvent également bénéficier d'un accompagnement psychologique.

➤ **Prestations annexes à la formation – AF (C02-411 E02) : 250 000 €**

Ces prestations regroupent les dépenses correspondant aux frais de déplacement des assistants familiaux en formation et aux frais annexes, le montant est proposé en reconduction par rapport au BP 2025.

➤ **Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance (C02-421 A03) : 11 573 513 €**

Les recettes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) correspondent :

- À la participation de l'Etat, au titre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour un montant de 4 794 013 € ;
- A la participation de l'Etat au titre de la prise en charge de la prime SEGUR attribuée à certains professionnels (social et médico-social) pour un montant de 500 000 €
- À la participation de l'Etat, dans le cadre de la prise en charge des Jeunes Majeurs pour un montant de 1 400 000 € ;
- À la participation de l'Etat, dans le cadre de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés pour un montant de 1 000 000 € ;
- Au financement de la coordination des Maisons des Adolescents par l'ARS pour un montant de 79 500 € ;
- Au recouvrement auprès d'autres Départements et de bénéficiaires pour un montant de 2 400 000 € ;
- Au recouvrement des allocations familiales pour une partie des enfants confiés (en fonction des décisions judiciaires), pour un montant de 1 400 000 €.

Accueil institutionnel permanent : 162 679 000 € en dépenses de fonctionnement et 4 122 800€ en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel comprend un total de 2376 places autorisées, gérées par 16 organismes (établissement public et associations). Il offre des modalités de prise en charge diversifiée sous la forme d'accueil classique en internat ainsi qu'en accueil de jour ou en semi-autonomie..., qui constituent un atout important pour consolider le parcours de l'enfant.

➤ **Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais (C02-421 F01) : 143 470 000 €**

Le montant des crédits dédiés à la prise en charge d'enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Pas-de-Calais évolue de 5,47 M€ de BP à BP. Cette évolution de crédits est la traduction des mesures ci-après :

- L'ouverture de 37 nouvelles places,
- L'incidence des renforts éducatifs réalisés en 2025 à hauteur de 2,3 M€,
- L'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 0 %,
- Une enveloppe pour les mesures CPOM et transports, fixée à 1 M€.

➤ **Maisons d'enfants à caractère social – autres départements (C02–421 F02) : 5 000 000 €**

Ces crédits proposés en diminution de 200 000 € par rapport au BP 2025 ont pour objet d'accompagner des jeunes dans des structures situées à proximité géographique (notamment le département du Nord), lorsqu'une solution adaptée aux besoins du jeune ne peut être trouvée dans le Pas-de-Calais, ou dans des structures plus éloignées, lorsque la situation le nécessite.

➤ **Foyers de jeunes travailleurs (C02–421 F03) : 3 870 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 0,2 M€ de BP à BP. Cette augmentation tient compte du réalisé 2025. En décembre 2025, 93 places en Foyers de jeunes travailleurs sont habilitées.

➤ **Etablissements belges (C02–421 F04) : 5 000 000 €**

Cette enveloppe budgétaire a pour objet de financer l'orientation d'enfants présentant une situation particulièrement complexe vers des structures d'accueil situées en Belgique, qui offrent des solutions de prise en charge adaptée. Le Département continue à financer depuis de nombreuses années des dépenses à ce titre. En effet, malgré la mise en œuvre des orientations nationales visant à la réduction des départs vers la Belgique et les efforts de création de réponses adaptées, le déficit de solutions est encore important.

Ainsi, pour une large part, les enfants concernés bénéficient d'orientations de la MDPH qui n'ont pu trouver réponse de ce côté-ci de la frontière et se heurtent dans le même temps aux quotas mis en place par les ARS pour le financement de places dans les établissements belges. Il en résulte que ces dépenses qui devraient être intégralement couvertes par des financements de l'assurance maladie ne le sont toujours pas, et qu'une dépense conséquente reste à la charge du Département pour des places payées en sus des quotas précités. Dans un rapport consacré à la prise en charge en Belgique des français en situation de handicap, en date du 17 septembre 2024, la Cour des Comptes formule la recommandation que l'État assume désormais ces dépenses.

Sur cette base, des démarches sont engagées avec l'ARS pour la prise en charge des enfants confiés en Belgique avec une notification MDPH. Toutefois le basculement d'une place financée par l'ASE sur une place financée par l'ARS prend du temps. La continuité de l'accueil de ces enfants devant être assurée, il est proposé d'augmenter les crédits de 3,4 M€ afin de tenir compte du niveau de dépenses constaté en 2025.

➤ **Allocations et remboursements divers (C02–421 F05) : 100 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Lieux de vie et d'accueil (C02–421 F06) : 1 379 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants du Pas-de-Calais (C02–421 G01) : 3 760 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 0,1 M€ de BP à BP.

En décembre 2025, il existe 51 places en centre maternel et parental gérées par 3 organismes.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants - autres départements (C02-421 G02) : 100 000 €**

Les crédits proposés sont en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance (C02-421 F07) : 4 122 800 €**

Cette proposition d'inscription de crédits traduit la volonté de poursuivre la politique de soutien à l'investissement en direction des Maisons d'Enfants à Caractère Social, conformément au schéma 2023-2027.

Ces subventions d'équipement permettent aux organismes gestionnaires d'éviter le recours à l'emprunt et au Département d'ajuster le montant des dotations de fonctionnement versées.

L'inscription de crédits proposés permet de financer :

- ❖ Les opérations ci-après pour lesquelles une délibération est intervenue, et pour lesquelles les CP 2026 sont prévus à hauteur de 3 500 000 € :
 - Versement du solde de subvention pour l'association Accueil et Relais à Oignies ;
 - Versement d'acomptes pour les projets MECS Avion, Saint Etienne au Mont et la Maison de la Petite Enfance de Dainville portés par l'EPDEF ; le projet de restructuration porté par l'association Cazin Perrochaud ; le projet site de Campagne les Hesdin porté par PEP 62 ; le projet Charmille-Bully-Vimy porté par l'association Accueil et Relais et le projet MECS Saint Omer porté par l'association ASRL.
- ❖ Les nouveaux projets à venir, listés ci-dessous pour un montant global d'Autorisation de Programme millésime 2026 à hauteur de 3 114 000 €, dont 622 800 € de crédits de paiement 2026 portant sur :
 - Le projet de restructuration/extension porté par PEP 62 sur le littoral (500 000€) ;
 - Le projet de travaux au Foyer Jeunes Travailleurs Anne Frank, association 4AJ (122 800 €).

Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 10 494 000 € en dépenses de fonctionnement et 10 000 € en dépenses d'investissement

➤ **Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret (C02-421 A01) : 53 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport au BP 2025.

➤ **Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance (C02-421 A02) : 1 300 000€**

Les crédits sont proposés en reconduction. Ces dépenses concernent notamment les remboursements de frais à d'autres départements suite à des dessaisissements, mais aussi les dépenses relatives à la mise en place d'un renfort éducatif pour les enfants confiés rencontrant des problématiques spécifiques.

➤ **Accueil par des tiers dignes de confiance (C02-421 H01) : 3 600 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 500 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2025 afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans ce cadre, et de la mise en place d'un forfait journalier pour l'entretien, l'éducation et la conduite des enfants accueillis chez un tiers digne de confiance (cadre judiciaire, décision prise par le juge des enfants) ou un tiers bénévole et durable (cadre administratif, décision prise par le Président du Conseil départemental délibération du 20 novembre 2023).

En décembre 2025, 555 tiers ont bénéficié de cette allocation pour 690 enfants.

➤ **Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (C02-421 J02) : 2 100 000 €**

Ces crédits permettent le financement des séjours colonies mais également les séjours à la ferme. Ils sont proposés en reconduction par rapport au BP 2025.

➤ **Frais de transport (C02-421 J03) : 3 000 000 €**

Chaque jour, plusieurs centaines d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance sont transportés par les chauffeurs départementaux ou par des sociétés de taxis.

Ainsi, afin de maîtriser les frais de transport, plusieurs décisions ont été prises, comme par exemple:

- La création au sein de la direction des moyens généraux (DMG) d'un service chargé de la coordination du transport des enfants confiés et de la gestion de l'ensemble des chauffeurs départementaux,
- La mise en place d'un marché public pour le recours aux taxis,
- Le renforcement de l'autonomie des jeunes de plus de 16 ans dans l'utilisation des transports en commun.

➤ **Frais médicaux (hors CMU) (C02-421 L01) : 283 000 €**

Les crédits proposés en reconduction par rapport au BP 2025 permettent notamment le financement des consultations de psychologues libéraux.

➤ **Promotion de l'adoption (C02-421 M02) : 158 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction.

Depuis 2021, l'évaluation psychologique des candidats à l'agrément en vue d'adoption est externalisée auprès de psychologues libéraux.

L'objectif de cette externalisation traduit la décision du Département du Pas-de-Calais de recentrer les missions des psychologues territoriaux sur les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, telles que prévues par la loi de mars 2016.

Cette ligne budgétaire est aussi le support du versement des primes et des allocations d'adoption versées aux assistants familiaux adoptants.

En investissement, il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

- **Promotion de l'adoption en faveur des particuliers (C02-421 M01) : 10 000 € en dépenses d'investissement**

Les crédits sont proposés en reconduction. Il s'agit de prêts aux particuliers qui s'engagent dans une démarche d'adoption.

Mesures de protection à domicile : 25 400 000 € en dépenses de fonctionnement

- **Services d'action éducative en milieu ouvert à domicile (C02-421I01) : 25 400 000 €**

Le schéma Enfance Famille 2023-2027 prévoit de consolider l'offre d'accompagnement à domicile dans une optique de qualité et de réponse à des nouveaux besoins : adolescence, handicap...

Il s'agit notamment d'améliorer les délais de mise en œuvre des accompagnements à domicile et de proposer des accompagnements renforcés, lorsque cela est nécessaire.

Depuis 2021, plus de 1000 mesures, dont plus de 700 renforcées, ont été créées.

Ces crédits sont donc proposés en augmentation de 1 M €.

Prévention Enfance 20 018 524 ,80 € en dépenses de fonctionnement

La prévention demeure un enjeu important, rappelé dans le Pacte des solidarités humaines et le Schéma enfance famille.

Le Département entend poursuivre son effort de soutien aux familles, en proposant l'inscription des crédits suivants, au titre de la prévention.

➤ **Aides financières de l'aide sociale à l'enfance (C02- 421 B01) : 700 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction.

➤ **Aide aux jeunes majeurs (C02-421 B02) : 3 500 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Interventions à domicile (C02-421 B03) : 6 700 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 50 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

Ces crédits permettent de financer les interventions à domicile réalisées par des TISF et les interventions plus spécifiques dans le cadre du dispositif de prévention précoce : soutien à la périnatalité des jeunes parents proposé par les services locaux de PMI ou le médecin territorial de PMI afin de compléter les heures d'intervention déjà financées par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la naissance d'un enfant.

➤ **Actions MDS Enfance Famille (C02-421 B04) : 60 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **AESF – Accompagnement en économie sociale et familiale (C02-421 B05) : 630 276.80 €**

203 accompagnements en économie sociale et familiale étaient en cours au 31 décembre 2025 par l'ATPC (Association Tutélaire du Pas-de-Calais) et l'ADAE (Association Départementale d'Actions Éducatives).

Les crédits sont proposés à hauteur de 630 276.80 € au titre de ces accompagnements.

➤ **Actions de soutien à la parentalité (C02-421 B07) : 3 077 000 €**

Les crédits proposés en augmentation de 50 000 € permettent de financer les mesures suivantes :

- La mise en place de l'externalisation des droits de visite en présence d'un tiers pour les mineurs confiés à l'ASE, à la demande du Juge des enfants ;
- La généralisation de l'offre de parrainage de proximité ;
- Le développement du soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles ;
- L'accompagnement des familles dans l'exercice de la parentalité.

➤ **Allocations d'autonomie (C02-421 B08) : 5 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Services de prévention spécialisée (C02-421 C01) : 3 930 000 €**

Les crédits proposés, en augmentation de 130 000 € par rapport au BP 2025, intègrent la prise en compte des renforts en personnel pour l'accueil en journée des jeunes en attente de placement ainsi que 0.5 ETP psychologue de rue (compensation via le pacte des solidarités de l'Etat).

8 services de prévention spécialisée interviennent auprès des jeunes en risque de marginalisation sociale et de décrochage scolaire.

➤ **Maisons des Adolescents (C02-421 C02) : 30 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025 et permettent le financement d'actions assurées par les deux maisons des adolescents, réparties sur 3 sites. Ces crédits ont vocation à permettre la mise en œuvre de l'action intitulée « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » du schéma Enfance Famille 2023-2027.

➤ **Points Accueil Ecoute Jeunes (C02-421 C03) : 151 000 €**

Les crédits proposés permettent de financer les lieux d'accueil conviviaux pour les jeunes, les parents et les familles. Ces espaces de proximité ont une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés (conflits familiaux, mal être, échec scolaire) qui se sentent isolés ou déprimés et qui sont confrontés à des situations à risque (usage d'alcool, de cannabis, violence).

➤ **Participation au GIP France enfance protégée (C02-421 D03) : 105 748 €**

Les crédits proposés correspondent à la participation au GIP dont le montant est fixé par voie d'arrêté.

➤ **Frais de scolarité (C02-421 J01) : 300 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Actions de lutte contre les violences intrafamiliales (C02-421 K01) : 316 500 €**

Ces crédits sont destinés aux actions des 13 Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie répartis sur le territoire départemental, ainsi qu'aux actions de lutte contre les violences intra familiales sur certains territoires.

➤ **Actions partenariales Enfance Famille (C02-421 K03) : 513 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 150 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

Ces crédits permettent la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du schéma enfance famille 2023-2027, comme par exemple l'action nouvelle consistant à proposer une suite à l'accompagnement pour les jeunes de plus de 21 ans en études longues (coût de l'action en année pleine évalué à 300 000 €).

Protection maternelle infantile et planification : 3 571 850 € en dépenses et 740 000 € en recettes de fonctionnement et 320 000 € en dépenses d'investissement

➤ **Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile (C02-411 C02) : 3 541 850 €**

Au-delà de l'action quotidienne des équipes PMI rattachées aux Maisons Département Solidarité (MDS), le soutien du Département en faveur de la santé de la mère et de l'enfant se traduit par des actions à destination :

- Des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) gérés par l'Association La Vie Active et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dont le financement est assuré à 20% par le Département et 80% par l'Assurance Maladie ; 22 places seront créées en 2026 dans le cadre du dispositif national « 50 000 solutions ».
- De l'association APRIS (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé) qui intervient à la suite des bilans de 4 ans en écoles maternelles, dans le cadre de l'accompagnement des parents aux démarches de soins en cas de détection de troubles (visuels, auditifs ou du langage) chez les enfants vus en consultation dans le cadre des bilans.

➤ **Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02-411 F02) : 15 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

Les dépenses correspondent au remboursement aux parents employeurs des frais de mode de garde de remplacement pendant la formation obligatoire de leur assistant maternel.

➤ **Fonctionnement des consultations de PMI (C02-411 C03) : 15 000€ en dépenses et 550 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés permettent le remboursement de frais à des communes ou associations mettant à disposition du Département des locaux pour la réalisation des consultations de nourrissons.

Ces consultations font l'objet d'un remboursement par l'Assurance Maladie. Ainsi, il est proposé d'inscrire une recette estimée à 550 000 €.

➤ **Financement des centres de planification et d'éducation familiale (C02-411D01) : 190 000 € en recettes de fonctionnement**

Les consultations du centre de santé sexuelle (ex centre de planification et d'éducation familiale) réalisées font l'objet d'un remboursement au Département par l'Assurance Maladie. Il est proposé d'inscrire une recette de 190 000€.

S'agissant des crédits d'investissement au titre de la protection maternelle, infantile et planification, à hauteur de 320 000 €, ils correspondent à :

➤ **Participation à la construction de centres de PMI (C02-411A01) : 120 000 €**

Dans le cadre de la construction de centres de PMI, le montant de l'aide départementale a été fixé à 15% du montant hors taxes des travaux de construction ou d'aménagement des locaux de consultation.

Les crédits proposés permettront de financer des projets de centres de consultations de PMI.

➤ **Participation à la création de crèches (C02-411B01) : 200 000 €**

Dans le cadre de la création de structures d'accueil pour la petite enfance, le montant de l'aide départementale a été fixé à 1 600 € par place créée en crèche collective, 800 € par place créée en jardin d'enfant ou en crèche familiale, conformément à la délibération du 20 mars 2023.

Au 1^{er} décembre 2025, le nombre d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) est de 362, ce qui correspond à 6369 places.

Les crédits proposés permettront de financer des projets de création ou d'extension de structures d'accueil de la petite enfance.

Subvention – soutien aux solidarités : 743 750 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Subventions Enfance Famille (C02-421 K02) : 135 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Subventions diverses Soins Santé (C02-428F01) : 80 000€ (DAS)**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

➤ **Actions humanitaires (C02-428I01) : 463 750 € (DPID)**

Les crédits sont proposés à hauteur de 463 750 € afin de financer les structures, telles que La Banque alimentaire, le Secours Catholique, les Restaurants du Cœur de la Côte d'Opale... pour les aider dans leur fonctionnement.

➤ **Autres actions sociales (C02-428I03) : 65 000 € (SGPSOL)**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2025.

4. Immobilier MDS

Immobilier MDS – recettes et dépenses diverses : 14 000 € en dépenses de fonctionnement

- **Frais de fonctionnement des MDS (C02-420E04) SGPSOL : 14 000€**

Les crédits 2025 sont reconduits.

5. Moyens Généraux – Action sociale

Recettes et dépenses diverses : 79 460 € en dépenses de fonctionnement

- **Marché de supervision (C02-420E05) SGPSOL : 5 000 €**

Ces crédits proposés en baisse concernent le marché de 2024 relatif aux supervisions collectives des personnels sociaux.

- **Dispositif tiers régulateur (C02-420E09) DAS : 74 460 € en dépenses de fonctionnement**

La convention relative à la mise en place d'un tiers régulateur en charge de la gestion administrative des contrats d'accueil entre les accueillants familiaux et les personnes âgées et/ou les personnes en situation du handicap accueillies a été établie au regard du nombre d'accueillants familiaux agréés et d'accueillis potentiels à accompagner.

Les crédits proposés en 2026 s'élèvent à 74 460 €

6. Personnes âgées

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement sont proposées à hauteur de 286 460 000 €, soit techniquement en baisse de 7,07% par rapport au BP 2025, cette baisse étant due à la fusion des sections soin et dépendance des EHPAD comme expliqué plus haut.

Les recettes sont quant à elles, estimées à hauteur de 158 715 000 €, soit une hausse de 16,80% par rapport au BP 2025.

Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 3 869 168,37 €.

Accueil familial – personnes âgées : 435 000 € en dépenses de fonctionnement et 30 000 € en recettes de fonctionnement

L'accueil familial constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur perte d'autonomie et qui ne souhaitent pas néanmoins vivre en collectivité.

Le Département compte 180 places pour personnes âgées et 17 places mixtes.

- **Frais de placement familial pour personnes âgées (C02-423E01) : 300 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits 2026 sont reconduits par rapport à 2025 et proposés en dépenses à hauteur de 300 000 €. Ce montant tient compte du nombre de places d'accueil constatées sur l'année 2025.

Les recettes sont proposées à hauteur de 30 000 €.

- **Frais de formation des familles d'accueil (C02-423E02) : 135 000 € en dépenses de fonctionnement**

Des crédits à hauteur de 135 000 € sont proposés pour les frais de formation des familles d'accueil, soit une augmentation de 61 950 € par rapport au BP 2025. Le montant a été ajusté en fonction du coût prévisionnel des formations initiales et continues, ainsi que la mise en place d'une campagne de formation dans le cadre de l'AMI CNSA et l'organisation d'une journée départementale.

Accueil institutionnel permanent – personnes âgées en établissement : 52 350 000 € en dépenses de fonctionnement et 6 780 000 € en recettes de fonctionnement

- **Hébergement en maison de retraite - PA (C02-423F01): 35 000 000 € en dépenses et 6 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 35 000 000 €, soit une hausse de 2,04 % par rapport au BP 2025.

Les crédits proposés sont en hausse au regard de la poursuite de l'adaptation de l'offre par le financement de mesures nouvelles en cohérence avec les orientations du Pacte des Solidarités Humaines et du schéma autonomie et de l'impact financier des projets de restructuration et/ou de réhabilitation d'EHPAD ou de Résidence Autonomie.

En 2025, le Département a mis en place pour les EHPAD un tarif minimum fixé à 63 € pour les structures les plus éloignées du tarif moyen départemental (65,56 € en 2024). Les crédits 2026 intègrent la revalorisation du tarif plancher à 64 € compte tenu de l'évolution du tarif moyen départemental (67,01 €) en 2025.

Les recettes sont proposées à hauteur de 6 000 000 €.

- **Hébergement en centre de long séjour - PA (C02-423F02) : 2 100 000 € en dépenses et 550 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 2 100 000 €, soit une augmentation de 7,69 % par rapport au BP 2025 dû notamment aux dépenses observées en 2025.

Les recettes attendues sont estimées à 550 000 €, soit une hausse de 200 000 € par rapport à 2025.

- **Hébergement en résidence autonomie - PA (C02-423F04) : 2 800 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits liés aux résidences autonomie sont proposés à hauteur de 2 800 000 €, soit une reconduction des dépenses 2025.

Les recettes de 150 000 € sont ajustées au taux d'exécution réalisé en 2025 au titre des récupérations sur successions.

- **APA versée au bénéficiaire en établissement (C02-432A01) : 1 650 000 € en dépenses et 10 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits 2026 sont proposés à hauteur de 1 650 000 €, soit une reconduction du BP 2025.

Les recettes sont reconduites à hauteur de 10 000 €.

- **APA versée aux établissements (C02-433A01) : 10 800 000 € en dépenses et 70 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés à hauteur de 10 800 000 € sont significativement revus à la baisse (en baisse de 42 545 000 € par rapport au BP 2025) compte tenu de la fusion des sections soins et dépendance qui transfère le financement de la section dépendance vers la section soins financée par l'assurance maladie.

Les recettes 2026 sont estimées à hauteur de 70 000 € soit la reconduction du BP 2025.

Allocations individuelles – compensation de la perte d'autonomie PA : 227 315 000 € en dépenses et 147 900 000 € en recettes de fonctionnement

- **Aide-ménagère - PA (C02-423H01) : 460 000 € dépenses de fonctionnement**

Les crédits 2026 sont en reconduction par rapport au BP 2025 en cohérence avec la consommation des crédits sur cette prestation.

- **Frais de repas – Personnes âgées (C02-423H02) : 15 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les dépenses sont reconduites à hauteur de 15 000 € comme pour le BP 2025.

- **Allocations compensatrices pour tierce personne (C02-423I01) : 7 000 000 € de dépenses et de 100 000 € de recettes de fonctionnement**

Les crédits d'ACTP pour personnes âgées et personnes handicapées sont proposés à hauteur de 7 000 000 €, en baisse de 300 000 € par rapport à 2025. Cette réduction constante des crédits depuis plusieurs années s'explique par une diminution du nombre de bénéficiaires liée au remplacement progressif de cette allocation par la Prestation de Compensation du Handicap dans le cadre de la révision des dossiers.

Les recettes sont reconduites à 100 000 €.

- **Dépenses et recettes diverses (C02-430A01) : 19 840 000 € en dépenses et 146 800 000 € de recettes de fonctionnement**

Des crédits d'un montant de 19 800 000 €, correspondant à la rétro compensation qui sera opérée suite à la fusion des sections soins et dépendance, ont été inscrits sur ce sous-programme.

Comme évoqué plus haut, les dépenses d'APA versée aux établissements sont en baisse de 42 545 000 €. Mais, cette reprise de dépenses par l'ARS s'accompagnera d'une reprise de recettes, qui se traduit par cette rétro compensation due par le Département. Au global, les dépenses 2026 d'APA en établissement seront donc en baisse de 22 745 000 €, par rapport aux dépenses inscrites au budget 2025.

Les recettes sont prévues à hauteur de 146 800 000€ et correspondent à la compensation par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) des différentes dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Les recettes sont en évolution de + 23.3 M€ par rapport à l'année 2025, en raison de la fusion des concours CNSA qui regroupe à compter de 2026 la compensation pour l'APA, l'avenant 43 et le tarif plancher.

- **APA à domicile (C02-431A01) : 200 000 000 € en dépenses et 1 000 000 € de recettes de fonctionnement**

Les crédits prennent en compte :

- le dispositif de la dotation complémentaire allouée aux SAD pour mener des actions relatives à la qualité de vie, ainsi que la revalorisation salariale via l'avenant 43 pour les SAD.

- la revalorisation du tarif plancher national au 1^{er} janvier 2026 (25 € au lieu de 24,58 € en 2025) applicable aux SAD non tarifés. Concernant les SAD tarifés, il s'agit d'une reconduction du tarif unique fixé à 25 €.

Les crédits tiennent également compte de l'impact de la mise en œuvre du plan d'optimisation APA de 2025 (réduction du financement des heures d'aide-ménagère).

Les recettes sont évaluées à 1 000 000€ et correspondent à des récupérations de trop perçus à l'encontre des bénéficiaires ou des SAD.

Nouveaux modes d'accueil – personnes âgées : 110 000 € en dépenses de fonctionnement

- **Hébergement temporaire - PA (C02-423F03) : 100 000 € en dépenses de fonctionnement**

100 000 € sont proposés pour l'hébergement temporaire des personnes âgées, soit une reconduction des crédits 2025

- **Accueil de jour - PA (C02-423G01) : 10 000 € en dépenses de fonctionnement**

10 000 € sont proposés pour l'accueil de jour des personnes âgées.

Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants : 6 250 000 € en dépenses et 4 005 000 € en recettes de fonctionnement ; 3 869 168,37 € en dépenses d'investissement

Les crédits de fonctionnement sont proposés respectivement pour un montant de 6 250 000 € en dépenses et 4 005 000 € en recettes.

- **Conférence des financeurs – forfait autonomie (C02-423A01) : 1 060 000 € en dépenses et 1 060 000€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses du forfait autonomie pour les résidences autonomie sont intégralement compensées par les recettes de la CNSA à partir d'un concours national réparti entre les départements au regard du nombre de places autorisées. La notification de la CNSA n'étant transmise qu'au début de l'année d'exécution, il est proposé de reconduire les crédits 2025 tant en dépenses qu'en recettes.

- **Conférence des financeurs – autres actions de prévention (C02-423B01) : 3 150 000 € en dépenses et 2 300 000€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses relatives aux actions de la prévention de la perte d'autonomie sont proposées à hauteur de 3 150 000 €, soit + 125 000 € par rapport au BP 2025, elles sont également compensées par la CNSA.

Les crédits sont fléchés sur 4 axes de la CDF (Domotique, espaces témoins et aides techniques ; actions individuelles et collectives des SAD mixtes ; Soutien aux proches aidants et actions collectives de la prévention de la perte d'autonomie).

Les recettes proposées à hauteur de 2 300 000 € sont inférieures au niveau de dépenses car elles tiennent compte de la reprise du trop-perçu des exercices précédents (système d'acomptes de la CNSA).

- **Dépenses et recettes diverses – Aide sociale aux Personnes Âgées (C02-423D01) : 111 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits en dépenses diverses sont proposés à hauteur de 111 000 € en cohérence avec l'année 2025.

Les recettes proposées à hauteur de 300 000 € correspondent au remboursement par l'Etat des dépenses d'aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes sans domicile fixe.

- **Projets de restructuration (C02-423J01) : 1 121 000 € en dépenses de fonctionnement et 345 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses proposées correspondent :

- aux actions à destination des SAD prévues par le nouveau cadre d'adhésion de la CNSA (accompagnement des SAD notamment sur la réforme des services autonomie).

- au soutien des services associatifs, au financement des communautés 360, à l'accompagnement financier des structures prenant en charge des situations complexes et au financement d'une partie des actions de la plateforme des métiers de l'autonomie.

Les recettes à hauteur de 345 000 € correspondent à la compensation partielle des dépenses prévues dans la convention CNSA évoquée ci-dessus.

- **Autres participations – Personnes âgées (C02-423J02) : 10 000 € en dépenses de fonctionnement**

Ces crédits sont proposés à hauteur de 10 000 € et intègrent les financements de la convention signée avec le Centre Régional d'Études et d'Actions d'Informations en faveur des personnes vulnérables (CREAI) dans le cadre de l'animation de réseaux départementaux d'acteurs du champ du handicap.

- **Favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants (C02-423J04) : 737 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés sont en augmentation par rapport à 2025 en cohérence avec le nombre de porteurs financés par le Département. Il s'agit d'actions inscrites dans les projets territoriaux d'aide aux aidants et ne faisant pas l'objet d'un financement dans le cadre de la CDF.

➤ **Personne qualifiée (C02-423J05) : 1 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés concernent le remboursement des frais à titre de compensation de l'intervention des personnes qualifiées.

➤ **Subvention aux instances de coordination gérontologique (C02-423K01) : 60 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits sont en diminution de 72 000€ par rapport à 2025 pour un total de 60 000 € suite à l'arrêt du financement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'audomarois (maintien du financement du CLIC du Ternois).

➤ **Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés C02-423C01: 3 869 168,37 € en dépenses d'investissement**

Les crédits d'investissement, s'élèvent à 3 869 168,37 € en dépenses. Ils correspondent au soutien financier du Département pour les projets de réhabilitation et de modernisation des structures (Résidences Autonomie, EHPAD...).

Les crédits de paiement (CP) 2026 sont destinés à accompagner :

- 6 EHPAD : dont l'AHNAC (EHPAD de Noyelles sous Lens et Delaby à Liévin), le Centre Hospitalier de Bapaume, le Centre Hospitalier d'Aire sur la Lys, le Centre Hospitalier d'Hesdin et l'EHPAD d'Arques,
- La finalisation de travaux d'aménagement relatifs à l'habitat inclusif « Aide à la Vie Partagée »,
- 1 RA à Lens (AXENTIA-AHNAC).

La création d'une nouvelle autorisation de programme (AP) 2026 d'un montant de 3 081 250€ est demandée pour permettre le financement et l'accompagnement de projets en cours de validation.

7. Personnes handicapées

Pour 2026, les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 234 745 000 €, soit une hausse de 5,3 % par rapport au BP 2025. Les recettes sont quant à elles, estimées à hauteur de 40 445 000 € soit une hausse de 19,7 % par rapport au BP 2025.

Les crédits d'investissement sont proposés à hauteur de 2 480 000 € en dépenses.

Accueil familial – personnes handicapées : 3 900 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes de fonctionnement

➤ **Frais de placement familial pour personnes handicapées (C02-425B01) : 3 900 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes de fonctionnement**

L'accueil de personnes en situation de handicap par des accueillants familiaux constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur handicap et qui ne souhaitent pas vivre en collectivité.

Le Département compte 295 places d'accueil pour personnes en situation de handicap. Les crédits sont reconduits à hauteur du BP 2025 soit 3 900 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes.

Accueil institutionnel permanent – personnes handicapées : 110 195 000 € en dépenses et 6 670 000 € en recettes de fonctionnement, 2 480 000 € en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel permanent pour personnes handicapées comprend l'hébergement en EHPAD pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans, en foyer de vie, en foyer d'hébergement, en foyer d'accueil médicalisé et en établissement au titre de l'amendement Creton (disposition permettant à des jeunes de plus de 20 ans en situation de handicap de rester dans leur établissement d'accueil pour enfant en attendant une place dans un établissement pour adulte).

➤ **Hébergement PH en maison de retraite (C02-425C01) : 700 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à la reconduction par rapport à 2025, tenant ainsi compte des dépenses effectivement réalisées.

➤ **Hébergement en foyer de vie (C02-425C02) : 57 695 000 € en dépenses et 6 090 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses proposées tiennent compte :

- De l'intégration, dans les dotations globales de chaque type d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale et de statut associatif, de la revalorisation des salaires prévue dans le cadre du SEGUR (auparavant l'ensemble de la revalorisation était inscrit sur ce sous-programme)
- De la poursuite des négociations des CPOM en 2026, avec pour objectif notamment une revalorisation des financements, en priorité pour les gestionnaires présentant une évolution de leur offre d'accueil.

Les recettes sont proposées à hauteur de 6 090 000 €, correspondant à :

- La compensation de la CNSA pour la mise en place du SEGUR à destination de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale, de statut associatif

- La récupération de l'aide sociale dans le cadre du recours sur successions.

➤ **Accueil en foyer d'hébergement PH (C02-425C03) : 24 900 000 € en dépenses et 180 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à hauteur de 24 900 000 € pour les foyers d'hébergement, prenant en compte l'intégration du SEGUR dans les dotations globales. Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de 180 000 €.

➤ **Hébergement en foyer d'accueil médicalisé (C02-425C04) : 25 200 000 € en dépenses et 400 000€ en recettes en fonctionnement**

Les dépenses sont proposées à hauteur de 25 200 000 €, prenant en compte l'intégration du SEGUR dans les dotations et les dépenses effectivement réalisées.

Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de 400 000 €.

➤ **Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton (C02-425C06) : 1 700 000 € en dépenses de fonctionnement**

1 700 000 € sont proposés pour l'hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton. Il s'agit d'une reconduction des dépenses du BP 2025.

➤ **Subvention d'équipement aux établissements pour personnes handicapées (C02-425C08) : 2 480 000 € en dépenses d'investissement**

L'inscription des dépenses projetées correspond à la programmation telle que reprise au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à destination des établissements pour personnes handicapées, dans le cadre de l'accompagnement du Département aux projets d'adaptation de l'offre.

Les crédits de paiement 2026 sont destinés à accompagner les projets de 3 gestionnaires (GAM, La Vie Active et l'APEI de Béthune). Il s'agit de projets pour lesquels une délibération est déjà intervenue.

Il y a également la création d'une nouvelle autorisation de programme (AP) pour 2026 à hauteur de 1 320 000 € concernant le financement de nouveaux projets en cours de validation.

120 000 € sont consacrés à la mise en place de projets d'Habitats Accompagnés en faveur des personnes en situation de handicap, conformément au cahier des charges.

Allocations individuelles- compensation de la perte d'autonomie PH : 85 160 000 € en dépenses et 31 625 000 € en recettes de fonctionnement

- **Aide-ménagère PH (C02-425E01) : 500 000 € en dépenses et 25 000 € de recettes de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 500 000 € en dépenses et 25 000 € en recettes en reconduction du budget 2025.

- **Prestation de Compensation du Handicap (C02-425F01) : 84 640 000 € en dépenses et 31 500 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés pour 2026 évoluent de 10 M€, soit une progression de 13,4 % par rapport au BP 2025.

Les crédits supplémentaires sollicités intègrent à la fois :

- Les prévisions d'augmentation du nombre de bénéficiaires, compte tenu de l'évolution constante de ces dernières années,
- La poursuite de la montée en charge de nouvelles prestations, telles que la PCH Parentalité, l'aide à l'autonomie pour les bénéficiaires avec handicaps psychiques, cognitifs ou mentaux,
- L'actualisation du tarif plancher des SAD prestataires qui impacte également le volume des crédits relatifs à la PCH,
- La réévaluation annuelle de l'avenant 43.

Les recettes estimées à 31 500 000 €, en progression de 4 M€ par rapport au BP 2025 correspondent à la nouvelle compensation attendue de la fusion des concours CNSA, au titre des dépenses liées à l'activité PCH.

- **Prestation de Compensation du Handicap – Dépenses et recettes diverses (C02-425F08) : 20 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes de fonctionnement**

Cette ligne budgétaire en dépense est reconduite à l'identique de 2025 soit 20 000 €, tandis qu'en recette il est proposé 100 000 € au vu des recettes constatées les années précédentes.

Nouveaux modes d'accueil – personnes handicapés : 33 400 000 € en dépenses de fonctionnement

- **Hébergement temporaire - PH (C02-425C05) : 3 390 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 3 390 000 €, prenant en compte le financement du SEGUR dans les dotations globales.

➤ **Accueil en section occupationnelle (C02-425D01) : 18 000 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 18 000 000€ en dépenses, prenant en compte le financement du SEGUR dans les dotations globales.

➤ **Service d'accompagnement et de suite (C02-425E03) : 12 010 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les dépenses proposées prennent en compte le financement du SEGUR dans les dotations globales ainsi que le financement des créations de places dans le cadre du schéma de l'autonomie 2023-2027 :

- 140 places créées au 1^{er} décembre 2026
- Financement en année pleine des 140 places ayant été créées au 1^{er} décembre 2025

Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants : 2 090 000 € en dépenses et 1 950 000 € en recettes de fonctionnement

➤ **Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées (C02-425A01) : 40 000 € en dépenses de fonctionnement**

Ces dépenses liées à des régularisations comptables sont ajustées par rapport au niveau de consommation des crédits 2025.

➤ **Aides à la Vie Partagée (C02-425H05) : 2 050 000 € en dépenses et 1 950 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés correspondent aux dépenses relatives à la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au sein des habitats inclusifs destinés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, dans le cadre de l'accord-cadre signé avec la CNSA et le représentant de l'État pour la période 2022-2029 et 2024-2031.

Il s'agit de financer les 29 projets d'habitats inscrits dans la programmation pluriannuelle ouverts ou qui ouvriront au cours de l'année 2026.

Ce dispositif fait l'objet d'une compensation de la CNSA, à hauteur de 80 % des dépenses engagées pour la première convention et 65 % pour la seconde.

8. Politiques d'inclusion durable

Les crédits sont proposés à hauteur de 340 145 960,36 € en dépenses de fonctionnement et 12 766 672 € en recettes de fonctionnement et se décomposent en :

Allocation individuelles – Revenu de solidarité : 319 281 000 € en dépenses et 2 000 000 € en recettes en section de fonctionnement

➤ Allocations RSA (C02-447B01) : 319 000 000 €

Les crédits d'allocation RSA sont proposés à hauteur de 319 000 000 €, en hausse de 2 000 000€ de BP à BP, soit + 0,6 %.

Après 2 années de stabilité à hauteur de 333 M€ constatée en 2018 et 2019, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire s'est traduite par une forte augmentation du RSA, avec un point de sortie à 346,7 M€ (soit + 4 %), consécutive à l'arrivée importante de foyers bénéficiaires du RSA (+ 1 750).

Les années suivantes 2021 et 2022 ont enregistré des baisses continues, à respectivement 327,7 M€ et 311,4 M€.

Même si en 2023 l'allocation est repartie à la hausse avec un point de sortie à 316,5 M€, le nombre de foyers a continué de diminuer et a ainsi permis à l'allocation de se stabiliser en 2024 à 316,5 M€, malgré la revalorisation annuelle de 4,6 % en avril 2024.

En 2025, l'allocation a augmenté à 318,6 M€, soit une hausse de près de 2 M€ qui peut se décomposer en 3 effets : un effet prix estimé à 5,6 M€, un effet volume estimé à - 3,3 M € et un effet structure peu significatif estimé à - 0,1 M€.

La baisse du nombre de foyers observée en 2025 (moins forte qu'en 2024) n'a pas compensé l'impact de la revalorisation, comme cela paraît être le cas entre 2023 et 2024.

Pour 2026, au vu de la diminution des foyers observée à fin 2025, le calcul de l'allocation du RSA se base sur une stabilisation du niveau de l'allocation, en y intégrant une revalorisation de 0,9 % en avril et un montant moyen de l'acompte mensuel à 26,4 M€.

Sous l'effet conjugué du contexte lié au marché du travail et de la courbe du chômage, et, a contrario, de la mise en œuvre des politiques d'insertion du Département, l'augmentation de l'allocation RSA s'établirait à 2 M€ de BP à BP, et porterait le point de sortie 2026 à 319 M€.

➤ Indus RSA (C02-447B02) : 260 000 € en dépenses et 1 800 000 € en recettes

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 260 000 €.

Il est, par ailleurs, prévu une recette de 1 800 000 €, d'un montant identique à 2025.

➤ **Dépenses et recettes diverses – RSA (C02-448A01) : 21 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 21 000 €. Les recettes sont, quant à elles, estimées à 200 000 €.

Dispositifs d'accompagnement : 10 022 299,16 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé – MASP/MAJ (C02-428M01) : 750 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé un niveau de crédits à hauteur de 750 000 € destiné à financer les :

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : 680 000 €
- Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 60 000 €
- Régularisation d'anciens dossiers : 10 000 €

Les mesures d'accompagnement administratives (MASP) ou judiciaires (MAJ) sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale.

Elles ont vocation à mettre en place un accompagnement global axé sur l'aide éducative budgétaire par la gestion ou non des prestations sociales par un tiers.

➤ **Indemnisation des organismes référents (C02-446A05) : 9 272 299,16 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés à hauteur de 9 272 299,16 € tiennent compte :

- du déploiement de la loi pour le plein emploi avec l'accompagnement rénové sur l'ensemble du département,
- des accompagnements spécifiques, apportant une nouvelle réponse aux bénéficiaires du RSA,
- de l'accompagnement des professionnels dans le cadre du label référent 62 adopté en 2024.

Insertion : 8 766 672 € en recettes de fonctionnement

➤ **Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (C02-428N01) : 8 766 672 €**

L'inscription de recettes repose sur les contractualisations (2024-2027) avec l'Etat dans le cadre du Pacte des solidarités et de France Travail. Ces recettes s'inscrivent dans la perspective des différents appels à manifestations d'intérêt tels que les plateformes des métiers de l'autonomie.

Logement : 7 491 911.20 € en dépenses et 2 000 000 € en recettes en section de fonctionnement

➤ **Fonds de solidarité logement (C02-428A02) : 4 500 000 € en dépenses de fonctionnement**

Le FSL, piloté par le Département, est le principal outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il s'agit d'aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement dans de bonnes conditions, couplées ou non à des mesures d'accompagnement social.

Ce dispositif partenarial est cofinancé par le Département, la CAF, les bailleurs, EDF, ENGIE, Total énergie, la MSA et des opérateurs d'eau.

Les crédits sont proposés à 4 500 000 €.

➤ **Politique inclusive en faveur du logement (C02-428B04) : 2 891 911,20 € en dépenses et 2 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 2 891 911,20 € sont compensées par une recette de 2 000 000 € qui correspond aux dotations de l'État, dans le cadre du Logement d'abord (Actes 1 et 2), stable par rapport à 2025.

Les dépenses permettent de participer au financement :

- De postes (travailleurs sociaux, infirmiers ...) dans des associations qui exercent des mesures d'accompagnement social,
- D'un observatoire social,
- D'organismes intervenant dans des groupes d'échanges de pratiques sur la santé mentale et le logement.

➤ **Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (C02-428O10) : 100 000 € en dépenses de fonctionnement**

L'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

L'ADIL bénéficie d'un financement par le Département de 100 000 €, depuis 2017, au titre de ses missions générales (lui permettant de financer des postes de juristes sur les territoires en complément d'autres financeurs ex : Etat). La demande de financement de l'ADIL concernant les postes de juristes est constante malgré une montée en charge progressive de l'activité (appels téléphoniques et rendez-vous). Pour information, les consultations annuelles réalisées par l'ADIL sont passées de 3 568 en 2017 à 7 434 en 2024.

L'ADIL inter départementale permet ainsi de déployer une équipe de juristes sur le Département du Pas-de-Calais tout en économisant les frais de structure qui sont mutualisés avec le Département du Nord. Les crédits sont ainsi proposés à 100 000 €.

Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion : 1 200 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Aides financières aux particuliers (C02-428D01) : 1 200 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il s'agit des aides financières directes accordées aux personnes les plus en difficulté pour couvrir des besoins de subsistance, répondre à une situation d'urgence, faire face à des situations de rupture. Il est proposé un maintien des crédits par rapport à 2025.

Soutien en faveur de la jeunesse : 2 150 750 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Logement des jeunes (C02-428B02) : 900 000 €**

Ces dispositifs permettent d'apporter un soutien aux jeunes dans l'accès au logement, par l'intermédiaire de projets ou des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Les crédits proposés à hauteur de 900 000 € correspondent :

- À la poursuite des CLLAJ déjà engagés ainsi qu'au renouvellement des CLLAJ sur les territoires. Ce dispositif a pour objectif d'aider les jeunes de 18 à 30 ans à accéder à un logement autonome et à réussir leur insertion socioprofessionnelle : 360 000€
- Aux projets engagés au titre d'un accompagnement spécifique à destination de jeunes en situation de précarité et notamment des majeurs ayant eu un parcours institutionnel à l'Aide Sociale à l'Enfance pour leur permettre d'être autonomes dans le logement. Est également mis en place un soutien pour des bailleurs sociaux proposant une offre de logement adaptée pour ces jeunes : 410 000 €
- Au projet jeunesse avec l'organisme associé Pas-de-Calais Habitat : accompagnement du dispositif « un jeune, un logement ». Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple sans enfant, en recherche d'un premier logement, effectuant une première demande. Pas-de-Calais Habitat propose une formule adaptée (réactivité, typologie et possibilité d'avoir un loyer progressif pour sécuriser l'entrée dans le logement): 30 000 €.

Depuis 2015, plus de 280 jeunes, dont la moyenne d'âge est de 25 ans, ont bénéficié de ce dispositif. En 2025, ce dispositif a profité à 34 nouveaux locataires.

- Au fonds de solvabilisation : 100 000 €

Le fonds de solvabilisation est issu d'une expérimentation lancée en 2019 à partir de crédits de l'Etat dans le cadre du contrat local des solidarités, initialement destinée aux jeunes ayant eu un parcours ASE. Depuis 2024, ce dispositif d'aide a été étendu à tous les jeunes de 18 à 24 ans révolus en situation de précarité, grâce aux financements du Pacte des Solidarités de l'Etat. Il vise à répondre à la difficile solvabilisation de l'entrée et du maintien dans le logement de certains jeunes, puisque les aides du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ne peuvent pas être octroyées à des personnes sans ressources pérennes. Le fonds de solvabilisation est une aide subsidiaire, qui permet notamment de soutenir les jeunes éligibles dans le paiement du loyer et des charges.

➤ **Fonds d'aide aux jeunes (C02-428C01) : 260 000 €**

Les dépenses projetées se répartissent entre le FAJ individuel et les projets collectifs.

S'agissant des *aides individuelles*, entre 800 et 900 jeunes bénéficient d'une aide au titre de leur insertion sociale ou professionnelle ou pour leur subsistance, soit 110 000 €.

S'agissant des *projets collectifs*, ils permettent d'accompagner des actions collectives des partenaires qui participent à l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes, soit 150 000 €.

➤ **Accompagnement des jeunes (C02-428C02) : 990 750 €**

Afin d'accompagner les jeunes en situation de fragilité et de favoriser leur autonomie et leur accès à l'emploi, les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 990 750 € se décomposent en :

- Une offre de service déployée en faveur de l'inclusion des jeunes bénéficiaires du RSA, sortants de l'ASE, ou décrocheurs scolaires,
- Une offre de service renouvelée, initiée dans le cadre de la « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » afin de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'éviter les sorties « sèches » non choisies.

9. **Prévention Santé**

Actions Santé : 170 000 € en dépenses et 500 000 € en recettes de fonctionnement

➤ **Vaccination (C02- 418 A01) DEF : 170 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés tiennent compte des dépenses constatées en 2025.

➤ **Recettes des centres de santé (C02-412A02) DAS : 500 000 € en recettes de fonctionnement**

Suite à l'ouverture de 3 centres de santé dans le Département (Sallaumines, Oye-Plage, Ardres), ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance maladie, ainsi qu'au financement par l'ARS d'une aide à la lutte contre la désertification médicale

10. Ressources humaines-prévention médico-sociale

Développement des compétences – personnels secteur médico-social : 252 247 €

➤ **Formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02-411 F04) : 252 247 €**

L'inscription des crédits proposés permet la prise en charge de la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s, organisée par le Département, sur la base d'une durée de 120 heures.

Tout assistant maternel agréé doit suivre une formation obligatoire d'une durée de 120 heures. Cette formation doit se dérouler, pour partie, avant d'accueillir un premier enfant. Les 80 premières heures de la formation permettent à l'assistant maternel d'acquérir les connaissances et les compétences prévues à l'article D.421-46 du CASF. Les heures de formation restant à effectuer (40 heures) permettent à l'assistant maternel d'approfondir ses connaissances et ses compétences en s'appuyant notamment sur son expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil de l'enfant. Cette formation, organisée et financée par le Département, est dispensée par un centre de formation retenu par le Département, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Les assistants maternels et les assistantes maternelles bénéficient également de 10h de formation aux premiers secours.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	Subventions - soutien aux solidarités	68 250,00			
			68 250,00	0,00	0,00	0,00

Subventions – soutien aux solidarités : 68 250 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Subvention de fonctionnement en matière de logement social (C02-555A01) :**
68 250 € (DPID)

Les crédits sont proposés à hauteur de 68 250 €, dont 20 000 € au titre de la subvention pluriannuelle avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	Transports scolaires	6 710 000,00	350 000,00		
			6 710 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Transports scolaires des élèves en situation de handicap (C02 – 810A03) : 6 710 000 € en dépenses et 350 000 € en recettes de fonctionnement.

➤ **Côté dépenses :**

Le budget 2026 dédié au transport des élèves en situation de handicap, est proposé à hauteur de 6,7 M€, en baisse de 4,3 % comparé à l'exercice précédent. Cette évolution à la baisse s'explique par un ajustement de l'enveloppe budgétaire, en raison de la révision des prix prévue dans le cadre des marchés publics en cours.

➤ **Côté recettes :**

Une recette de 0,35 M€ est prévue à la section de fonctionnement, au titre de remboursements de la Région et d'Artois mobilité, en application des conventions.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Enfance et Famille						
Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-041A07	FSE+ subvention globale 2021-2027 - mise à l'abri (recettes)	DEF		1 000 000,00		
				1 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Actions transversales						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420I12	Dispositif CESU préfinancé	DAS	130 000,00			
C02-420I16	Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles	SGPSOL	262 000,00			
			392 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Partenariats transversaux						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425F06	Participation au Fonds de Compensation - Fonctionnement	SGPSOL	100 000,00			
C02-425F09	PCH Aide au fonctionnement de la MDPH	SGPSOL	1 900 000,00	300 000,00		
C02-428G01	Partenariats transversaux	SGPSOL	101 000,00			
C02-428H02	Fédération départementale des centres sociaux	SGPSOL	40 000,00			
C02-428H03	Participations aux centres sociaux	SGPSOL			150 000,00	
			2 141 000,00	300 000,00	150 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil familial						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411E02	Prestations annexes à la formation - assistantes familiales	DEF	250 000,00			
C02-421A03	Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance	DEF		11 573 513,00		
C02-421E01	Rémunération des assistantes familiales	DEF	106 000 000,00			
C02-421E02	Allocations et remboursements divers aux assistantes familiales	DEF	29 000 000,00			
C02-421E05	Recrutement des assistants familiaux	DEF	102 000,00			
			135 352 000,00	11 573 513,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil institutionnel permanent						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421F01	Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais	DEF	143 470 000,00			
C02-421F02	Maisons d'enfants à caractère social - autres départements	DEF	5 000 000,00			
C02-421F03	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	DEF	3 870 000,00			
C02-421F04	Etablissements belges	DEF	5 000 000,00			
C02-421F05	Allocations et remboursements divers	DEF	100 000,00			
C02-421F06	Lieux de vie et d'accueil	DEF	1 379 000,00			
C02-421F07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	DEF			4 122 800,00	
C02-421G01	Etablissements d'accueil mères-enfants du Pas de Calais	DEF	3 760 000,00			
C02-421G02	Etablissements d'accueil mères-enfants - autres départements	DEF	100 000,00			
			162 679 000,00	0,00	4 122 800,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421A01	Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret	DEF	53 000,00			
C02-421A02	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	DEF	1 300 000,00			
C02-421H01	Accueil par des tiers de confiance	DEF	3 600 000,00			
C02-421J02	Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance	DEF	2 100 000,00			
C02-421J03	Frais de transport	DEF	3 000 000,00			
C02-421L01	Frais médicaux (hors CMU)	DEF	283 000,00			
C02-421M01	Promotion de l'adoption en faveur des particuliers	DEF			10 000,00	
C02-421M02	Promotion de l'adoption	DEF	158 000,00			
			10 494 000,00	0,00	10 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Mesures de protection à domicile						
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421I01	Services d'action éducative en milieu ouvert et à domicile	DEF	25 400 000,00			
			25 400 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Prévention Enfance						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421B01	Aides financières d'aide sociale à l'enfance	DEF	700 000,00			
C02-421B02	Aide aux jeunes majeurs	DEF	3 500 000,00			
C02-421B03	Interventions à domicile	DEF	6 700 000,00			
C02-421B04	Actions MDS Enfance Famille	DEF	60 000,00			
C02-421B05	AESF - Accompagnement en économie sociale et familiale	DEF	630 276,80			
C02-421B07	Actions de soutien à la parentalité	DEF	3 077 000,00			
C02-421B08	Allocations d'autonomie	DEF	5 000,00			
C02-421C01	Services de prévention spécialisée	DEF	3 930 000,00			
C02-421C02	Maisons des Adolescents	DEF	30 000,00			
C02-421C03	Points Accueil Ecoute Jeunes	DEF	151 000,00			
C02-421D03	Contribution au fonctionnement du GIP "France enfance protégée"	DEF	105 748,00			
C02-421J01	Frais de scolarité	DEF	300 000,00			
C02-421K01	Actions de lutte contre les violences intrafamiliales	DEF	318 500,00			
C02-421K03	Actions partenariales Enfance Famille	DEF	513 000,00			
			20 018 524,80	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Protection maternelle infantile et planification						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	DEF/SDPMI			120 000,00	
C02-411B01	Participation à la création de crèches	DEF/SDPMI			200 000,00	
C02-411C02	Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile	DEF/SDPMI	3 541 850,00			
C02-411C03	Fonctionnement des consultations de PMI	DEF/SDPMI	15 000,00	550 000,00		
C02-411D01	Financement des centres de santé sexuelle	DEF/SDPMI		190 000,00		
C02-411F02	Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	15 000,00			
			3 571 850,00	740 000,00	320 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Ressources humaines - Développement des compétences						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421E03	Formation des assistantes familiales	DRH/F Formation	2 100,00			
			2 100,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421K02	Subventions Enfance Famille	DEF	135 000,00			
C02-428F01	Subventions diverses - Soins - santé	DAS	80 000,00			
C02-428I01	Actions humanitaires	DPID/SRCPB	463 750,00			
C02-428I03	Autres actions sociales	SGPSOL	65 000,00			
			743 750,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420E04	Frais de fonctionnement des MDS	SGPSOL	14 000,00			
			14 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420E05	Marchés de supervision	SGPSOL	5 000,00			
C02-420E09	Dispositif tiers régulateur accueil familial	DAS	74 460,00			
			79 460,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil familial - personnes âgées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423E01	Frais de placement familial pour personnes âgées	DAS	300 000,00	30 000,00		
C02-423E02	Frais de formation des familles d'accueil	DAS	135 000,00			
			435 000,00	30 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423F01	Hébergement en maison de retraite - PA	DAS	35 000 000,00	6 000 000,00		
C02-423F02	Hébergement en centre de long séjour - PA	DAS	2 100 000,00	550 000,00		
C02-423F04	Hébergement en résidence autonomie - PA	DAS	2 800 000,00	150 000,00		
C02-432A01	APA versée au bénéficiaire en établissement	DAS	1 650 000,00	10 000,00		
C02-433A01	APA versée aux établissements	DAS	10 800 000,00	70 000,00		
			52 350 000,00	6 780 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423H01	Aide ménagère - PA	DAS	460 000,00			
C02-423H02	Frais de repas - PA	DAS	15 000,00			
C02-423I01	Allocations compensatrices PA pour tierce personne	DAS	7 000 000,00	100 000,00		
C02-430A01	APA - Dépenses et recettes diverses	DAS	19 840 000,00	146 800 000,00		
C02-431A01	APA à domicile	DAS	200 000 000,00	1 000 000,00		
			227 315 000,00	147 900 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423F03	Hébergement temporaire - PA	DAS	100 000,00			
C02-423G01	Accueil de jour - PA	DAS	10 000,00			
			110 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423A01	Conférence des financeurs - forfait autonomie	DAS	1 060 000,00	1 060 000,00		
C02-423B01	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	DAS	3 150 000,00	2 300 000,00		
C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS			3 869 168,37	
C02-423D01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux personnes âgées	DAS	111 000,00	300 000,00		
C02-423J01	Projets de restructuration	DAS	1 121 000,00	345 000,00		
C02-423J02	Autres participations - PA	DAS	10 000,00			
C02-423J04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS	737 000,00			
C02-423J05	La personne qualifiée	DAS	1 000,00			
C02-423K01	Subvention aux instances de coordination gérontologique	DAS	60 000,00			
			6 250 000,00	4 005 000,00	3 869 168,37	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Accueil familial - personnes handicapées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425B01	Frais de placement familial pour personnes handicapées	DAS	3 900 000,00	200 000,00		
			3 900 000,00	200 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425C01	Hébergement PH en maison de retraite	DAS	700 000,00			
C02-425C02	Hébergement en foyer de vie	DAS	57 695 000,00	6 090 000,00		
C02-425C03	Accueil en foyer d'hébergement - PH	DAS	24 900 000,00	180 000,00		
C02-425C04	Hébergement en foyer d'accueil médicalisé	DAS	25 200 000,00	400 000,00		
C02-425C06	Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton	DAS	1 700 000,00			
C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS			2 480 000,00	
			110 195 000,00	6 670 000,00	2 480 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425E01	Aide ménagère - PH	DAS	500 000,00	25 000,00		
C02-425F01	PCH - Prestation de compensation du handicap	DAS	84 640 000,00	31 500 000,00		
C02-425F08	PCH - Prestation de compensation du handicap - Dépenses et recettes diverses	DAS	20 000,00	100 000,00		
			85 160 000,00	31 625 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425C05	Hébergement temporaire - PH	DAS	3 390 000,00			
C02-425D01	Accueil en section occupationnelle	DAS	18 000 000,00			
C02-425E03	Service d'accompagnement et de suite	DAS	12 010 000,00			
			33 400 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425A01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux personnes handicapées	DAS	40 000,00			
C02-425H05	Aides à la Vie Partagée	DAS	2 050 000,00	1 950 000,00		
			2 090 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-447B01	Allocations RSA	DPID/SRCPB	319 000 000,00			
C02-447B02	Indus RSA	DPID/SRCPB	260 000,00	1 800 000,00		
C02-448A01	Dépenses et recettes diverses - RSA	DPID/SRCPB	21 000,00	200 000,00		
			319 281 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Dispositifs d'accompagnement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428M01	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP/MAJ	DPID/SPSLH	750 000,00			
C02-446A05	Indemnisation des organismes référents	DPID/SRCPB	9 272 299,16			
			10 022 299,16	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428N01	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DPID/SRCPB		8 766 672,00		
				8 766 672,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Logement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428A02	Fonds de solidarité logement	DPID/SPSLH	4 500 000,00			
C02-428B04	Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPSLH	2 891 911,20	2 000 000,00		
C02-428O10	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	DPID/SPSLH	100 000,00			
			7 491 911,20	2 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428D01	Aides financières aux particuliers	DPID/SRCPB	1 200 000,00			
			1 200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428B02	Logement des jeunes	DPID/SPSLH	900 000,00			
C02-428C01	Fonds d'aide aux jeunes	DPID/SRCPB	260 000,00			
C02-428C02	Accompagnement des jeunes	DPID/SRCPB	990 750,00			
			2 150 750,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Prévention Santé						
Action : Actions santé						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-412A02	Recettes des centres de santé	DAS		500 000,00		
C02-418A01	Vaccins et produits pharmaceutiques	DEF/SDPMI	170 000,00			
			170 000,00	500 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnel médico-social						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411F04	Formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	252 247,00			
			252 247,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-555A01	Subvention de Fonctionnement en matière de logement social	DPID/SPSLH	68 250,00			
			68 250,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Transports scolaires						
Action : Transports scolaires						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-810A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DMG/SGTPV	6 710 000,00	350 000,00		
			6 710 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 (€)	CP prévus 2029 et ultérieurs (€)	
2026	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	C02-428H03	Participations aux centres sociaux	428H-AP26-SE	150 000,00	20 000,00	130 000,00			
			Total Actions et partenariats transversaux					150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00
		Enfance et Famille	C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	411A-AP26-SE	120 000,00	20 000,00	100 000,00			
			C02-411B01	Participation à la création de crèches	411B-AP26-SE	250 000,00	50 000,00	200 000,00			
			C02-421F07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	421F-AP26-SE	3 114 000,00	622 800,00	1 500 000,00	991 200,00		
		Total Enfance et Famille					3 484 000,00	692 800,00	1 800 000,00	991 200,00	0,00
		Personnes âgées	C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	423C-AP26-SE	3 081 250,00	181 250,00	1 000 000,00	1 900 000,00		
			Total Personnes âgées					3 081 250,00	181 250,00	1 000 000,00	1 900 000,00
		Personnes handicapées	C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	425C-AP26-SE	1 320 000,00	360 000,00	480 000,00	480 000,00		
			Total Personnes handicapées					1 320 000,00	360 000,00	480 000,00	480 000,00
Total général						8 035 250,00	1 254 050,00	3 410 000,00	3 371 200,00	0,00	

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2026

3^{ème} Commission :

Education, Culture, Sport et Citoyenneté

Réunion du 9 mars 2026



Pas·de·Calais
Le Département

La 3ème Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés aux actions culturelles et aux manifestations événementielles ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au travers des actions conduites dans les collèges publics et privés du Pas-de-Calais. Cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment TIC) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, par les interventions au titre de la politique culturelle (affaires culturelles, archives départementales, archéologie, Château d'Hardelot) et de la politique sportive, et à travers les actions en faveur de la jeunesse ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions d'insertion par le sport ;

Sommaire

Section de fonctionnement	3
Section d'investissement	3
Fonction 0 : services généraux	4
Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel	4
Ressources Humaines – Personnel Administratif	5
Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage	5
Des dotations de fonctionnement des collèges significatives	6
Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges	9
Une politique d'équipement et de développement des usages numériques	12
Un service public de restauration et d'hébergement	12
Personnes des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi	14
Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens	14
Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15
Archéologie	16
Archives départementales	17
Affaires culturelles	18
Château d'Hardelot – Centre culturel de l'entente cordiale	20
Accompagnement de la jeunesse	21
Politique sportive	22
Fonction 4 : santé et action sociale	24
Annexes	25
Annexe 1 : Détail des inscriptions proposées par sous-programme	26
Annexe 2 : Détail des autorisations de programme nouvelles	31
Annexe 3 – Détails des nouvelles affectations	33
Annexe 4 – Mouvements d'affectations complémentaires	34
Annexe 5 – Libellés d'affectations à modifier	36

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2025 et les propositions au titre du BP 2026. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Toutes sections

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recette	Dépenses	Recette
BP 2026	68 536 869,89 €	3 114 972,12 €	67 830 158,47 €	8 731 123,00 €

Section de fonctionnement :

Total des crédits sollicités :

Fonctionnement	Dépenses	Recette
BP 2026	68 536 869,89 €	3 114 972,12 €
% / BP 2025	+1,03 %	+120,7 %

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	84 000,00		111 000,00	
	Événementiel	620 000,00		534 000,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	17 200,00	500,00	25 000,00	1 300,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	4 424 875,00		4 850 860,00	339 184,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	33 250 000,00		27 741 300,00	980 000,00
	Équipement collèges	1 650 000,00		1 792 700,00	
	Immobilier collèges	4 616 700,00	74 000,00	10 041 500,00	250 000,00
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00		180 000,00	
	Ressources Humaines - Education	7 800 000,00		8 050 000,00	119 200,00
	Accompagnement et action sociale	85 000,00		85 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	500 000,00	980 084,82	500 000,00	946 688,12
	Archives	375 000,00	700,00	375 000,00	500,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	540 000,00	205 000,00	458 009,89	260 000,00
	Coupole d'Helfaut	957 100,00		1 013 400,00	
	Culture	7 177 900,00	600,00	7 191 600,00	130 600,00
	Jeunesse	100 000,00		100 000,00	
	Moyens des services	22 500,00		22 500,00	
	Politiques d'inclusion durable	1 815 000,00	150 000,00	1 815 000,00	87 500,00
	Sport	3 538 000,00		3 538 000,00	
	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	112 000,00		112 000,00
Total Fonctionnement		67 835 275,00	1 410 884,82	68 536 869,89	3 114 972,12

Section d'investissement :

Total des crédits sollicités :

Investissement	Dépenses	Recette
BP 2026	67 830 158,47 €	8 731 123,00 €
% / BP 2025	+6,47 %	-10,01 %

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	5 717 370,50	8 421 989,00	6 195 071,93	8 286 123,00
	Immobilier collèges	50 327 986,42	1 280 822,44	54 361 493,09	445 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	35 000,00		36 219,59	
	Archives	125 000,00		125 000,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	219 669,65		100 104,80	
	Coupole d'Helfaut	90 152,29		60 000,00	
	Culture	3 145 882,44		3 050 000,00	
	Sport	4 043 224,42		3 902 269,06	
Total Investissement		63 704 285,72	9 702 811,44	67 830 158,47	8 731 123,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	670 000,00 €	1300,00 €
Investissement	--	--
Toutes sections	670 000,00 €	1300,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	Centre culturel de l'entente cordiale	111 000,00			
		Centre culturel de l'entente cordiale	111 000,00	0,00	0,00	0,00
	Evénementiel	Evénementiel	454 000,00			
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	80 000,00			
		Evénementiel	534 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Emplois temporaires - service civique	25 000,00	1 300,00		
		Ressources Humaines - Personnel administratif	25 000,00	1 300,00	0,00	0,00

Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel

La Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel gère, notamment, la programmation de la saison culturelle du Centre culturel de l'Entente cordiale et les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département.

La proposition d'inscription de crédits de fonctionnement pour 2026 se décline comme suit :

- une inscription de 334 000 € pour les manifestations évènementielles en lien avec la Direction de la Communication (Arbre de Noël aux enfants du personnel, Enduropale, les Cerfs-Volants de Berck, les Semaines Bleues, soutien des évènements et manifestations d'intérêt local ;

- une inscription de 120.000 € (C03-022C04), gérée par la Direction de la communication, pour assurer la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions sollicitées dans le cadre de la délibération cadre « évènementiel » du Conseil Départemental du 14 mars 2016, concernant les manifestations de rayonnement départemental ou infra-départemental.

Soit une enveloppe totale de 534 000 € dont 80 000 € pour la rémunération des intermittents du spectacle (C03-022C02).

Enfin, il est proposé d'inscrire 111 000 € de crédits de fonctionnement (C03-020C07) au titre de la maintenance immobilière et l'entretien courant des bâtiments et des installations électriques du Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

Ressources Humaines – Personnel Administratif

Le Département place les jeunes au cœur de son action avec pour volonté d'accompagner toutes les jeunes. L'emploi des jeunes dans les services départementaux est un engagement fort du pacte réussites citoyennes. Il vise à permettre aux jeunes de trouver leur voie notamment en facilitant l'accueil en service civique.

Ainsi, une inscription (C03-020A11) de 25 000 € est sollicitée afin de couvrir l'indemnisation des volontaires en service civique.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	52 656 360,00 €	1 688 384,00 €
Investissement	60 556 565,02 €	8 731 123,00 €
Toutes sections	113 212 925,02 €	10 419 507,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	4 450 860,00	339 184,00		
		Aidé à la restauration scolaire	400 000,00			
	Accompagnement et action sociale		4 850 860,00	339 184,00	0,00	0,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement des collèges	20 841 300,00	980 000,00		
		Forfait d'externat	6 900 000,00			
	Dotations de fonctionnement des collèges		27 741 300,00	980 000,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges	492 700,00		3 395 071,93	8 286 123,00
		Equipement des collèges - informatique	1 300 000,00		2 800 000,00	
	Equipement collèges		1 792 700,00	0,00	6 195 071,93	8 286 123,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	9 657 000,00		12 050 953,33	
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	60 000,00	200 000,00	370 000,00	
		Immobilier collèges - opérations foncières	1 500,00		133 840,76	
		Immobilier collèges - recettes et dépenses diverses		50 000,00		
		Immobilier collèges - travaux neufs	323 000,00		41 806 699,00	445 000,00
	Immobilier collèges		10 041 500,00	250 000,00	54 361 493,09	445 000,00
	Recettes et dépenses diverses	Analyses Laboratoire Départemental	180 000,00			
		Recettes et dépenses diverses		180 000,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Personnel des collèges	8 050 000,00	119 200,00		
	Ressources Humaines - Education		8 050 000,00	119 200,00	0,00	0,00

Dans le cadre du projet de mandat, et plus particulièrement du Pacte des Réussites citoyennes adopté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département a réaffirmé le rôle fondamental de l'éducation en tant que droit universel, indissociable de la liberté, de l'émancipation et de la construction de parcours individuels d'intégration et d'épanouissement citoyen.

À ce titre, la délibération du 30 janvier 2023 relative au « Plan collèges – Construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances » affirme l'éducation comme l'un des piliers majeurs de l'émancipation et de l'égalité réelle. Dans le cadre de ses compétences, le Département entend pleinement prendre part aux évolutions nécessaires pour répondre à ces enjeux.

Garantir à chaque élève le droit à une éducation de qualité, au sein d'un service public performant dans les 125 collèges du Pas-de-Calais, tant en milieu urbain que rural, constitue l'une des réponses les plus fortes du Département aux défis contemporains et à la nécessité de faire vivre les valeurs de la République sur l'ensemble du territoire.

L'éducation demeure en effet un levier essentiel de mobilité sociale et ne saurait contribuer à la reproduction des inégalités. Convaincu que la promotion des valeurs d'ouverture et l'apprentissage de la citoyenneté sont déterminants pour renforcer l'égalité des chances, le Département s'engage à faire du collège de demain un espace de toutes les égalités.

La réussite éducative passe également par le plaisir d'être au collège chaque jour. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département souhaite ainsi renforcer une approche innovante, tant dans la construction et la rénovation des établissements que dans la garantie d'un fonctionnement efficace et de qualité.

Il est notamment précisé que le projet de budget de fonctionnement pour la Direction de l'Éducation et les Collèges, pour l'année 2026, s'élève à 41 339 985 €.

Des dotations de fonctionnement des collèges significatives

1. Dotation de fonctionnement des collèges publics (C03-221K01)

Pour l'exercice 2026, le sous-programme consacré aux dotations de fonctionnement des établissements publics est porté à 14 214 000 €, soit une diminution de près de 3,9 M€ par rapport à l'exercice budgétaire antérieur, principalement liée à la reprise par le Département du paiement des factures d'électricité dès janvier 2026 (crédits transférés à la Direction de l'Immobilier).

Le financement des collèges publics, pour l'exercice 2026, est calculé selon les modalités définies par la délibération « modalités de financement des collèges publics du Pas-de-Calais » adoptée le 15 septembre 2025 qui réaffirme :

- l'adoption des modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collèges publics du Pas-de-Calais, en particulier des dépenses de viabilisation (énergie, eau) tenant compte de la réfaction des excédents de viabilisation constatés et de la départementalisation de la facture d'électricité;

- la fixation de la part fonctionnelle, dite « dotation éducative », à un montant fixe de 24 € par élève ;
- l'adoption du mécanisme de péréquation et ses modalités d'application, en particulier le calcul du prélèvement « sur le stock du fonds de roulement » (reprise de 25 % du fonds de roulement recalculé) et le mécanisme de péréquation de solidarité en cas de santé financière fragile de l'établissement ;
- l'évolution des pratiques comptables concernant le Service de restauration et d'hébergement (SRH), prévoyant le reversement des dépenses d'électricité du SRH au Département.

Par ailleurs, la délibération de la Commission Permanente du 15 septembre 2025 relative à la tarification de la restauration scolaire « pour une tarification sociale, différenciée et juste – fixation des tarifs 2026 » prévoit, pour chaque typologie d'usagers, les tarifs applicables pour 2026 et le coût de denrées à l'assiette porté à 2,35 €.

➤ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) notifiée pour 2026 est portée à 12 436 422 €**

La dotation globale de fonctionnement 2026, qui repose sur un principe de « participation aux dépenses [...] de fonctionnement », est globale et se compose :

1. d'une partie structurelle, propre à chaque collège et destinée à faire face aux dépenses réelles de viabilisation en s'adaptant aux spécificités du bâti. Celle-ci se compose de :
 - Une dotation au titre des « dépenses de viabilisation », hors part électricité pour l'exercice budgétaire 2026
 - Une dotation au titre des « autres dépenses », constituée des dépenses d'administration, d'entretien et de maintenance

Compte tenu du caractère difficilement prévisible des charges de viabilisation, des excédents de viabilisation entre les charges réelles comptabilisées et les dépenses prévisionnelles ont été constatés. Aussi, ces excédents ont été déduits de la dotation globale de fonctionnement 2026 dans le calcul du montant à notifier aux établissements concernés, les obligeant ainsi à prélever sur leurs fonds de roulements les montants correspondants.

2. d'une partie fonctionnelle (part « élève ») identique à tous les collèges, destinée à financer le fonctionnement quotidien de l'établissement (charges administratives) et toute dépense en lien avec les frais de fonctionnement pédagogique et éducatif auquel le Département est tenu de participer.

Un principe d'un montant fixe par élève, identique pour chaque collège et quel que soit le territoire concerné dont le montant par élève est fixé à 24 €, soit 1 458 912 € pour les effectifs collégiens déclarés à la rentrée de septembre 2015.

De plus, afin de limiter l'augmentation des fonds de roulement, la DGF a pu faire l'objet d'un ajustement à la baisse en tenant compte du système de péréquation en place reposant sur la conjugaison de deux prélèvements (résultats du SRH et du fonds de roulement), adoptés en conseil départemental lors de la séance du 28 septembre 2020, modifiés par délibération du 14 octobre 2024.

A l'inverse, en cas de santé financière fragile de l'établissement, un mécanisme de péréquation de solidarité a pu être activé. La DGF pouvait être ajustée à la hausse, selon un principe de solidarité, si le niveau de fonds de roulement mobilisable constaté au dernier compte financier s'avérait insuffisant et ne permettait pas la couverture du ratio prudentiel minimal de 45 jours de dépenses de fonctionnement

Ainsi, pour 2026, la notification de 12 436 422 € au titre de la dotation globale de fonctionnement ainsi établie constitue un plafond de dépenses pour le conseil départemental.

➤ **Les aides complémentaires spécifiques pour 2026 s'élèvent à 1 777 578 €**

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la ressource financière principale des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) leur permettant d'assurer leurs dépenses en matière de viabilisation, d'entretien du bâti, et d'activités pédagogiques. Ainsi, le Département préserve le plus possible le niveau de fonctionnement pour l'ensemble des collèges publics pour 2026. Cependant, l'année peut être marquée par des besoins spécifiques à prévoir en provisions pour dotations complémentaires et subventions spécifiques.

A ce titre, en complément de la dotation globale de fonctionnement, les établissements peuvent prétendre à des dotations complémentaires et subventions spécifiques, pour la prise en charge financière, totale ou partielle, de certaines dépenses.

- Le « Savoir nager »

Il est à noter que la part élève consacrée dans la dotation globale de fonctionnement est complétée par une dotation spécifique « savoir nager », pour les 6èmes non nageurs, d'une enveloppe totale de 500 000 €. Celle-ci est mobilisée par les collèges sur présentation de factures en cours d'exercice budgétaire et dans la limite de l'enveloppe.

- Le fonctionnement administratif et pédagogique et les frais pour le transport des collégiens demi-pensionnaires

Des provisions pour subventions de fonctionnement en cours d'exercice sont prévues en 2026 à hauteur de 1 277 578 €.

2. Les collèges privés

➤ **Dotation de fonctionnement des collèges privés - Forfait d'externat**

La convention avec l'enseignement catholique privé sous contrat avec l'Etat, adoptée par la délibération départementale du 8 décembre 2025, définit les nouvelles modalités de calcul du forfait d'externat, part personnel et part matériel, pour la période 2026-2029.

Le budget 2026 doit tenir compte de l'évolution des dépenses énergétiques en 2025 sur le calcul du forfait d'externat sur la part « matériel ».

Il tient également compte de la modification de la répartition de la masse salariale des personnels Adjoins Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE) affectée à la l'externat et repris sur la part « personnel ».

- Part « matériel » (C03-221K02): 5.350.000 € (- 1,35 M€ par rapport au BP 2025) ;
- Part « personnel » (C03-221K13): 6.900.000 € (- 0,2 M€ par rapport au BP 2025).

➤ **Les Travaux collèges privés**

Au-delà de l'aspect obligatoire du forfait externat, le Département a choisi d'accompagner les collèges privés dans leur subvention d'investissement pour les travaux d'accessibilité, de mise en sécurité et en conformité. Une enveloppe de 300.000 € leur est ainsi dédiée (C03-221H01).

3. Autres interventions :

- Participation aux coût de fonctionnement des cités mixtes, regroupement d'un collège et d'un lycée au sein d'un même ensemble immobilier (C03-221N01) : 1 000 000 € en dépenses.
- Utilisation des installations sportives externes aux collèges (C03-288I02) : 950 000 €.
- Subvention pour dotation matériaux (C03-221L06) : 300 000 €
- Participation interdépartementale (C03-221K07) :
 - Dépenses (financement des collégiens du Pas de Calais scolarisés dans les établissements du Nord) : 1 651 609,36 € (200 005,76 € pour les collèges publics et 1 431 603,60 € pour les collèges privés)
 - Recettes (financement des collégiens issus d'autres départements dans les collèges du Pas-de-Calais): 339 183,27 € (15 700,95 € pour les collèges publics et 323 482,32 € pour les collèges privés)

Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges

Le Département gère un patrimoine bâti de plus de 1 118 000 m² réparti sur 373 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 860 000 m².

Les besoins de financement en matière de gestion du parc des collèges se décomposent comme suit :

Pour la section de fonctionnement, se distinguent les entrées suivantes :

➤ **Programme immobilier des collèges - Maintenance :**

Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance et l'entretien des collèges. Cet entretien s'organise sur la base de prestations en régie par les Adjoins Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE), en charge de la maintenance ou les Centres de Maintenance des Bâtiments (CMB) ainsi que de prestations extérieures. L'optimisation de cette chaîne de

maintenance privilégie l'intervention de premier niveau par les agents des collèges et du deuxième niveau au travers des équipes des CMB.

Pour l'entretien des collèges, il est proposé d'inscrire 9 657 000 €, soit 4 957 000 € pour l'entretien courant (C03-221L01) et 4 700 000 € pour l'achat d'énergie et fluides (C03-221G03).

Les actions menées dans le cadre de la maîtrise des consommations énergétiques dans les collèges (C03-221 G12) concernent la télé-relève des consommations énergétiques et une enveloppe de crédits de fonctionnement de 60 000 € permettant d'assurer l'exploitation de ce dispositif.

Une recette de 200 000 € en fonctionnement est proposée en lien avec le dispositif de revente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mais également de la production photovoltaïque.

➤ **Programme immobilier des collèges - Opérations foncières (C03-221B01) :1500 €**

Les crédits sont proposés pour les charges de fonctionnement en matière d'acquisition (frais annexes liés aux rédactions et publications des actes).

Pour la section d'investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 12 050 953,33 €, comprennent :

➤ **Mise aux normes d'accessibilité des collèges (C03-221D04) : 3 133 773,87 €**

Le Département poursuit chaque année son action de mise en conformité des collèges en matière d'accessibilité, afin de se conformer aux engagements pris dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad 'AP). Le budget prévu correspond au montant cumulé des opérations en cours à des stades divers d'avancement.

➤ **Gros entretien et renouvellement - Collèges (C03-221G11) : 8 711 231,46 €**

Le Département vote chaque année des travaux de maintenance programmée afin de maintenir et d'améliorer le patrimoine bâti des collèges. Le budget correspond au montant cumulé des opérations en cours à des stades divers d'avancement (études de mise au point ou travaux).

Une nouvelle autorisation de programme de 2 950 000 € pour les opérations GER est proposée dont 2 450 000 € de crédits de paiement en 2026.

➤ **Programme immobilier des collèges - Maîtrise des consommations :**

Les actions, menées dans le cadre de la maîtrise des consommations énergétiques dans les collèges, tout en maintenant le confort et la performance, reposent sur plusieurs leviers. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers la mise en œuvre d'action de performance, de l'optimisation des usages, de la sensibilisation et du suivi, du pilotage de la consommation. Cette dépense est évaluée à 370 000 € en investissement.

➤ **Programme immobilier des collèges - Opérations foncières (C03-221B01) : 133 840,76 €**

Les opérations foncières induites par le programme immobilier des collèges nécessitent 133 840,76 € de crédits de paiement pour permettre les acquisitions et régularisations foncières.

Une autorisation de programme de 120 000 € est prévue pour les acquisitions foncières, permettant d'accompagner les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) immobilier, notamment les opérations de reconstruction.

Enfin, le programme immobilier des collèges (Travaux Neufs) distingue :

- une enveloppe de 323 000 € de crédits de fonctionnement pour :
 - les études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs (C03-221A01), à hauteur de 180 000 € pour la mise à jour réglementaire des « Diagnostics Techniques Amiante » ;
 - les frais annexes aux constructions (C03-221C06), à hauteur de 143 000 €, liés aux frais de gardiennage, de nettoyage ou de signalétique accompagnant les opérations de construction.
- une enveloppe de paiement en investissement de 41 806 699 € pour :
 - les études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs (études préalables aux opérations lourdes du PPI en C03-221A01) : 772 000 € ;
 - les études préalables et techniques nécessaires aux opérations de maintenance programmée en C03-221A02 : 200 000,00 € ;
 - la construction et la réhabilitation de collèges (C03-221C07) : 40 834 699,00 € sont prévus pour l'exécution des opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Cette dépense intègre notamment : le solde des marchés pour les travaux réceptionnés dans les collèges de Béthune, Calais, Dourges et Laventie ainsi que les crédits nécessaires pour l'avancement des chantiers de reconstruction des collèges de Sallaumines, de Marquise et Saint Venant, de la restructuration du collège d'Annezin et de la mise en accessibilité des collèges.

Elle intègre également les dépenses nécessaires aux opérations reformatées des collèges de Saint-Omer La Morinie, Arras-Marie Curie, Le Portel, Marck-en-Calais, Calais-Jean Macé, Saint-Nicolas-lez-Arras et de Montigny-en-Gohelle, ainsi que les études de mises au point, notamment du collège de l'Esplanade de Saint Omer et de la reconstruction des collèges de Rouvroy et de Biache-Saint-Vaast.

Une recette de 445 000 € correspond à diverses subventions accompagnant les opérations lourdes de l'ADEME (géothermie) et de l'Agence de l'eau notamment.

Parallèlement de nouvelles autorisations de programme sont proposées :

- 1 000 000 € est prévu pour les études à mener sur les opérations du PPI et 400 000,00 € pour les études sur les opérations diffuses menées sur les opérations GER.
- 2 950 000 € pour les opérations de GER liées à la maintenance patrimoniale des collèges.

Une politique d'équipement et de développement des usages numériques

Le Département affiche une ambition affirmée en matière d'équipements et de développement des usages numériques, afin de former des citoyens éclairés. Cette démarche s'appuie sur la modernisation des infrastructures, le renouvellement des équipements et l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Cette politique éducative numérique répond aux enjeux de formation, d'insertion sociale et professionnelle, d'ouverture sur le monde, ainsi que de construction de la citoyenneté et de la démocratie. En 2026, elle se concrétisera à travers la poursuite des investissements et le renforcement des actions éducatives, dans l'objectif de favoriser la réussite de tous.

Les propositions d'inscriptions en crédits d'investissement (2 800 000 € - DSN 221J01) alloués aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (T.I.C.E) dans le projet de budget primitif 2026 ont fait l'objet d'une actualisation et concernent principalement :

- le renouvellement dans les collèges des micro-ordinateurs des classes pupitres, des CDI, des salles de technologie et des PC associés aux vidéoprojecteurs interactifs, ainsi que le renforcement de l'infrastructure à hauteur de 1 389 000 € ;
- le renouvellement du matériel administratif à hauteur de 270 000 € ;
- la prise en charge de l'évolution des systèmes téléphoniques et du câblage des collèges pour 181 000 € ;
- la poursuite de la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail pour les élèves, les parents et la communauté éducative du 1er degré et du second degré pour un montant de 300 000 € ;
- le renouvellement des boîtiers de sécurité de l'infrastructure informatique pour un montant de 500 000 € ;
- la prise en charge des frais d'accès au service liés à un changement d'opérateur pour le déploiement du très-haut débit dans les collèges à hauteur de 160 000 €.

La proposition d'inscription en crédits de fonctionnement (1 300 000 €) permet d'assurer :

- les accès Internet, ainsi que les communications téléphoniques pour l'ensemble des collèges du Département. L'enveloppe 2026 proposée à hauteur de 900 000 € (DSN 221J05) traduit la poursuite du travail d'optimisation des coûts tout en maintenant un débit de 100Mb/s à 300Mb/s pour l'ensemble des collèges ;
- la maintenance de l'ensemble des équipements T.I.C.E. (classes pupitres, V.P.I., tablettes, baladodiffusion, salle technologique...) est proposée à hauteur de 400 000 € (DSN 22J01).

Un service public de restauration et d'hébergement

Le service de restauration et d'hébergement (SRH), compétence transférée au Département, s'inscrit dans une volonté affirmée de consolider un service public de restauration scolaire, convaincu que la lutte contre les inégalités sociales passe également par l'accès à une alimentation de qualité (denrées, audits d'hygiène et de sécurité sanitaire, équipements de restauration, etc...).

En France, l'alimentation constitue en effet l'un des principaux marqueurs des inégalités sociales, tant en termes de quantité que de diversités des aliments.

Afin de promouvoir une véritable égalité dans l'assiette, le Département s'appuie sur une politique volontariste de restauration scolaire et s'engage en faveur « d'une tarification sociale, différenciée et juste ».

La délibération de la Commission permanente du 15 septembre 2025 a consolidé les modalités d'accompagnement des établissements et la fixation des tarifs 2026 avec notamment :

- le principe de la tarification différenciée pour les collégiens demi-pensionnaires scolarisés dans les établissements publics locaux d'enseignement du Pas-de-Calais;
- le maintien du recours au mécanisme de compensation d'équilibre du service de restauration et d'hébergement (SRH) des établissements publics par le Département au regard des résultats des autres services ;
- le coût de denrées à l'assiette revalorisé à 2,35 € ;
- la révision des tarifs pour 2026 pour chaque typologie d'utilisateurs.

Ces évolutions génèrent naturellement, pour les collèges, un changement des pratiques comptables et permet de maintenir un haut niveau d'accompagnement des familles en participant, auprès des parents, entre 64 % et 81 % du coût d'un repas d'un collégien demi-pensionnaire.

Il est proposé, pour ce qui relève des dépenses de fonctionnement, un budget de 1.190.000,00 € en 2026, pour conduire cette politique volontariste auprès des élèves, décomposée comme suit :

- Dotation spécifique - mécanisme de compensation d'équilibre du SRH - dite restauration scolaire (C03-281A02) : 400 000 € ;
- Dotations de fonctionnement - Restauration (C03-221K15) : 277 300 € ;
- Renouvellement du matériel de restauration des collèges (C03-221I08) : 192 700 € en fonctionnement correspondants aux licences et contrats de maintenance TurboSelf (logiciel de gestion de passage des repas en restauration collective scolaire)
- Analyses LDA (C03-201B03) : 180 000 € ;
- Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région (C03-288I03) : 140 000 €.

En outre, s'agissant des recettes de fonctionnement, il est à noter que sont prévus au titre du BP 2026, des crédits ventilés de la façon suivante :

- Dotations de fonctionnement – Restauration (C03-221K15) : 980 000 € correspondants au reversement de l'électricité par les établissements publics locaux d'enseignement à la suite de la départementalisation des énergies, applicable pour ce qui relève de l'électricité depuis le 1er janvier 2026;
- Participation aux rémunérations des personnels d'hébergement et de restauration (C03-221K12) : 119 200 € correspondants au reversement par la commune de Libercourt des rémunérations des personnels du Département dans le cadre d'un dispositif conventionné.

Enfin, pour ce qui relève des dépenses d'investissement, un plan d'équipement des collèges pour la restauration (C03-221I08), autour d'une nouvelle autorisation de programme (1,016 M€) portant à 1 711 702 € les crédits de paiement disponibles pour 2026, permettent de construire et développer

une stratégie autour de la restauration scolaire et envisager notamment le renouvellement de matériels et l'acquisition d'équipements de restauration tant dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire que sur le champ des véhicules de liaison satellite.

Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi

Le Département met à disposition des collèges les moyens humains nécessaires en personnel permanent pour assurer les missions du service public d'enseignement et ajuste lesdits moyens pour une répartition équitable sur l'ensemble du territoire.

Lorsque les personnels ATTEE sont absents ou empêchés, un mécanisme de suppléance est actionné, pour un montant, en 2026, de 3 550 000 € (Suppléance A.T.T.E.E. - C03-221K10). Cette enveloppe a été augmentée, ainsi que celle des crédits du marché d'insertion (4 500 000 € - C03-221K11) pour répondre de manière plus pertinente à la continuité de service dans les collèges.

Les moyens d'insertion permettent de mettre en œuvre la politique volontariste d'insertion sociale portée par le Département.

Dans ce contexte contraint et incertain pour le devenir des personnes les plus fragiles, le Département a souhaité poursuivre, avec les établissements, une politique d'insertion sociale et professionnelle, volontariste, juste et équitable. La répartition des moyens insertion est décidée au regard de la superficie et du nombre repas.

La politique d'insertion par l'emploi dans les collèges s'élève pour 2026 à 4 500 000 € en crédits de paiement (C03-221K11) permettant de maintenir l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du marché de service de réinsertion sociale et professionnelle.

Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département affirme sa volonté d'agir pleinement aux côtés de chaque communauté éducative. En construisant des partenariats solides et respectueux des compétences de chacun, il s'engage à enrichir durablement la vie au collège et à former des citoyens éclairés, responsables et acteurs de la société de demain.

Il est proposé un budget de 1 500 000 € en 2026, pour conduire cette politique volontariste au service de la réussite, de l'épanouissement des collégiens et garantissant à chacun les chances d'accéder à un parcours choisi (C03-288E01). Ainsi, les actions initiées en septembre 2025 autour de l'inclusion et du handicap seront consolidées et étendues avec l'ambition d'en faire un axe structurant du partenariat avec les collèges publics du territoire.

Des interventions complémentaires en matière périscolaire sont également proposées :

- la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques, à hauteur de 74 500 € (C03-288H01) ;

- les participations socioéducatives (C03-288I01) : 107 250 € en dépense de fonctionnement ;
- les subventions d'enseignement (C03-288F01 : 7500 €), d'orientation et de formation (C03-288G01 : 20 000 €) et de jeunesse ;
- Les subventions sécurité routière (C04-849A02) : 25 125 €.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 098 509,89 €	1 425 288,12 €
Investissement	7 273 503,45 €	---
Toutes sections	22 372 013,34 €	1 425 288,12 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	85 000,00			
	Accompagnement et action sociale		85 000,00	0,00	0,00	0,00
	Archéologie	Archéologie	500 000,00	946 688,12	36 219,59	
	Archéologie		500 000,00	946 688,12	36 219,59	0,00
	Archives	Archives	375 000,00	500,00	125 000,00	
	Archives		375 000,00	500,00	125 000,00	0,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	458 009,89	260 000,00	100 104,80	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale		458 009,89	260 000,00	100 104,80	0,00
	Coupole d'Helhaut	Coupole d'Helhaut	1 013 400,00		60 000,00	
	Coupole d'Helhaut		1 013 400,00	0,00	60 000,00	0,00
	Culture	Développement culturel territorial	4 156 600,00		140 000,00	
		Lecture		130 000,00		
		Lecture publique	895 800,00		973 000,00	
		Louvre Lens	1 061 650,00			
		Moyens généraux culture	131 000,00			
		Patrimoine et biens culturels	146 800,00		1 887 000,00	
		Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	795 750,00		50 000,00	
		Subventions culturelles	4 000,00	600,00		
	Culture		7 191 600,00	130 600,00	3 050 000,00	0,00
	Jeunesse	Jeunesse	100 000,00			
	Jeunesse		100 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	22 500,00			
	Moyens des services		22 500,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Soutien en faveur de la Jeunesse	1 815 000,00	87 500,00		
	Politiques d'inclusion durable		1 815 000,00	87 500,00	0,00	0,00
	Sport	Équipements sportifs	873 000,00		747 107,78	
		Soutien au sport dans les collèges			3 135 661,28	
	Soutien au sport de haut niveau	1 160 700,00		19 500,00		
	Soutien sportif aux territoires	1 504 300,00				
Sport		3 538 000,00	0,00	3 902 269,06	0,00	

Les politiques volontaristes des Réussites citoyennes constituent un levier essentiel de développement des territoires, un moyen d'assurer l'épanouissement des citoyens et la signature de l'innovation et de l'excellence départementale.

Archéologie

L'archéologie participe au développement du territoire à travers les missions d'archéologie préventive, comprenant les diagnostics et les fouilles réalisés en amont des projets d'aménagement. Cette ingénierie départementale permet d'accompagner efficacement les opérations publiques d'aménagement du territoire et les grands projets d'infrastructures.

Par ailleurs, l'archéologie constitue un levier d'épanouissement personnel et de plaisir, favorisant une insertion réussie dans la société. Les actions de médiation menées, tant à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais que sur l'ensemble du territoire, s'inscrivent dans cette dynamique en touchant un large public scolaire et familial.

Dans cet esprit, l'exposition prévue pour les 50 ans de la découverte de l'exceptionnel site néandertalien de Biache-Saint-Vaast en 1976 ouvrira en septembre 2026.

Les moyens financiers sollicités par la Direction de l'Archéologie pour 2026 s'élèvent à 535 000 €, soit 500 000 € en fonctionnement et 35 000 € en investissement).

Les besoins en fonctionnement (locations d'engins de terrassement, matériels destinés aux diagnostics et fouilles, frais d'analyses, organisation d'expositions et de médiations archéologiques itinérantes ou organisées au sein de la Maison de l'Archéologie) se répartissent comme suit :

- Documentation spécifique - Archéologie (C03-300D04) : 6 000 € ;
- Conservation préventive archéologique (C03-300D06) : 44 000 € ;
- Médiation archéologique (C03-318A02) : 55 000 € ;
- Opérations en archéologie préventive (C03-318B01) : 395 000 €.

Les sollicitations de 35 000,00 € de crédits de paiement pour 2026 en investissement correspondent, d'une part, à la réalisation de restaurations sur les collections archéologiques propriété du Département et, d'autre part, au renouvellement régulier du matériel de topographie ou autres matériels spécifiques d'analyse.

Enfin, la Direction de l'Archéologie génère des recettes, à concurrence de 946 688,12 €, en fonctionnement, provenant de trois sources :

- une subvention versée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la réalisation des diagnostics réalisés en année N-1 ; une majoration est prévue pour les petites surfaces d'intervention et pour les opérations archéologiquement complexes.
- les recettes issues des prestations de fouille ; pour répondre aux consultations lancées par les aménageurs, le Département a élaboré un tarif de prestations réactualisé chaque année. En 2026, les fouilles préventives réalisées en 2024 verront leurs rapports d'étude terminés et le solde des marchés versés. C'est notamment le cas pour les fouilles pour le compte de la société du Canal Seine-Nord Europe. D'autres rapports de fouille seront rendus en 2026, générant des recettes : Guînes, rue du petit moulin et place Foch. En 2025, trois marchés de fouille ont été remportés : Bully les Mines pour le compte de la commune, Bours pour le compte de la communauté de communes du Ternois et Saint Martin les Tatinghem pour le compte de la CAPSO, générant des recettes attendues en 2026.

- les subventions allouées par l'État pour le fonctionnement du Centre de conservation et d'étude archéologiques, ainsi que pour des projets de médiation et de numérisation du patrimoine.

Archives départementales

Des premières aides apportées aux producteurs d'archives à la mise en valeur du patrimoine collecté, les archives jouent un rôle central dans la conservation et la transmission de la mémoire départementale, qu'elle soit textuelle, iconographique, audiovisuelle ou numérique. Elles s'inscrivent pleinement dans l'offre culturelle du Département, offrant au public un accès vivant et diversifié, sur site comme en itinérance.

En raison de la saturation des deux centres existants, le Département s'est engagé, dès 2018, dans la reconstruction des archives départementales sur un nouveau terrain ; cette opération regroupe l'ensemble des fonds et des équipes sur un site unique, vise à disposer d'un volume de stockage correspondant aux besoins prévus pour les vingt-cinq prochaines années, à améliorer notablement l'accueil du public et à assurer la maîtrise des conditions de température et d'hygrométrie au sein d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique.

Sur la base de la proposition du groupement SOGEA, retenue en 2021 dans le cadre d'un marché public global de performance, les travaux se sont déroulés sur une période de 3 ans (2022 – 2025) et sont désormais suivis par le déménagement des collections, en cours depuis le 1^{er} septembre 2025, pour une durée prévisionnelle de sept mois.

Les propositions budgétaires de la direction des archives départementales pour 2026 s'établissent à hauteur de 625 000 €, décomposées en 125 000,00 € pour l'investissement et en 500 000,00 € pour le fonctionnement, réparties comme suit :

- Opérations mémorielles et de valorisation historique

Le Département entend favoriser la connaissance par chacun d'entre nous de sa propre histoire, moyen efficace de lutter contre le repli sur soi et de s'ouvrir au monde ; il souhaite ainsi rappeler les marques laissées sur son sol par les guerres et les valeurs qu'incarnent les lieux de mémoire, la richesse de son histoire industrielle aussi bien que les apports des populations étrangères. Ce sont des composantes fortes de notre patrimoine matériel (documents d'archives, objets) ou immatériel, qu'il importe de conserver, valoriser et transmettre.

Un dispositif de soutien aux opérations mémorielles et de valorisation historique, complété depuis cette année d'une aide à l'achat et à la restauration de drapeaux associatifs, est en conséquence proposé au sein du budget de la direction des archives départementales (311G09), à hauteur de 125 000,00 € en fonctionnement.

- Interventions usuelles des Archives départementales

Cet engagement financier répond aux activités usuelles de la direction des archives départementales :

- Investissement : 125 000 €, répartis entre une enveloppe de 100 000,00 € (315A01) pour les actions propres du Département (achat de fonds et de documents d'origine privée ; restaurations confiées à des prestataires extérieurs) et une seconde enveloppe de 25 000,00€ (315A12) dédiée à une aide aux opérations de restauration de leurs archives portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Fonctionnement : 375 000 €, repartis en 3 enveloppes liées à :
 - o la conservation préventive (315A02 : 225 000 €), en particulier reconditionnement des fonds à l'occasion de leur collecte (celle-ci devant reprendre dès l'été 2026, après plusieurs années de report en raison de la saturation des bâtiments d'origine) et restauration en interne ;
 - o l'enrichissement des collections (315A01 et 315A05 : 5 000 €) ;
 - o des opérations de diffusion culturelle et pédagogique (315A03 : 145 000 €), en itinérance, mais aussi à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment, par le biais d'une programmation dédiée.

Enfin, des recettes prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 500 € (315A03 : ventes d'ouvrages et autres produits annexes, frais de reproductions photographiques...).

Affaires Culturelles

Dans le cadre du projet de mandat, le Département a adopté le Pacte des réussites citoyennes, qui place au premier plan les enjeux d'accessibilité, d'émancipation, de vivre-ensemble et de droit à l'expression.

Le développement culturel et la reconnaissance des droits culturels constituent des axes centraux de ce pacte, en articulation étroite avec les politiques d'éducation, de jeunesse et d'épanouissement par le sport.

L'affirmation forte des politiques culturelles et patrimoniales vise ainsi à permettre à chacun de trouver sa place dans une société plus ouverte aux autres, aux différences et aux diversités, tout en respectant la pluralité des pratiques.

La politique culturelle contribue de manière essentielle à la formation, à l'autonomie et aux loisirs des habitants, leur offrant les moyens de construire une approche citoyenne fondée sur la compréhension et le respect de la diversité humaine.

Par la richesse des patrimoines et la diversité des expressions artistiques, la culture demeure un levier majeur de développement de l'esprit critique et d'appropriation du monde dans toute sa diversité. Elle représente à la fois un capital personnel précieux pour une insertion réussie dans la société et un espace de plaisir et de découverte.

Enfin, les liens entre culture et éducation sont affirmés comme déterminants dans la réalisation personnelle des jeunes, quels que soient leur milieu et leur environnement.

Les propositions d'inscription de crédits pour 2026 se déclinent, sur ces bases, comme suit :

➤ Section de fonctionnement : 8 076 000 €

Ce budget permet d'adapter les dépenses liées à l'accompagnement des projets et des acteurs culturels sur le territoire en adéquation avec les recettes de la collectivité, en se concentrant principalement sur la mise en place des deux schémas départementaux et du soutien principal au monde culturel associatif, soit :

- Mise en œuvre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (311J03 et 311M01) pour 795 750 € ;
- Mise en œuvre du schéma départemental de la lecture publique (313B02 et 313 B06) pour un montant de 895 800 € ;
- Soutien aux structures à label national et participation aux établissements publics de coopération culturelle -EPCC (311 B05) pour 1 515 250 € ; (Scènes nationales, Centre dramatique national, scène conventionnée, EPCC 9/9 bis) ;
- Participation à l'EPCC du Louvre-Lens (314B06) pour 1 061 650 € ;
- Participation à l'EPCC la Coupole d'Helfaut (314A01) pour 1 013 400 € ;
- Soutien aux acteurs culturels et centres culturels (311I03) pour 875 000 € ;
- Soutien aux compagnies et aux structures à rayonnement local (311B02) pour 1 565 000 € et aux structures de valorisation du patrimoine (312F05) pour 86 800 € ;
- Élaboration et mise en œuvre d'exposition à la Maison du port d'Etaples (312F09) et d'une exposition au Château d'Hardelot pour 60 000 € ;
- Soutien à la diffusion de proximité, aux résidences (collèges) et semaines bleues (311E01) pour 201 350 € ;
- Moyens généraux (300C05) pour 6 000 €.

Au niveau des recettes, il est attendu 130 000 € (313 B14) : 60 000 € issus du contrat départemental lecture (Drac), 10 000 € venus du Comité du Détroit, 15 000 € pour l'opération « Premières Pages » (Ministère de la Culture), 45 000 € qui proviennent du Centre national des arts plastiques (CNAP)

Il est à noter que l'augmentation des crédits de 45 000 € (313 B06) correspond à la prévision de recettes (45 000 €) qui proviennent du CNAP pour permettre de compléter les œuvres de l'artothèque de la Médiathèque départementale à hauteur de 15 000 € et 30 000 € pour permettre d'acheter du mobilier pour les partenaires et le site de Dainville (mobilier spécifique pour les œuvres de l'artothèque)

Enfin le fonctionnement de la régie d'avances de la Direction des Affaires culturelles (300C11) est estimé à 4 000 € compensés pour partie par une recette de 600 €.

➤ Section d'investissement : 3 110 000 €

Un besoin de crédits est sollicité en 2026 s'adossant sur les principaux projets suivants :

- Travaux de restauration des biens culturels bâtis protégés et non protégés et des objets (312A05, 312B01) pour 1 727 000 €, contribuant à la rénovation des édifices, tout en accompagnant les communes et les intercommunalités dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine ;

- Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques (313A01) pour 973 000 €, permettant ainsi de poursuivre le maillage du territoire départemental en médiathèques modernes et attractives ;
- Aides à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles (311D01) pour un budget de 140 000 € ;
- Entretien et restauration des collections départementales des peintres de la Côte d'Opale pour 60 000 € (312C01) ;
- Acquisition d'instruments de musique (311J01) pour 50 000 € (instruments de musique pour les sociétés musicales et achats d'instruments pour "Orchestre au collège") ;
- Soutien à l'investissement des acquisitions mobilières et petits travaux mobiliers à la Coupole d'Helfaut (314A01) pour 50 000 € ;

La Direction de l'Immobilier prévoit 100 000 € de dépense (C03-312D02), en section d'investissement afin de prévoir une intervention dans le cadre de la restauration des tours du Mont Saint Eloi.

Château d'Hardelot – Centre culturel de l'Entente Cordiale
--

La proposition d'inscription de 450 009,89 € de crédits de fonctionnement (300C09) pour 2026 se décline comme suit:

- 390 050 € pour la programmation culturelle liée au spectacle vivant dont 15.000,00 € correspondant à des autorisations d'engagement pour les événements se déroulant en 2027.
- 59 950 € pour le fonctionnement du Centre culturel de l'Entente cordiale (technique, logistique, entretien des espaces verts, maintenance...).
- 9,89 € de reliquat d'inscription sur AE 24.

Une inscription d'un montant de 200 000 € en recettes est proposée pour la vente des visites du château d'Hardelot, des spectacles et des actions de médiation.

Sont proposées également deux inscriptions (en dépenses 8.000,00 € et en recettes 60.000,00 €) assurant la couverture nécessaire au fonctionnement de la régie d'avances (300H02) et de recettes du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

La proposition d'inscription de 100 104,80 € (dont 104,80 € de reliquat AP23) de crédits d'investissement pour 2026 pour le Centre culturel de l'Entente cordiale se décline comme suit :

- 38 500 € permettant la restauration des œuvres de la collection départementale, l'acquisition d'œuvres pour la collection permanente ;
- 61 500 € pour l'acquisition de matériel, mobilier et outillage : théâtre, salle d'exposition temporaire (51 000 €) et conservation et gestion de site (11 500 €) ;

Accompagnement de la Jeunesse

Le Département a fait de la jeunesse un enjeu transversal de l'ensemble de ses politiques publiques. L'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, le soutien et la valorisation de leurs initiatives, ainsi que le développement de leur engagement citoyen constituent des axes majeurs de la politique jeunesse, en articulation étroite avec les politiques de solidarités humaines et territoriales.

Universelle, cette politique s'adresse à l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans et évolue régulièrement afin de s'adapter à leurs besoins et aux transformations de leurs parcours de vie.

Elle repose sur le développement de partenariats avec de nombreux acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire, sur l'accueil de volontaires en service civique et sur la mise en œuvre d'aides individuelles. À travers ces dispositifs, le Département soutient activement le tissu associatif et l'engagement des bénévoles qui contribuent à sa vitalité.

Les inscriptions budgétaires font également écho à la délibération « objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles 2024-2027 » présentée en Conseil départemental du 29 janvier 2024. Les actions menées dans ce cadre nécessitent un financement global de 2 000 000 € en dépense de fonctionnement et 87 500 € en recettes.

Les crédits, organisés autour de 3 axes, se décomposent comme suit :

Les aides individuelles :

➤ **Animation de réseaux territoriaux (C03 – 338D01) : 154 500 €**

Les crédits proposés à hauteur de 134 500 € permettent de faire bénéficier les jeunes du dispositif Sac Ados qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes, en les incitant à vivre une première expérience de mobilité.

Par ailleurs, pour la 3ème année consécutive, les crédits à hauteur de 20 000 € permettront l'achat de cartes cadeaux pour les lauréats du dispositifs Pépites 62. Ce dispositif vise à valoriser les jeunes qui se sont engagés dans des actions solidaires et citoyennes.

➤ **Mesures Jeunesse (C03-338D02) : 805 000 €**

Les crédits proposés à hauteur de 805 000 € se décomposent comme suit :

- 600 000 € sont dédiés à la mesure permis engagement citoyen et permettront d'accompagner 2 000 Jeunes dans le financement de leur permis de conduire tout en réalisant un stage d'initiation au sein d'une association du Pas-de-Calais ;
- 175 000 € sont dédiés au financement des formations au BAFA (animation volontaires dans les accueils collectifs de mineurs). Cette mesure est proposée en partenariat avec la CAF du Pas-de-Calais ;
- 30 000 € concernent la Bourse Initiatives Jeunes pour accompagner les projets des jeunes dans les domaines culturels, sportifs, citoyens, solidaires, environnemental...

Le soutien aux têtes de réseau :

➤ **Jeunesse Éducation Populaire (C03-338M01) : 855.500,00 €**

Les crédits permettent le financement des mouvements d'éducation populaire œuvrant dans le Pas-de-Calais. Bien qu'identifiés « jeunesse », ces partenariats tendent à s'inscrire dans de nombreuses politiques, comme en témoignent les nombreuses interventions de lutte contre les discriminations ou de sensibilisation aux pratiques culturelles dans les collèges, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap par des volontaires en service civique, les programmes de mobilité internationale ou encore le développement de projets en milieu rural ou au sein des quartiers politique de la ville.

En 2024, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ont été renouvelées pour une période de 4 ans. Les crédits proposés à hauteur de 835 000 € correspondent à la 3^{ème} année des conventions de partenariat. Par ailleurs, 20 500 € sont alloués à l'association AFEV.

Enfin, des crédits de fonctionnement aux associations sont inscrits à hauteur de 185.000 € et se répartissent :

- 85 000 € sur le sous-programme C03-338A01 liés aux subventions de fonctionnement aux associations de jeunesse
- 100 000 € sur le sous-programme C03-338C01 permettent d'accompagner les projets des associations de jeunesse membres de l'AAE62

Politique sportive

Territoire historiquement marqué par la pratique sportive, le Pas-de-Calais se distingue par la richesse et la diversité de son tissu sportif. La politique sportive portée par le Département concerne directement ou indirectement plus de 3 200 associations, rassemblant près de 300 000 licenciés.

Le Département accompagne également 80 clubs de haut niveau ainsi que 13 sportifs membres des équipes olympique et paralympique, qui participent au rayonnement et à la promotion d'une image positive et dynamique du territoire.

Le soutien apporté à 50 comités départementaux contribue pleinement au développement du sport pour tous, tandis que les 172 manifestations sportives accompagnées chaque année participent activement à l'animation et à la vitalité des territoires.

Par ailleurs, la politique de développement maîtrisé des sports de nature, compétence obligatoire du Département, permet aux habitants comme aux visiteurs de découvrir les paysages du Pas-de-Calais tout en favorisant la pratique d'activités physiques bénéfiques pour la santé.

Les interventions en matière d'investissement dans le domaine sportif constituent l'une des priorités d'une politique départementale ambitieuse au service des territoires. Les grandes orientations de la politique sportive sont ainsi maintenues afin de garantir un impact durable en faveur du développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre et se traduisent dans les propositions budgétaires présentées ci-après.

L'effort d'investissement au niveau des équipements sportifs sera poursuivi, notamment, en matière d'aide à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs à proximité des collèges ; l'objectif étant d'assurer dans les meilleures conditions la pratique sportive des collégiens et une pratique sportive des clubs dans les territoires.

De même, le soutien aux équipements d'animation sportive locale reste une priorité de l'intervention départementale. Ces structures participent activement, en effet, à l'animation des territoires qu'ils soient en milieu urbain ou rural.

Les Espaces, Sites et Itinéraires (espaces de pratique sportive de pleine nature) inscrits au Plan Départemental bénéficient depuis 2020 d'un dispositif permettant d'améliorer leur accessibilité et leur sécurité. Face à l'attrait toujours plus important pour les pratiques de plein air (encore renforcé par la crise sanitaire), il est proposé de poursuivre cette démarche.

L'enveloppe allouée aux dépenses d'investissement dans le domaine de la politique sportive départementale s'établit à 3 993 269,06 € de crédits de paiement pour 2026, décomposés en :

- Équipements à proximité des collèges : 3 135 661,28 € (C03-325B02) pour des autorisations de programme 2021, 2023 et 2025 ;
- Équipements d'animation sportive locale et espaces de pratique sportive de pleine nature : 747 107,78 € (C03-325A17) sur des autorisations de programme de 2022 à 2025 ;
- la fin du financement des équipements « Paris 2024 » : 19 500 € (C03-326G01) pour une autorisation de programme 2019.

Il est à noter que 91 000 € relèvent du paiement des factures liées aux travaux réalisés au sein du parc départemental d'Olhain (gestion PADT) et sont traités dans le cadre du cahier budgétaire de la 4^{ème} commission.

L'aide au développement : 4 900 000 € de crédits de fonctionnement pour 2026 concernent les soutiens au développement du sport pour tous se traduira par la mise en œuvre des dispositifs suivants : l'accompagnement

- aux Clubs de Haut Niveau : 877 000 € (C03-326A01) ;
- aux Comités Départementaux Sportifs : 720 000 € (C03-326C01) ;
- aux manifestations sportives : 784 300 € (C03-326F01) ;
- aux Sections Sportives Rectorales : 100 000 € (C03-326A06) ;
- lié à l'abonnement de places : 110 000 € (C03-326A04) ;
- à l'équipe Olympique et Paralympique et aides exceptionnelles : 73 700 € (C03-326A08) ;

A ces enveloppes financières s'ajoutent :

- la participation du Département au Syndicat Mixte de l'Aréna Stade Couvert de LIEVIN qui relève également du périmètre de la politique sportive. Pour 2026, cette participation s'élèvera globalement à 873 000 € ;
- la participation du Département au Parc d'Olhain qui relève également du périmètre de la politique sportive. Pour 2026, cette participation s'élèvera à 1 250 000 € (C01-325E03)
- l'appel à projet " Ouvrez votre club " à hauteur de 112 000 € (C03-441A01) – repris ci-après en fonction 4.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 4 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	112 000,00 €	---

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Accompagnement aux actions d'insertion	112 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	112 000,00	0,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits à hauteur de 112 000,00 € (C03-441A01) correspondent à l'appel à projet « Ouvrez votre club », lequel contribue au développement des pratiques sportives pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Centre culturel de l'entente cordiale				
		Action : Centre culturel de l'entente cordiale				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-020C07	Maintenance - Centre Culturel de l'Entente Cordiale	DIMMO/SMP	111 000,00			
			111 000,00	0,00	0,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Événementiel				
		Action : Événementiel				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-022C01	Manifestations événementielles	PRC/DIREV	334 000,00			
C03-022C04	Subventions à caractère événementiel	DGS/DIRCOM	120 000,00			
			454 000,00	0,00	0,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Événementiel				
		Action : Frais de personnel - Intermittents du spectacle				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-022C02	Rémunération des intermittents du spectacle	PRC/DIREV	80 000,00			
			80 000,00	0,00	0,00	0,00

		Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif				
		Action : Emplois temporaires - service civique				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-021A11	Indemnisation des volontaires en service civique	DRH/REM Rémunérations	25 000,00	1 300,00		
			25 000,00	1 300,00	0,00	0,00

		Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale				
		Action : Accompagnement périscolaire				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K07	Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale	DEC/SAF	1 651 610,00	339 184,00		
C03-288E01	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	DEC/SREP	1 500 000,00			
C03-288F01	Subventions enseignement	DEC/SAF	7 500,00			
C03-288G01	Subventions orientation formation	DEC/SAF	20 000,00			
C03-288H01	Subventions aux associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques	DEC/SAF	74 500,00			
C03-288I01	Participations socio éducatives	DEC/SAF	107 250,00			
C03-288I02	Utilisation des installations sportives externes aux collèges	DEC/SAF	950 000,00			
C03-288I03	Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région	DEC/SRS	140 000,00			
			4 450 860,00	339 184,00	0,00	0,00

		Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale				
		Action : Aide à la restauration scolaire				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-281A02	Restauration scolaire	DEC/SRS	400 000,00			
			400 000,00	0,00	0,00	0,00

		Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges				
		Action : Dotations de fonctionnement des collèges				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K01.	Dotation de fonctionnement des établissements publics	DEC/SAF	14 214 000,00			
C03-221K02	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part matériel	DEC/SAF	5 350 000,00			
C03-221K15	Dotation de fonctionnement des collèges publics - Restauration	DEC/SRS	277 300,00	980 000,00		
C03-221N01	Participation aux coûts de fonctionnement des cités mixtes	DEC/SAF	1 000 000,00			
			20 841 300,00	980 000,00	0,00	0,00

		Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges				
		Action : Forfait d'externat				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K13	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part personnel	DEC/SAF	6 900 000,00			
			6 900 000,00	0,00	0,00	0,00

		Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges				
		Action : Equipement collèges				
		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221I04	DDEC - Dotation départementale d'équipement des collèges	DF/SELB				8 286 123,00
C03-221I05	Acquisition de matériel scolaire des liné aux collégiens	PRA/IDAJ			340 000,00	
C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	DEC/SAF			1 343 369,93	
C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	DEC/SRS	192 700,00		1 711 702,00	
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF	300 000,00			
			492 700,00	0,00	3 395 071,93	8 286 123,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement des collèges - informatique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	400 000,00		2 800 000,00	
C03-221J05	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE	PRA/DSN	900 000,00			
			1 300 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maintenance						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	DIMMO/SMP			3 133 773,87	
C03-221G03	Achat énergie et fluides collèges	DIMMO/SIE	4 700 000,00			
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP			8 711 231,46	
C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	DEC/SAF			205 948,00	
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP	4 957 000,00			
			9 657 000,00	0,00	12 050 953,33	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	DIMMO/SIE	60 000,00	200 000,00	370 000,00	
			60 000,00	200 000,00	370 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - opérations foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221B01	Foncier - Collèges	SGPADT/SVPD	1 500,00		133 840,76	
			1 500,00	0,00	133 840,76	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221M01	Franchise assurances des collèges	DEC/SAF		50 000,00		
				50 000,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - travaux neufs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	DIMMO/SEP	180 000,00		772 000,00	
C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	DIMMO/SMP			200 000,00	
C03-221C06	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT	143 000,00			
C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT			40 834 699,00	445 000,00
			323 000,00	0,00	41 806 699,00	445 000,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Analyses Laboratoire Départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-201B03	Analyses LDA	DEC/SRS	180 000,00			
			180 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education						
Action : Personnel des collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K10	Suppléance ATTEE	DEC/SAM	3 550 000,00			
C03-221K11	Dispositifs d'insertion dans les collèges publics	DEC/SAM	4 500 000,00			
C03-221K12	Participation aux rémunérations des personnels d'hébergement et de restauration	DEC/SRS		119 200,00		
			8 050 000,00	119 200,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338A01	Subventions jeunesse	PRC/MJC	85 000,00			
			85 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Archéologie						
Action : Archéologie						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA	6 000,00			
C03-300D06	Conservation préventive archéologique	PRC/DA	44 000,00			
C03-318A02	Médiation archéologique	PRC/DA	55 000,00			
C03-318B01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	395 000,00	946 688,12	36 219,59	
			500 000,00	946 688,12	36 219,59	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Archives						
Action : Archives						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	PRC/DAD	2 000,00		100 000,00	
C03-315A02	Conservation des collections	PRC/DAD	225 000,00			
C03-315A03	Diffusion des collections d'archives	PRC/DAD	145 000,00	500,00		
C03-315A05	Enrichissement des collections	PRC/DAD	3 000,00			
C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	PRC/DAD			25 000,00	
			375 000,00	500,00	125 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	450 009,89	200 000,00	100 104,80	
C03-300H02	Régie - Centre Culturel de l'Entente	DF/SEB	8 000,00	60 000,00		
			458 009,89	260 000,00	100 104,80	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Coupole d'Helfaut						
Action : Coupole d'Helfaut						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314A01	La Coupole Helfaut	DAC/BAF	1 013 400,00		50 000,00	
C03-314A06	La Coupole d'HELFAUT - travaux	DIMMO/SGT			10 000,00	
			1 013 400,00	0,00	60 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Développement culturel territorial						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311B02	Structures de rayonnement local	DAC/BAF	1 565 000,00			
C03-311B05	Structures à label national	DAC/BAF	1 515 250,00			
C03-311D01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	DAC/BAF			140 000,00	
C03-311E01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	201 350,00			
C03-311I03	Centres culturels - Actions culturelles	DAC/BAF	875 000,00			
			4 156 600,00	0,00	140 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Lecture						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313B14	Lecture publique - Aides aux collectivités	DAC/BAF		130 000,00		
			0,00	130 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Lecture publique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF			973 000,00	
C03-313B02	Lecture publique - Structures de rayonnement local	DAC/BAF	350 000,00			
C03-313B06	Lecture publique - Collections départementales	DAC/BAF	545 800,00			
			895 800,00	0,00	973 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Louvre Lens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314B06	Louvre Lens	DAC/BAF	1 061 650,00			
			1 061 650,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Moyens généraux culture						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C05	Moyens généraux culturels	DAC/BAF	8 000,00			
C03-311G09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	125 000,00			
			131 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Patrimoine et biens culturels						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	DAC/BAF			1 713 113,00	
C03-312B01	Aides à la restauration d'objets mobiliers	DAC/BAF			13 887,00	
C03-312C01	Collections départementales	DAC/BAF			60 000,00	
C03-312D02	Travaux de restauration des édifices protégés - Restauration du Mont St Eloi	DIMMO/SGT			100 000,00	
C03-312F05	Structures de rayonnement local - Patrimoine	DAC/BAF	86 800,00			
C03-312F09	Patrimoine/Musée - MOD	DAC/BAF	60 000,00			
			146 800,00	0,00	1 887 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311J01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	DAC/BAF			50 000,00	
C03-311J03	SDEPA - MOD	DAC/BAF	5 750,00			
C03-311M01	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	DAC/BAF	790 000,00			
			795 750,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Subventions culturelles						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C11	Régie - Domaine culturel	DF/SEB	4 000,00	600,00		
			4 000,00	600,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Jeunesse						
Action : Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338C01	Subvention Loisirs Jeunesse	PRC/MJC	100 000,00			
			100 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-348D01	Subvention au CDAD	SGPSOL	22 500,00			
			22 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338D01	Animation de réseaux territoriaux	PRC/MJC	154 500,00			
C03-338D02	Mesures Jeunesse	PRC/MJC	805 000,00	87 500,00		
C03-338M01	Jeunesse Education Populaire	PRC/MJC	855 500,00			
			1 815 000,00	87 500,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Sport						
Action : Equipements sportifs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-325A17	Matériels sportifs - Equipements d'animations sportives locales	PRC/DSPO			747 107,78	
C03-325C01	Participation au financement du Stade couvert de Liévin	PRC/DSPO	873 000,00			
			873 000,00	0,00	747 107,78	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Sport						
Action : Soutien au sport dans les collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-325B02	Equipeement sportif à proximité des collèges	PRC/DSPO			3 135 661,28	
			0,00	0,00	3 135 661,28	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Sport						
Action : Soutien au sport de haut niveau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-326A01	Aides aux clubs de haut niveau amateur	PRC/DSPO	877 000,00			
C03-326A04	Abonnements places	PRC/DSPO	110 000,00			
C03-326A06	Sections sportives rectorales	PRC/DSPO	100 000,00			
C03-326A08	Aides exceptionnelles en matière sportive	PRC/DSPO	73 700,00			
C03-326G01	Paris 2024	PRC/DSPO			19 500,00	
			1 160 700,00	0,00	19 500,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Sport						
Action : Soutien sportif aux territoires						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-326C01	Subventions - Sport	PRC/DSPO	720 000,00			
C03-326F01	Aides aux manifestations sportives événementielles	PRC/DSPO	784 300,00			
			1 504 300,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Accompagnement aux actions d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-441A01	Insertion Sport - RSA	PRC/DSPO	112 000,00			
			112 000,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 (€)	CP prévus 2029 et ultérieurs (€)		
2026	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	221I-AP26-DM	340 000,00	340 000,00					
			C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	221I-AP26-DM	1 000 000,00	750 000,00	250 000,00				
			C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	221I-AP26-DM	1 016 898,00	566 897,76	450 000,24				
			C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	221J-AP26-AI	2 800 000,00	2 800 000,00					
		Total Equipement collèges						5 156 898,00	4 456 897,76	700 000,24	0,00	0,00
		Immobilier collèges	C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	221A-AP26-TN	1 000 000,00	622 000,00	378 000,00				
			C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	221A-AP26-MC	400 000,00	200 000,00	200 000,00				
			C03-221B01	Foncier - Collèges	221B-AP26-IM	120 000,00	100 000,00	20 000,00				
			C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP26-MC	2 950 000,00	2 400 000,00	550 000,00				
			C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	221H-AP26-SE	300 000,00	50 000,00	250 000,00				
	Total Immobilier collèges						4 770 000,00	3 372 000,00	1 398 000,00	0,00	0,00	
	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C03-318B01	Opérations en archéologie préventive	318B-AP26-DM	30 000,00	30 000,00					
			Total Archéologie						30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
		Archives	C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	315A-AP26-DM	100 000,00	100 000,00					
			C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	315A-AP26-SE	25 000,00	25 000,00					
		Total Archives						125 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00
		Centre Culturel de l'Entente Cordiale	C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	300C-AP26-DM	145 000,00	45 000,00	100 000,00				
			Total Centre Culturel de l'Entente Cordiale						145 000,00	45 000,00	100 000,00	0,00
		Coupole d'Helfaut	C03-314A01	La Coupole Helfaut	314A-AP26-SE	50 000,00	50 000,00					
			Total Coupole d'Helfaut						50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
Culture		C03-311D01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	311D-AP26-SE	140 000,00	140 000,00						
		C03-311J01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	311J-AP26-DM	50 000,00	50 000,00						
		C03-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	312A-AP26-SE	1 900 000,00		1 900 000,00					
		C03-312C01	Collections départementales	312C-AP26-DM	60 000,00	60 000,00						
		C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	313A-AP26-SE	800 000,00		800 000,00					
Total Culture						2 950 000,00	250 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00		
Sport	C03-325A17	Matériels sportifs - Equipements d'animations sportives locales	325A-AP26-SE	1 000 000,00		1 000 000,00						
	C03-325B02	Equipement sportif à proximité des collèges	325B-AP26-SE	3 000 000,00		3 000 000,00						
Total Sport						4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00		
Total général						17 226 898,00	8 328 897,76	8 898 000,24	0,00	0,00		

Annexe 3 - Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C03-221A01	2026- Etudes préliminaires et diagnostics - Collèges	1 000 000,00
C03-221A02	2026 - Etudes - Maintenance patrimoniale Collèges	400 000,00
C03-221G11	2026 - Travaux urgents ou imprévus (TUI) dans les collèges	2 500 000,00
C03-221G11	ARQUES - Collège Mendès France - Réaménagement des toilettes	250 000,00
C03-221G11	BULLY-LES-MINES - Gymnase Phalempin - Réfection couverture amiantée	200 000,00

Annexe 4 - Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2013-03030-14	ETAPLES JAURES : modifications liées à l'exploitation	70 000,00	-43 976,20	26 023,80
2014-00944 - 1	MONTIGNY : mise en accessibilité	406 000,00	-4 000,00	402 000,00
2015-01309-02	CALAIS MACE : réaménagement entrée,réfection cour,réseaux enterrés	2 122,84	-2 122,84	0,00
2016-04180-01	LIEVIN DESCARTES-MONTAIGNE :rénovation murs en 1/2 pension traitement de l'humidité(1671)	140 000,00	-120 000,00	20 000,00
2016-04188-01	AVION ROUSSEAU :mise en accessibilité du collège(1671)	455 000,00	-10 000,00	445 000,00
2017-00249-01	ST MARTIN BOULOGNE SALENGRO :mise en accessibilité(1671)	600 000,00	-213 522,61	386 477,39
2017-00250-01	AUDRUICQ BREDENARDE: mise en accessibilité(1671)	334 360,00	-27 112,04	307 247,96
2017-00438-01	AVION LANGEVIN :restructuration 1/2p,aménagement locaux ATTEE(1671)	533 894,00	-10 000,00	523 894,00
2018-01131-01	Déconstruction coll. Phalempin - création d'un plateau sportif coll. Anita Conti BULLY les MINES	2 920 000,00	-120 000,00	2 800 000,00
2018-01132-01	Collège de ST-POL-SUR-TERNOISE-Mise en conformité du bâtiment H	2 523 000,00	-110 000,00	2 413 000,00
2018-01149-01	AVESNES-LE-COMTE Du Val du Gy Remplacement menuiseries extérieures mise en place de VMC en logement	150 000,00	-6 000,00	144 000,00
2018-01153-01	SAINT-NICOLAS Paul Verlaine Réfection complète des étanchéités toitures-terrasses bâtiment externat	150 000,00	-36 000,00	114 000,00
2019-01293-01	LAVENTIE- Pays de l'Alloeu-Extension	9 030 000,00	-50 000,00	8 980 000,00
2019-01301-01	ARRAS - François Mitterrand - Réfection des toitures-terrasses du bâtiment externat	240 000,00	-49 000,00	191 000,00
2019-01303-01	AVESNES-LE-COMTE - Du Val du Gy - Rénovation et mise en conformité électrique des circulations	390 000,00	-100 000,00	290 000,00
2020-01048-03	DOURGES - Anne Franck -Construction d'un dojo et aménagement d'un plateau sportif	2 630 000,06	50 000,00	2 680 000,06
2020-01063-01	PAS-EN-ARTOIS-Marguerite Berger-Remplacement du piano avec modification des réseaux électriques gaz	100 000,00	28 000,00	128 000,00
2020-01087-01	CALAIS-Jean Jaurès-Mise en place d'une vèture et suppression des balcons (1ère tranche)	699 921,94	-15 000,00	684 921,94
2020-02461-07	WIMILLE-Travaux de restructuration et de mise en conformité	546 000,00	-20 000,00	526 000,00
2021-01965-02	Coll Douvrin Labellisation	12 200,00	-1 199,30	11 000,70
2021-01970-01	Mobilier Collège de ACHICOURT	600 000,00	-300 000,00	300 000,00
2021-03005-10	OYE-PLAGE-Mise en conformité sur ascenseur	4 200,00	-4 200,00	0,00
2022-00827-10	MARQUISE J.Rostand-éclairage sur plateau sportif	83 910,00	-2 578,86	81 331,14
2022-00830-02	COLLEGES-travaux de performance énergétiques	8 765 322,92	-2 700 000,00	6 065 322,92
2022-00832-02	DOURGES-Extension de bâtiments modulaires	17 670,00	-8,98	17 661,02
2022-00832-03	FREVENT-Extension de bâtiments modulaires	43 940,00	-5,60	43 934,40
2022-00832-04	SAMER-Extension de bâtiments modulaires	71 480,00	-5,60	71 474,40
2022-00832-05	COURCELLES-Extension de bâtiments modulaires	43 940,00	-5,60	43 934,40
2022-00868-01	NOYELLES-SOUS-LENS Pierre Brossolette - Mise en accessibilité	4 500,00	-180,00	4 320,00
2022-05638-01	Collège B. Pascal LONGUENESSE-Tx de confortement de structure	124 000,00	-891,88	123 108,12
2023-01198-02	ETUDE-BILLY MONTIGNY	9 300,00	-1 297,44	8 002,56
2023-01201-02	ST OMER la morinie - reconstruction bloc sanitaire,aménagement et rénovation de locaux	500 000,00	0,01	500 000,01
2023-01217-01	BRUAY SIGNORET mise en accessibilité	1 000,00	-156,82	843,18

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2023-01251-03	DOURGES-Réfection de réseau de gaz enterré	7 750,00	-0,64	7 749,36
2023-01251-04	DOURGES-Réaménagement de bâtiments modulaires	24 000,00	-451,97	23 548,03
2023-01251-05	SAMER-Réaménagement de bâtiments modulaires	94 000,00	-623,20	93 376,80
2023-01669-01	Etudes écologiques sur chemins de randonnées	40 000,00	-1 000,00	39 000,00
2023-01674-01	Travaux écologiques sur Bruay Diéval	35 000,00	1 000,00	36 000,00
2024-01263-01	2024-Mise en sécurité des collèges	1 120,00	-1 120,00	0,00
2024-01266-11	ARQUES-Remplacement de clôture et portail	12 000,00	-8,80	11 991,20
2024-01275-05	LUMBRES-Mise en place d'une GTB communicante	120 000,00	-17 249,67	102 750,33
2024-01278-14	HARNES-mise aux normes ascenseurs	27 000,00	-27 000,00	0,00
2024-01297-01	LUMBRES-Albert CAMUS-Réfection de la chaufferie	450 000,00	-50 000,00	400 000,00
2025-05268-01	Collèges métalliques protection des structures	0,00	600 000,00	600 000,00
2025-02496-02	CALAIS Macé Mission de faisabilité pour reconstruction de la demi-pension	20 000,00	-10 256,00	9 744,00
2025-02536-01	MERICOURT-reconstruction du collège	500 000,00	-200 000,00	300 000,00
2025-02538-01	ANGRES-reconstruction du collège	500 000,00	-200 000,00	300 000,00
2025-02540-01	LUMBRES-reconstruction du collège	500 000,00	-200 000,00	300 000,00
2025-02541-01	Participation versée à la Région pour l'investissement des cités mixtes (2025-2029)	900 000,00	1 000 000,00	1 900 000,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2026

4^{ème} Commission :

Équipement et développement des territoires

Réunion du 9 mars 2026

La 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des politiques d'aménagement en zone rurale (FARDA) ;
- **Fonction 6 : action économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des produits de taxe d'aménagement et de la gestion de la ressource en eau et l'assainissement ;
- **Fonction 8 : transports**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental et au titre de la mobilité durable, ainsi que l'aménagement du port d'Etaples.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	75 000,00		163 000,00	
	Ressources financières et budgétaires	1 500,00	1 277 000,00	1 500,00	1 277 000,00
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	52 000,00		110 000,00	3 900,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	20 000,00		60 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	30 000,00		10 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	1 286 598,00		1 141 549,12	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		7 000 000,00	50 000,00	3 000 000,00
	Eau et assainissement	73 140,00	100 000,00	68 000,00	100 000,00
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	50 000,00		25 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	92 000,00	316 150,00	117 000,00	352 400,00
	Recettes et dépenses diverses	15 000,00		12 000,00	
	Routes et mobilité	7 610 500,00	581 560,00	8 071 000,00	150 000,00
	Sécurité routière	58 125,00		58 125,00	
Total Fonctionnement		9 363 863,00	9 274 710,00	9 887 174,12	4 883 300,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	5 555 000,00		6 200 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	1 246 814,15		811 500,00	49 566,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	125 000,00		143 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	225 000,00		250 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	188 009,86		200 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	48 560,00		10 000,00	
	Environnement	75 000,00		240 300,00	
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	720 000,00	700 000,00	780 000,00	900 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	851 000,00		1 103 200,00	
	Routes et mobilité	59 694 984,46	3 100 000,00	67 584 116,46	5 510 000,00
	Transports publics et intermodalité			50 000,00	
Total Investissement		68 729 368,47	3 800 000,00	77 372 116,46	6 459 566,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - opérations foncières	163 000,00			
		Immobilier administratif	163 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources financières et budgétaires	Recettes et dépenses diverses	1 500,00	1 277 000,00		
		Ressources financières et budgétaires	1 500,00	1 277 000,00	0,00	0,00

Programme Immobilier administratif

Action Immobilier administratif – opérations foncières

Dépenses de fonctionnement : 163 000,00 €

Ces crédits sont des dépenses liées aux procédures foncières (frais insertion presse des avis d'enquête publique), aux procédures contentieuses (frais et condamnations de justice), aux indemnisations dans un cadre amiable (indemnisation de tiers, paiement de franchises d'assurance) et aux indemnisations de pertes de chiffres d'affaires subis par des commerçants, consécutives à des travaux routiers sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Programme Ressources financières et budgétaires

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 1 500,00 €

Les crédits correspondent à une prévision de dépense permettant l'annulation de titres de recettes émis dans le cadre de permissions de voirie dont les travaux n'ont pas été concrétisés.

Recettes de fonctionnement : 1 277 000,00 €

Ces recettes correspondent aux redevances d'occupation du domaine public routier départemental (droits de voirie).

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale			6 200 000,00	
		Aménagement et développement local	0,00	0,00	6 200 000,00	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement local en zone rurale

Dépenses d'investissement : 6 200 000,00 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 6 000 000,00 € permettront de verser les subventions attribuées dans le cadre du FARDA – AMENAGEMENT

Une inscription de 200 000,00 € est également sollicitée pour le dispositif d'aides aux regroupements scolaires.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 200 000,00 € au titre du dispositif d'aide aux regroupements scolaires
- 7 000 000,00 € au titre du FARDA – AMENAGEMENT

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	90 000,00		811 500,00	49 566,00
		Schéma directeur départemental boisement	20 000,00	3 900,00		
		Aménagement foncier	110 000,00	3 900,00	811 500,00	49 566,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			143 000,00	
			Aménagement foncier ouvrages linéaires	0,00	0,00	143 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe		60 000,00		
			Infrastructures portuaires et fluviales	60 000,00	0,00	0,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique		10 000,00		250 000,00
			Pêche aquaculture et filière halieutique	10 000,00	0,00	250 000,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle		485 000,00		200 000,00
				656 549,12		
			Soutien au développement de la filière agricole	1 141 549,12	0,00	200 000,00

Programme Aménagement foncier

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 90 000,00 €

L'enveloppe reprend les dépenses suivantes :

- 50 000,00 € pour compléter l'étude d'aménagement foncier Haute Qualité Environnementale en cours sur Pelves étendue à Monchy le Preux ;
- 40 000,00 € pour des frais d'insertion et de publicité foncière relatifs aux travaux d'aménagement foncier.

Une autorisation d'engagement nouvelle est proposée à hauteur de 150 000,00 €

Dépenses d'investissement : 811 500,00 €

L'enveloppe se répartit ainsi :

- 347 000,00 € pour des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier en cours (Haut Loquin, Ficheux/Azincourt, Pas en Artois, Surques, Escoeuilles, Bainghen) ;
- 454 500,00 € pour des subventions de travaux connexes réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou association foncière (Aumerval, Ficheux, Pas en Artois);
- 10 000,00 € d'aide au titre des échanges amiables.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 700 000,00 € au titre des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier 2026
- 10 000,00 € au titre des échanges amiables

Recettes d'investissement : 49 566,00 €

Ces recettes d'investissement correspondent au remboursement par l'Agence de l'Eau de 70 % des dépenses éligibles pour l'opération sur Pas en Artois portée en maîtrise d'ouvrage départementale.

Action Schéma directeur départemental boisement

Dépenses de fonctionnement : 20 000,00 €

L'inscription prévue porte sur l'opération du schéma directeur de Baincthun et Echinghen.

Une autorisation d'engagement nouvelle est proposée à hauteur de 150 000 € pour couvrir le besoin d'éventuelles demandes d'engagement d'une réglementation de boisement

Recettes de fonctionnement : 3 900,00 €

Il s'agit d'un remboursement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) pour une étude sur Moringhem.

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 143 000,00 €

Les crédits de paiement se répartissent ainsi :

- 118 000,00 € pour le dossier d'Agny ;
- 25 000,00 € au titre des réserves foncières.

Une autorisation de programme nouvelle est proposée à hauteur de 50 000,00 € au titre des réserves foncières pour la Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord Europe

Dépenses de fonctionnement : 60 000,00 €

L'enveloppe est sollicitée pour les frais d'insertion et de publicité ainsi que pour la prise en charge des frais engagés par les commissaires enquêteurs.

Programme Pêche aquaculture et filière halieutique

Action Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique

Dépenses de fonctionnement : 10 000,00 €

Cette somme est prévue pour des demandes éventuelles de participation.

Dépenses d'investissement : 250 000,00 €

Les crédits de paiement concernent le versement des subventions liées à l'appel à projet filière halieutique.

Il est également proposé une nouvelle autorisation de programme de 400 000,00 €.

Programme soutien au développement de la filière agricole

Action Aide au développement d'une agriculture plurielle

Dépenses de fonctionnement : 485 000,00 €

L'enveloppe est consacrée à la poursuite des partenariats agricoles.

Dépenses d'investissement : 200 000,00 €

Les crédits de paiement sont inscrits pour le versement des subventions attribuées dans le cadre des dispositifs Fonds Alimentation Durable, aides directes aux agriculteurs pour la valorisation des exploitations agricoles du site des 2 Caps (dispositif 2 Caps en ferme).

Une nouvelle autorisation de programme de 363 000,00 € est également proposée.

Action Soutien au développement de la filière agricole

Dépenses de fonctionnement : 656 549,12 €

Les crédits de fonctionnement se répartissent ainsi :

- 648 549,12 € pour la participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA). Il s'agit d'une subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget annexe du LDA;
- 8 000,00 € au titre de l'enveloppe de subvention en faveur des comices agricoles.

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Gestion de la taxe d'aménagement	50 000,00	3 000 000,00		
		Aménagement et développement local	50 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	67 000,00	100 000,00	10 000,00	
		Gestion des eaux de surface	1 000,00			
	Eau et assainissement	68 000,00	100 000,00	10 000,00	0,00	
	Environnement	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			240 300,00	
			Environnement	0,00	0,00	240 300,00

Programme Aménagement et développement local

Action Gestion de la taxe d'aménagement

Dépenses de fonctionnement : 50 000,00 €

Il s'agit d'une prévision de remboursement de trop perçu sur années antérieures.

Recettes de fonctionnement : 3 000 000,00 €

Il est proposé l'inscription de cette recette au titre du dispositif de la taxe d'aménagement.

Cette taxe demeure affectée à la politique des espaces naturels sensibles ainsi qu'au co-financement des EPOA à composante environnementale (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), EDEN62, Parc Naturel Cap et Marais d'Opale (PNRCMO)).

Programme Eau et assainissement

Action Gestion de la ressource en eau

Dépenses de fonctionnement : 67 000,00 €

Les crédits inscrits concernent les besoins courants du service en matière d'Assistance Technique Réglementaire (ATR) en eau et assainissement (analyses, entretien matériel).

Recettes de fonctionnement : 100 000,00 €

Ces recettes sont composées de :

- La contribution contractuelle par des communes et des EPCI pour les prestations réalisées par le Département en matière d'ATR (60 000,00 €)
- Des subventions versées par l'Agence de l'Eau (40 000,00 €)

Dépenses d'investissement : 10 000,00 €

10 000,00 € sont prévus pour le renouvellement du matériel nécessaire à la réalisation des prestations d'ATR (préleveurs, batteries...);

Une autorisation de programme de 10 000,00 € est proposée pour l'acquisition de matériels.

Action Gestion des Eaux de surface

Dépenses de fonctionnement : 1 000,00 €

Cette somme correspond à la cotisation statutaire du Département au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL).

Programme Environnement

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 240 300,00 €

Cette inscription est proposée d'une part pour l'accompagnement des projets correspondants à la mise en œuvre du plan agro paysager (110 000,00 €), d'autre part pour le Programme d'Action de Prévention des Inondations dans le Boulonnais (130 300,00 €).

Une autorisation de programme de 150 000,00 € est aussi proposée pour la programmation 2026.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	25 000,00		780 000,00	900 000,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires		25 000,00	0,00	780 000,00	900 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Port d'Etaples	117 000,00	352 400,00	1 103 200,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales		117 000,00	352 400,00	1 103 200,00	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses	12 000,00			
	Recettes et dépenses diverses		12 000,00	0,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	4 833 440,00	150 000,00	41 933 300,37	3 000 000,00
		Mobilité durable	51 560,00		3 708 000,00	1 000 000,00
		Modernisation du réseau routier			16 682 100,00	510 000,00
		Routes - acquisitions foncières			407 716,09	
		Routes - recettes et dépenses diverses	3 186 000,00		1 803 000,00	
		Routes - subventions d'équipement			3 050 000,00	1 000 000,00
	Routes et mobilité		8 071 000,00	150 000,00	67 584 116,46	5 510 000,00
	Sécurité routière	Sécurité routière	58 125,00			
	Sécurité routière		58 125,00	0,00	0,00	0,00
	Transports publics et intermodalité	Dépenses et recettes diverses			50 000,00	
	Transports publics et intermodalité		0,00	0,00	50 000,00	0,00

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires**Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental**

Dépenses de fonctionnement : 25 000,00 €

L'enveloppe est prévue pour le versement d'une partie de l'étude d'aménagement de la déviation de Tilloy-les-Mofflaines.

Une autorisation d'engagement nouvelle est proposée à hauteur de 250 000,00 €

Dépenses d'investissement : 780 000,00 €

Les crédits de paiement concernent l'aménagement foncier du Canal Seine-Nord Europe.

Recettes d'investissement : 900 000,00 €

La recette prévisionnelle correspond au remboursement par la Société du Canal Seine-Nord Europe des sommes engagées par le Département sur 2025 et 2026.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales**Action Port d'Etaples**

Dépenses de fonctionnement : 117 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la convention de surveillance et d'entretien des aides à la navigation passée avec les phares et balises et à l'entretien des équipements du port avec la reprise de la maintenance de l'élévateur à bateaux.

Recettes de fonctionnement : 352 400,00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux redevances d'occupation temporaire du domaine portuaire 298 250,00 €, ainsi que la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 54 150,00 €, suite au transfert de propriété du domaine public portuaire d'Étaples.

Dépenses d'investissement : 1 103 200,00 €

Les dépenses d'investissement correspondent à la fin des travaux de l'espace central de convivialité, à l'étude des échoppes, à la préparation du curage du port et à la rénovation des aides à la navigation.

Des autorisations de programme de 600 000,00 € et 300 000,00 € sont aussi proposées pour mise en sécurité du port et pour la construction des échoppes.

Programme Recettes et dépenses diverses

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 12 000,00 €

Les crédits inscrits correspondent aux charges de fonctionnement en matière d'acquisition foncière (frais de publication des actes et demandes de renseignements auprès des services de publicité foncière).

Programme Routes et mobilité

Action Maintenance du réseau routier

Dépenses de fonctionnement : 4 833 440,00 €

Le volume global de crédits de fonctionnement proposé correspond aux dépenses d'entretien courant des chaussées, de la viabilité hivernale, de l'entretien des dépendances et des équipements de la route, de l'entretien des abris voyageurs, réalisées tout au long de l'année par les équipes des Centres d'Entretien Routier (CER) et le Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier (SM3R).

Les optimisations et adaptations des niveaux de service mises en œuvre en 2025 sont reconduites en 2026, sans nuire à la sécurité.

Cette inscription intègre également une stabilité des coûts des matières premières et de l'énergie.

Parmi ces crédits de fonctionnement proposés, 80 000,00 € correspondent aux dépenses de maintenance et d'entretien des 700 abris voyageurs départementaux.

Recettes de fonctionnement : 150 000,00 €

Une recette en fonctionnement est inscrite à hauteur de 150 000,00 €, elle correspond aux remboursements des dommages causés au domaine public routier départemental par les assurances des usagers.

Dépenses d'investissement : 41 933 300,37 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 41 933 300,37 € se répartissent ainsi :

- 29 550 371,37 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées, y compris la suite des travaux de reconstruction du réseau routier et ouvrages d'art suite aux inondations de l'hiver 2023-2024
- 6 500 000,00 € pour la maintenance du réseau routier en milieu urbain
- 2 200 000,00 € pour la maintenance des ouvrages d'art
- 3 000 000,00 € pour les équipements de la route
- 602 929,00 € pour les frais d'études liés à la maintenance du réseau routier;
- 80 000,00 € pour les dégradations du domaine public.

Des nouvelles autorisations de programme sont proposées afin de mettre en œuvre les nouvelles programmations :

- 25 000 000,00 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées y compris les matériaux et fournitures pour la réalisation des travaux en régie et les interventions suite aux dégradations du domaine public. Cette enveloppe comprend également une enveloppe de 300 000,00 € pour des opérations de continuités écologiques et de plantations le long des routes départementales, ainsi qu'une enveloppe de 300 000,00 € pour le gros entretien des aménagements cyclables, traduisant les ambitions 4 et 8 du Pacte des Solidarités Territoriales
- 4 000 000,00 € pour la Maintenance en Milieu Urbain (MMU) ainsi que les Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communales (OSMOC) incluant les participations financières
- 2 415 000,00 € pour la maintenance des ouvrages d'art
- 3 100 000,00 € pour les équipements de la route
- 520 000,00 € pour les frais d'études liés à la maintenance

Recettes d'investissement : 3 000 000,00 €

Une recette en investissement de 3 000 000,00 € de l'Etat est inscrite dans le cadre des subventions à percevoir pour la réalisation des travaux de reconstruction du réseau routier suite aux inondations.

Action Mobilité durable

Dépenses de fonctionnement : 51 560,00 €

Les crédits de fonctionnement sont inscrits pour la réalisation d'actions de sensibilisation aux mobilités alternatives, notamment cyclables (Mai à vélo, semaine de la mobilité, ...) et pour la participation au comité d'itinéraire de l'itinéraire EV4 «la VéloMaritime».

Dépenses d'investissement : 3 708 000,00 €

Les crédits de paiement se répartissent ainsi :

- 2 500 000 € pour la poursuite de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale :
- EV4 : section Wimereux-Ambleteuse, section Sangatte-Calais-Dunkerque
- EV5 : sections Campagne-Wardrecques, Arques-St-Omer, Tilques-Salperwick
- Pour la mise en œuvre du projet européen Xtravel, comprenant la mise en tourisme de la V32, et la mise en œuvre du premier Réseau Points Nœuds dans le Pas-de-Calais
- 1 100 000,00 € de subventions accordées aux collectivités pour la réalisation de leurs itinéraires cyclables ;
- 108 000,00 € pour la réalisation d'aires de covoiturage soit en maîtrise d'ouvrage départementale, soit en subventions accordées aux collectivités.

Des nouvelles autorisations de programme sont proposées afin de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- 300 000,00 € pour des études sur les sections qui restent à aménager sur l'EV4
- 500 000 € pour des projets de pistes cyclables le long des routes départementales, dans le cadre des schémas cyclables locaux, en application du Plan Vélo
- 1 000 000,00 € pour les subventions versées aux collectivités dans le cadre de la programmation modes doux
- 150 000,00 € pour les subventions dans le cadre de la programmation d'aires de covoiturage
- 100 000,00 € pour la réalisation d'une aire de covoiturage en Maîtrise d'Ouvrage départementale

Recettes d'investissement : 1 000 000,00 €

Les recettes d'investissement à hauteur de 1 000 000,00 € correspondent aux subventions liées au FEDER ou au programme INTERREG ainsi que les participations de la Région dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale.

Action Modernisation du réseau routier

Dépenses d'investissement : 16 682 100,00 €

En investissement, les crédits inscrits à hauteur de 16 682 100,00 € correspondent aux projets suivants :

Les dépenses de travaux sur les opérations structurantes pour un montant de 1 482 100,00 € concernent d'une part la réalisation de travaux de finitions et d'accompagnement (mesures compensatoires) concernant les déviations de Le Wast et Courrières, le giratoire RD939/RD81 à Ligny-St-Flochel, mais également les études et procédures pour les déviations de Tilloy-les-Mofflaines, Bapaume et Aire-sur-la-Lys.

Les crédits d'investissement pour 14 000 000,00 € sur le réseau structurant concernent notamment :

- Les réparations et reconstructions d'ouvrages d'art (3M€),
- La poursuite du programme de réhabilitation des bassins (500 k€)
- La poursuite du programme de grosses réhabilitations d'itinéraires structurants pour 7 M€ (RD 945, RD 947, RD 939, RD301, RD901)
- La réalisation d'aménagements de carrefours pour 2,6 M€, RD 939 giratoire de Bourlon pour l'accès à E-Valley et au futur port intérieur de Marquion, RD919 giratoire Inserre à St Laurent Blangy, RD235 giratoire à Outreau.

- La réalisation de travaux de confortement des routes départementales préalablement au chantier de construction du futur canal Seine Nord Europe (CSNE)

Il est inscrit en investissement des dépenses à hauteur de 1 200 000,00 € pour la réalisation des études liées aux opérations structurantes.

En investissement, de nouvelles autorisations de programme sont inscrites à hauteur de 9 080 000,00 € pour les travaux :

- 1 000 000,00 € pour la gestion patrimoniale de la RD 901 Sud Boulogne ;
- 500 000 pour la RD 235 giratoire Outreau ;
- 2 000 000 pour l'aménagement de la RD 96 entre Wimille et Wimereux ;
- 1 000 000 pour les travaux de confortement des routes départementales préalablement aux travaux du CSNE ;
- 3 600 000,00 € pour la gestion patrimoniale des ouvrages d'art : OA1370 à Caucourt (RD73), OA1356 à Divion (RD301), OA 1701 et 1702 à Arques (RD943) et OA 0382 à Achiet-le-Grand (RD7) ;
- 80 000,00 € pour une convention de financement de travaux de compensation hydraulique suite à l'aménagement de la RD219 ;
- 900 000,00€ pour les frais d'études liés aux opérations structurantes.

Recettes d'investissement : 510 000,00 €

Une recette est inscrite à hauteur de 500 000,00 € au titre des partenariats avec les collectivités et 10 000 € du CSNE suite aux études de chaussées.

Action Routes – acquisitions foncières

Dépenses d'investissement : 407 716,09 €

Les crédits inscrits correspondent aux acquisitions de biens immeubles nécessaires à la réalisation des différents projets de travaux routiers.

Action Routes – recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 3 186 000,00 €

Les crédits de fonctionnement proposés sont consacrés aux carburants et à l'entretien des véhicules et matériels liés à l'exploitation du réseau routier (camions, fourgons, tracteurs...).

Dépenses d'investissement : 1 803 000,00 €

En investissement, les crédits de paiement inscrits concernent principalement l'acquisition des nouveaux véhicules et matériels de la régie routière (camion, fourgon...), le petit matériel des centres d'entretien du réseau routier ainsi que la transformation et l'amélioration des matériels existants.

Une autorisation de programme de 2 500 000,00 € est inscrite pour ces nouvelles acquisitions. Elle se décompose de la manière suivante :

- 2 325 000,00 € pour l'acquisition du matériel, notamment pour le remplacement des équipements suivants : poids lourds, tracteurs, fourgons, saleuses et lames de déneigement;

- 175 000,00 € pour le petit matériel de la régie départementale.

Action Routes – subventions d'équipement

Dépenses d'investissement : 3 050 000,00 €

2 800 000,00 € seront mobilisés au titre des subventions d'équipement FARDA pour l'Aide à la Voirie Communale (AVC) et le dispositif exceptionnel Inondations.

250 000,00 € au titre des soultes pour des déclassements de RD.

L'autorisation de programme pour l'AVC en 2026 est de 2 500 000,00 € et de 500 000,00 € pour les déclassements.

Recettes d'investissement : 1 000 000,00 €

Les recettes correspondent au produit attendu de la redistribution des amendes de police liées aux radars automatiques.

Programme et action Sécurité routière

Dépenses de fonctionnement : 58 125,00 €

La dépense de 58 125,00 € est répartie ainsi :

- Une proposition dans le cadre du partenariat avec les associations qui réalisent des actions de prévention routière (Association Droit Au Vélo, Prévention Routière, ...) à hauteur de 33 000,00 €.
- Une proposition dans le cadre du partenariat avec l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP 62), à hauteur de 25 125,00 €. Depuis plusieurs années, des ateliers d'éducation à la sécurité, à la citoyenneté et des exercices d'évacuation « transports attitude » sont organisés auprès des élèves qui utilisent les transports scolaires. Ces actions de sensibilisation sont notamment destinées aux élèves de 6^{ème}.

Programme Transports publics et intermodalité

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses d'investissement : 50 000,00 €

Des crédits de paiement sont proposés à hauteur de 50 000,00 € concernant la participation à l'étude du SERM, Service Express Régional Métropolitain Hauts de France.

Une autorisation de programme de 300 000,00 € est inscrite dans le cadre de la participation du Département à l'étude du SERM Hauts de France.

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences	5 000,00			
		Immobilier Laboratoire	60 450,00			
		Moyens généraux	942 060,00	2 819 349,12	50 000,00	
		Personnel - laboratoire départemental	1 695 000,00	7 020,00		
		Recettes et dépenses diverses	3 959,12			
		Systèmes d'information	42 400,00		27 500,00	
	Laboratoire départemental d'analyses		2 748 869,12	2 826 369,12	77 500,00	0,00

Les dépenses de fonctionnement de 2 748 869,12 € sont en baisse par rapport au BP 2025 de 65 556,88 € (- 2,3 %). Elles sont constituées :

- De charges de personnel pour 1 695 000,00 € (61,7 %) ;
- De charges à caractère général pour 1 053 869,12 € (38,3%)

Les dépenses d'investissement de 77 500,00 € sont composées des éléments suivants :

- Equipement spécifique du laboratoire : 50 000,00 €
- Matériel informatique : 27 500,00 €

Le montant de 2 826 369,12 € des recettes de fonctionnement se décompose ainsi :

- 1 970 800,00 € de recettes directes liées aux prestations et analyses;
- 200 000,00 € de participation de l'Etat au fonctionnement du laboratoire dans le cadre du mandat SIEG ;
- 7 020,00 € de remboursements liés aux ressources humaines principalement au titre du recouvrement des chèques déjeuners;
- 648 549,12 € de participation du Département au fonctionnement du laboratoire soit une baisse de 166 098,88 € (- 20 %) par rapport au BP 2025.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif						
Action : Immobilier administratif - opérations foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-02QJ02	Frais annexes aux opérations foncières	SGPADT/SVPD	163 000,00			
			163 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-02QJ03	Redevances du domaine public	SGPADT/SVPD	1 500,00	1 277 000,00		
			1 500,00	1 277 000,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement et développement local en zone rurale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-540A05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT			6 000 000,00	
C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	DDAE/SDT			200 000,00	
				0,00	6 200 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HQE	DDAE/SAENI	50 000,00			
C04-631F02	Frais connexes aux travaux de remembrement	DDAE/SAENI	40 000,00			
C04-631F33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAENI			75 000,00	
C04-631F34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAENI			32 000,00	
C04-631F37	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2024 - MO	DDAE/SAENI			130 000,00	49 566,00
C04-631F38	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2026 - MO	DDAE/SAENI			110 000,00	
C04-631G01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAENI			454 500,00	
C04-631H01	Aides au titre des échanges amiables	DDAE/SAENI			10 000,00	
			90 000,00	0,00	811 500,00	49 566,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Schéma directeur départemental boisement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E05	Etudes d'aménagement - Réglementation des boisements	DDAE/SAENI	20 000,00	3 900,00		
			20 000,00	3 900,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAENI			118 000,00	
C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAENI			25 000,00	
			0,00	0,00	143 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Canal Seine-Nord Europe						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I13	Frais connexes aux travaux de remembrement - CSNE	DDAE/SAENI	60 000,00			
			60 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Pêche aquaculture et filière halieutique						
Action : Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631D06	Développement halieutique durable et solidaire	DDAE/SDT	10 000,00		250 000,00	
			10 000,00	0,00	250 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT	485 000,00		200 000,00	
			485 000,00	0,00	200 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Soutien au développement de la filière agricole						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631A01	Participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses	DF/SELB	648 549,12			
C04-631B07	Comices agricoles	DDAE/SDT	8 000,00			
			656 549,12	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Gestion de la taxe d'aménagement						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710A02	Taxe d'aménagement	DDAE/SAENI	50 000,00	3 000 000,00		
			50 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion de la ressource eau						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SDT	67 000,00	100 000,00	10 000,00	
			67 000,00	100 000,00	10 000,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion des eaux de surface						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710D01	Participation au fonctionnement du Syndicat mixte d'adduction des eaux de la Lys	DDAE/SDT	1 000,00			
			1 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710H01	Plan agro-paysager	DDAE/SPRC			240 300,00	
			0,00	0,00	240 300,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843K01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAENI	25 000,00			
C04-853B05	AFAP - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAENI			780 000,00	900 000,00
			25 000,00	0,00	780 000,00	900 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Port d'Étapes						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-854A04	Entretien des bâtiments et matériel - Port Départemental d'Étapes	SGPADT/MPE	117 000,00			
C04-854A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Étapes	SGPADT/MPE			205 150,00	
C04-854A09	DGD - Dotation générale de décentralisation - port d'Étapes	DF/SELB		46 150,00		
C04-854A10	Redevances - Port d'Étapes	SGPADT/MPE		306 250,00		
C04-854A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Étapes	SGPADT/MPE			898 050,00	
			117 000,00	352 400,00	1 103 200,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800A01	Frais connexes aux travaux	SGPADT/SVPD	12 000,00			
			12 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Maintenance du réseau routier						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R			2 200 000,00	
C04-843B04	Strict entretien des routes	PADT/DM2R	3 277 440,00			
C04-843B08	Equipements divers	PADT/DM2R	100 000,00			
C04-843B09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R		150 000,00	80 000,00	
C04-843B13	Maintenance et entretien des abris voyageurs	SGPADT/SVPD	80 000,00			
C04-843B17	Entretien de chaussées - SSR	DM2R/SM3R	666 000,00			
C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			602 929,00	
C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R			6 500 000,00	
C04-843F09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			29 550 371,37	3 000 000,00
C04-843F10	Equipement de la route	PADT/DM2R			3 000 000,00	
C04-846A02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R	710 000,00			
			4 833 440,00	150 000,00	41 933 300,37	3 000 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Mobilité durable						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO			2 500 000,00	1 000 000,00
C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SMMO	51 560,00		1 100 000,00	
C04-843E06	Covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO			20 000,00	
C04-845G05	Covoiturage (Subvention)	DM2R/SMMO			88 000,00	
			51 560,00	0,00	3 708 000,00	1 000 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Modernisation du réseau routier						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843A01	Opérations structurantes	DM2R/SMMO			1 482 100,00	
C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	DM2R/SMMO			14 000 000,00	500 000,00
C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	DM2R/SMMO			1 200 000,00	10 000,00
			0,00	0,00	16 682 100,00	510 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - acquisitions foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843G01	Acquisitions foncières	SGPADT/SVPD			407 716,09	
			0,00	0,00	407 716,09	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	3 186 000,00		1 803 000,00	
			3 186 000,00	0,00	1 803 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Routes - subventions d'équipement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843D01	Opérations de sécurité.	PADT/DM2R				1 000 000,00
C04-845G04	FARDA - Aide à la voirie communale	DDAE/SDT			2 800 000,00	
C04-845I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	SGPADT/SVPD			250 000,00	
			0,00	0,00	3 050 000,00	1 000 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Sécurité routière						
Action : Sécurité routière						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-849A01	Actions de sécurité routière	DM2R/SMMO	33 000,00			
C04-849A02	Subventions - sécurité routière	DEC/SAF	25 125,00			
			58 125,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Transports publics et intermodalité						
Action : Dépenses et recettes diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-820D01	Participation à l'étude SERM Hauts de France	DM2R/SMMO			50 000,00	
			0,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Développement des compétences						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA09	Formation LDA	DRH/F Formation - LDA	5 000,00			
			5 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Immobilier Laboratoire						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA05	Patrimoine LDA	DIMMO/SID/LDA	950,00			
C04-LDA18	Entretien des bâtiments	DIMMO/SMF/LDA	59 500,00			
			60 450,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Moyens généraux						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA02	Prestations Affaires générales LDA	PRA/D2AJ/LDA	52 250,00			
C04-LDA06	Logistique LDA - Fonctionnement	PRA/D2AJ/LDA	2 500,00			
C04-LDA12	Audits et études LDA	LDASAF/LDA	16 000,00			
C04-LDA13	Documentation LDA	PRAMDIID/LDA	4 500,00			
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDASAF/LDA			50 000,00	
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDASAF/LDA	694 310,00	2 819 349,12		
C04-LDA16	Adhésions - LDA	LDASAF/LDA	10 000,00			
C04-LDA31	Achat énergie et fluides bâtiments LDA	DIMMO/SIE/LDA	162 500,00			
			942 060,00	2 819 349,12	50 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Personnel - laboratoire départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA10	Rémunérations LDA	DRH/REM Rémunérations - LDA	1 695 000,00	7 020,00		
			1 695 000,00	7 020,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA30	provisions	DF/SEB/LDA	3 959,12			
			3 959,12	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Systèmes d'information						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PRA/DSN/LDA			27 500,00	
C04-LDA04	Informatique - fonctionnement LDA	PRA/DSN/LDA	42 400,00			
			42 400,00	0,00	27 500,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 (€)	CP prévus 2029 et ultérieurs (€)	
2026	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C04-540A05	FARDA - Aménagement	540A-AP26-FA	7 000 000,00	1 100 000,00	4 900 000,00	1 000 000,00		
			C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	540E-AP26-SE	200 000,00	100 000,00	100 000,00			
			Total Aménagement et développement local			7 200 000,00	1 200 000,00	5 000 000,00	1 000 000,00	0,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier		C04-631F38	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2026 - MO	631F-AP26-ER	700 000,00	110 000,00	590 000,00			
			C04-631H01	Aides au titre des échanges amiables	631H-AP26-ER	10 000,00	10 000,00				
			Total Aménagement foncier			710 000,00	120 000,00	590 000,00	0,00	0,00	
	Aménagement foncier ouvrages linéaires		C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	631I-AP26-PA	50 000,00	25 000,00	25 000,00			
			Total Aménagement foncier ouvrages linéaires			50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique		C04-631D06	Développement halieutique durable et solidaire	631D-AP26-SE	400 000,00	250 000,00	150 000,00			
			Total Pêche aquaculture et filière halieutique			400 000,00	250 000,00	150 000,00	0,00	0,00	
	Soutien au développement de la filière agricole		C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	631C-AP26-SE	363 000,00	63 000,00	300 000,00			
			Total Soutien au développement de la filière agricole			363 000,00	63 000,00	300 000,00	0,00	0,00	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement		C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	710S-AP26-DM	10 000,00	10 000,00				
			Total Eau et assainissement			10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Environnement		C04-710H01	Plan agro-paysager	710H-AP26-SE	150 000,00	70 000,00	80 000,00			
			Total Environnement			150 000,00	70 000,00	80 000,00	0,00	0,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales		C04-854A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	854A-AP26-MV	600 000,00	165 000,00	435 000,00			
			C04-854A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Etaples	854A-AP26-TN	300 000,00	100 000,00	200 000,00			
				Total Infrastructures portuaires et fluviales			900 000,00	265 000,00	635 000,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité		C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	800G-AP26-MV	2 500 000,00	703 300,00	1 796 700,00			
			C04-843A01	Opérations structurantes	843A-AP26-SE	80 000,00	80 000,00				
			C04-843A04	Ouvrages d'art	843A-AP26-MV	2 415 000,00	750 000,21	1 664 999,79			
			C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	843A-AP26-TN	8 100 000,00	950 000,00	7 150 000,00			
			C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	843C-AP26-TN	900 000,00	250 000,00	650 000,00			
			C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	843C-AP26-MV	520 000,00	350 000,00	170 000,00			
			C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	843E-AP26-TN	800 000,00	125 000,00	675 000,00			
			C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	843E-AP26-SE	1 000 000,00		1 000 000,00			
			C04-843E06	Covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	843E-AP26-TN	100 000,00	20 000,00	80 000,00			
			C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	843F-AP26-MV	4 000 000,00		4 000 000,00			
			C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	843F-AP26-SE	500 000,00		500 000,00			
			C04-843F09	Maintenance du réseau routier	843F-AP26-MV	25 000 000,00	14 425 000,00	10 575 000,00			
			C04-843F10	Equipement de la route	843F-AP26-MV	3 100 000,00	2 650 000,00	450 000,00			
			C04-843G01	Acquisitions foncières	843G-AP26-IM	812 000,00	252 000,00	460 000,00	100 000,00		
			C04-845G04	FARDA - Aide à la voirie communale	845G-AP26-FA	2 500 000,00	300 000,00	2 200 000,00			
			C04-845G05	Covoiturage (Subvention)	845G-AP26-SE	150 000,00	50 000,00	100 000,00			
			C04-845I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	845I-AP26-SE	500 000,00	250 000,00	250 000,00			
					Total Routes et mobilité			52 977 000,00	21 155 300,21	31 721 699,79	100 000,00
Transports publics et intermodalité		C04-820D01	Participation à l'étude SERM Hauts de France	820D-AP26-SE	300 000,00	50 000,00	250 000,00				
			Total Transports publics et intermodalité			300 000,00	50 000,00	250 000,00	0,00	0,00	
Total général						63 060 000,00	23 208 300,21	38 751 699,79	1 100 000,00	0,00	

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)
2026	6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	LDA-AP26-DM	27 500,00	27 500,00	
			C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA-AP26-DM	50 000,00	25 000,00	25 000,00
			Total Laboratoire départemental d'analyses				77 500,00	52 500,00
Total général						77 500,00	52 500,00	25 000,00

Annexe 3 - Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C04-631F38	Aménagement foncier Pas en Artois	110 000.00
C04-710D01	Participation 2026 au SMAEL	1 000.00
C04-710S02	Acquisition matériel technique	10 000.00
C04-800G01	Acquisition matériels CMB 2026	30 000.00
C04-800G01	Acquisition matériels MDADT 2025	75 000.00
C04-800G01	Amélioration matériels 2025	25 000.00
C04-800G01	Matériel et outillage DM2R 2025	2 370 000.00
C04-820D01	Participation à l'étude SERM Hauts de France	300 000.00
C04-843A01	RD219 convention de financement - mesure de compensation hydraulique	80 000.00
C04-843A04	RD46 FRESNES-LES-MONTAUBAN PR 4+867 Réfection de trottoirs, bordures, reprise du tapis de chaussée et étabonnage	50 000.00
C04-843A04	RD956 BEUGNATRE PR 2+831 Réfection de trottoirs, bordures, Reprise de structure chaussée et étabonnage	40 000.00
C04-843A04	RD950 SAINT-LAURENT-BLANGY PR1+496-OA0081- Remplacement des joints de chaussée (sens Fresnes - Arras) Réfection des trottoirs Protection anticorrosion des garde-corps	90 000.00
C04-843A04	RD8 BARLY PR23+151 Rejointoiement des maçonneries + curage	20 000.00
C04-843A04	RD8 AVESNES-LE-COMTE PR 25+466 Rejointoiement des maçonneries + Curage	15 000.00
C04-843A04	RD61 MONTENESCOURT PR 2+677 Démolition OA, réalisation traversée hydraulique	30 000.00
C04-843A04	RD49E2 MONT-ST-ELOI PR28+21 Rejointoiement des maçonneries + étanchéité des trottoirs + curage	30 000.00
C04-843A04	RD 186 GUARBECQUE PR 14+207 - Remplacement des 2 joints de chaussée (1 amélioré et 1 mécanique)	100 000.00
C04-843A04	RD 173 LAVENTIE PR 0-17 - Travaux de reprise de maçonnerie, rejointoiement complet et pose de garde-corps	70 000.00
C04-843A04	RD 188 MARLES-LES-MINES PR 15+738 - Réparation des défenses de berges avec comblement de l'affouillement	80 000.00
C04-843A04	RD 341 DIVION PR 27+792 - Réparation des maçonneries, comblement affouillement et remise en peinture des poutrelles	100 000.00
C04-843A04	RD 94 ROBECQ PR 46+887 - Etanchéité générale, réparation et protection des bétons, remplacement des garde-corps	100 000.00
C04-843A04	RD 301 AIX-NOULETTE PR 1-1448 - Comblement cavité et injection du remblai	30 000.00
C04-843A04	RD209 - CLAIRMARAIS - PR3+773 - Ouvrage du Saint-Bernard - Remplacement d'une passerelle piétonne	100 000.00
C04-843A04	RD 187 - AIRE sur La LYS PR 12+440 - Remplacement des GC, ragréage éclats et fissures sur les parties visibles de l'ouvrage	20 000.00
C04-843A04	RD 943 - ZOUAFQUES - PR 83+000 - Pont TGV - Remplacement d'un linéaire de joint de chaussée métallique en travaux de nuit avec reprise ponctuelle des enrobés.	50 000.00
C04-843A04	RD233 CONTEVILLE-LES-BOULOGNE PR10+416 - Etanchéité	50 000.00
C04-843A04	RD127 RETY PR37+200 - Etanchéité	80 000.00
C04-843A04	RD 229 Saint-Folquin PR 14+526 OA 1797A - Curage de l'ouvrage, réparation des fissures, rejointements des maçonneries et aménagements des abords	140 000.00
C04-843A04	RD 119 Marck PR 57+961 OA 1963 - Curage, nettoyage et remise en peinture de la buse, stabilisation des accotements, borduration	70 000.00
C04-843A04	RD 127 Guînes PR 46+438 OA 1990A Réparation des fissures et des éclats de béton des GBA - remplacement des joints de chaussée	80 000.00
C04-843A04	OA 1561 RD 58e2 PR 25+000 LIEVIN Ragréage des bétons des piles	40 000.00

C04-843A04	OA 1462 RD 262 PR 3+482 SALLAUMINES Remise en peinture de la passerelle + pose d'un antidérapant	100 000.00
C04-843A04	RD 262 PR 0+1018 MERICOURT remplacement du platelage bois exotique	120 000.00
C04-843A04	RD 937 PR 14+154 SOUCHEZ Réparation des maçonneries	40 000.00
C04-843A04	RD 841 RAMECOURT PR 102+211: réparation GC sur nouvelle longrines	25 000.00
C04-843A04	RD 130 FRUGES PR 28+574 :remplacement des GC avec longrines, étanchéité général	140 000.00
C04-843A04	RD 113 BEAURAINVILLE PR 12+515:remplacement des GC avec longrines, étanchéité général	140 000.00
C04-843A04	RD 916 FREVENT PR5+311 OA0251	150 000.00
C04-843A04	RD 126 ATTIN PR 0+142/	150 000.00
C04-843A11	RD301 Divion OA1356 Réfection des superstructures	1 000 000.00
C04-843A11	RD235 Giratoire Outreau	500 000.00
C04-843A11	RD73 Caucourt OA1370 Reconstruction	600 000.00
C04-843A11	RD901 Sud Boulogne Gestion Patrimoniale	1 000 000.00
C04-843A11	RD943 Ardres OA1701 et OA1702 Réfection des superstructures	1 000 000.00
C04-843A11	Aménagement de la RD96 entre Wimille et Wimereux	2 000 000.00
C04-843A11	Confortement des RD avant travaux CSNE	1 000 000.00
C04-843A11	RD7-ACHIET-OA0382 Confortement - Reconstruction	1 000 000.00
C04-843C01	2026 Etudes de trafic	200 000.00
C04-843C01	2026 Recherche de goudron, amiante sur RD	400 000.00
C04-843C01	Surveillance et inspection des OA - Programme 2026	300 000.00
C04-843C03	Etudes continuités écologiques	30 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Arrageois	70 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Artois	70 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Audomarois	70 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Boulonnais	70 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Calaisis	70 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Lens-Hénin	70 000.00
C04-843C03	Frais d'études MDADT Montreuillois-Ternois	70 000.00
C04-843E01	EV4-Etudes finalisation secteurs Boulogne et Calais	300 000.00
C04-843E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	100 000.00
C04-843F09	Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	1 200 000.00
C04-843F09	Interventions sur dégradations du DPR	500 000.00
C04-843F09	Maintenance des pistes cyclables	300 000.00
C04-843F09	Programme ESU 2025- Régie et MDADT	6 300 000.00
C04-843F09	Travaux de continuité écologique et plantations 2026	300 000.00
C04-843F09	RD 60 TILLOY LES MOFFLAINES Réfection tapis	104 000.00
C04-843F09	RD 917/929 AVESNES LES BAPAUME Réfection tapis	93 000.00
C04-843F09	RD 3/60 WAILLY Réfection tapis	114 000.00
C04-843F09	RD 339 HABARCQ Purges semi profondes ponctuelles +RSC	230 000.00
C04-843F09	RD 36 VAULX-VRAUCOURT Retraitement hydraulique de chaussée	408 000.00
C04-843F09	Accompagnement des ESU	200 000.00
C04-843F09	RD 62 ACQ/HAUTES AVESNES Reprofilage, Grave émulsion	192 000.00
C04-843F09	RD 77 CHELERS Retraitement hydrocarboné + ESU	155 000.00
C04-843F09	RD 13 PALLUEL Retraitement hydrocarboné +RSC + réfection tapis giratoire	173 000.00
C04-843F09	RD 8 BAVINCOURT Assainissement pluvial	50 000.00
C04-843F09	RD 939 HAUCOURT Purges localisées	225 000.00
C04-843F09	RD 33 ROEUX Réfection tapis	48 000.00
C04-843F09	RD 939 TINCQUES Réfection tapis	80 000.00
C04-843F09	RD 917 BEAULENCOURT/BAPAUME/LE TRANSLOY Purges semi profondes ponctuelles	247 000.00
C04-843F09	RD 8 BIENVILLERS AU BOIS Retraitement hydrocarboné +ESU	300 000.00
C04-843F09	RD 12 ST LEGER Reprofilage, Grave émulsion	450 000.00

C04-843F09	RD 941 OURTON DIVION Purges localisées	80 000.00
C04-843F09	RD 341 FERFAY-AUCHY AU BOIS solution granulaire et purges profondes localisées	515 000.00
C04-843F09	RD 70-341 CALONNE RICOUART couche de roulement giratoire	70 000.00
C04-843F09	RD 186 CALONNE/LYS Retraitement de chaussée et reprise assise et roulement	210 000.00
C04-843F09	RD 166 FESTUBERT Purges localisées en GB ECF Bi couche et ESU	170 000.00
C04-843F09	RD 943 BETHUNE Reprise du tapis phonique et purges en GB	90 000.00
C04-843F09	RD 94 SAINT HILAIRE COTES Retraitement liant hydraulique + ESU	295 000.00
C04-843F09	RD 86 HOUDAIN BB 0/14 Porphyre réparation assainissement	68 000.00
C04-843F09	RD 916 CAUCHY A LA TOUR Purges localisées en GB	85 000.00
C04-843F09	RD 70 MARLES LES MINES GIR 87 couche de roulement giratoire	65 000.00
C04-843F09	RD 188 HERSIN COUPIGNY Purges localisées en GB et ECF Bicouche	100 000.00
C04-843F09	RD 183 ALLOUAGNE purges en GB et ESU	185 000.00
C04-843F09	RD 341 ESTREE BLANCHE purges	130 000.00
C04-843F09	RD 183 LOZINGHEM purges et ESU	175 000.00
C04-843F09	RD 943-RGC NORRENT FONTES purges et BB	405 000.00
C04-843F09	RD 70 MARLES LES MINES GIR 86 couche de roulement giratoire	75 000.00
C04-843F09	RD 72 BEUVRY BB	40 000.00
C04-843F09	RD 845 LESTREM Purges localisées en GB et FIR en BBS, et ECF Bi couche	95 000.00
C04-843F09	RD 166 LAVENTIE Purges localisées en GB et ECF Bi couche	195 000.00
C04-843F09	RD 77/192 St Augustin/Therouanne tapis	179 000.00
C04-843F09	RD 157 Dennebroeucq purges GB avant ESU	55 000.00
C04-843F09	RD 225 Lumbres tapis + purges GB	148 000.00
C04-843F09	RD 341 Therouanne tapis	75 000.00
C04-843F09	RD 928/341 Clety renouvellement de la couche de roulement	150 000.00
C04-843F09	RD 943/222 943/220 Eperlecques Houlle tapis	70 000.00
C04-843F09	RD 222 Mentque-Nortbécourt GB	110 000.00
C04-843F09	RD 211 Hallines/Wizernes tapis	200 000.00
C04-843F09	RD 159 Aire sur la Lys tapis + purges GB	100 000.00
C04-843F09	RD 928/126 Audincthun renouvellement de la couche de roulement	150 000.00
C04-843F09	RD 192 Lumbres tapis + purges GB	74 000.00
C04-843F09	RD 928 St Martin d'Hardinghem GB + tapis	97 000.00
C04-843F09	RD 943 Wittes tapis	32 000.00
C04-843F09	RD901 SAINT-LEONARD couche de roulement	180 000.00
C04-843F09	RD96E1 WIMILLE/BOULOGNE/SAINT-MARTIN-BOULOGNE purges GB et couche de roulement	195 000.00
C04-843F09	RD 341-52 LONGFOSSE-DESVRES reprise carrefour couche de roulement	50 000.00
C04-843F09	RD 52 HESDIGNEUL LES BOULOGNE purges GB + couche de roulement	174 000.00
C04-843F09	RD 341 LONGFOSSE-DESVRES Réalisation d'un enduit haute adhérence demi-chaussée gauche	255 000.00
C04-843F09	RD 940 GIR 384 WIMEREUX couche de roulement	100 000.00
C04-843F09	TRD 940 GIR 514 SAINT-MARTIN BOULOGNE couche de roulement	76 000.00
C04-843F09	RD 901E3 OUTREAU Remplacement mur central par I2 et réfection couche de roulement avec purges GB	210 000.00
C04-843F09	RD 341 DESVRES RSC	140 000.00
C04-843F09	RD127 GUINES réfection couche de roulement	50 000.00
C04-843F09	RD 247 MARCK réfection couche de roulement	90 000.00
C04-843F09	RD 215/217 LICQUES réfection couche de roulement	50 000.00
C04-843F09	RD 119 CALAIS réfection couche de roulement	60 000.00
C04-843F09	RD 943 CALAIS COULOGNE GB + BBSG	250 000.00
C04-843F09	RD 191 HERBINGHEN SANGHEN etabonnage + enrochement	118 000.00
C04-843F09	RD 232 FIENNES Etabonnage	25 000.00
C04-843F09	RD 940/218 SAINT-FOLQUIN réfection couche de roulement	100 000.00

C04-843F09	RD 219 AUDRUICQ réfection couche de roulement	40 000.00
C04-843F09	RD 940 SANGATTE réfection couche de roulement	100 000.00
C04-843F09	RD 231 BREMES LES ARDRES ARDRES GB + BBSG	247 000.00
C04-843F09	RD 243 BONNINGUES-LES-CALAIS réfection couche de roulement	150 000.00
C04-843F09	RD 58 GRENAY/LIEVIN BB + purges	190 000.00
C04-843F09	RD 954 LIBERCOURT BB + purges	70 000.00
C04-843F09	RD 161 DOURGES BB + purges	95 000.00
C04-843F09	RD 160E2 COURCELLES-LES-LENS	40 000.00
C04-843F09	RD 165 LOOS-EN-GOHELLE ECF	80 000.00
C04-843F09	RD 51 ANGRES/GIVENCHY-EN-GOHELLE ECF	50 000.00
C04-843F09	RD 917 GIR 298 ANNAY BB	100 000.00
C04-843F09	RD 58E2 LIEVIN BB + purges	70 000.00
C04-843F09	RD 39 VENDIN-LE-VIEIL BB + purges	90 000.00
C04-843F09	RD 39 MONTIGNY-EN-GOHELLE ECF	90 000.00
C04-843F09	RD 164 MEURCHIN BB + purges	90 000.00
C04-843F09	RD 55 GIVENCHY-EN-GOHELLE BB + purges	40 000.00
C04-843F09	RD 937 AIX-NOULETTE BB	800 000.00
C04-843F09	RD 928 HESDIN LA FORET GB + tapis	462 000.00
C04-843F09	RD 928 HESDIN LA FORET GB + tapis	22 000.00
C04-843F09	RD 928 WAMIN GB + tapis	50 000.00
C04-843F09	RD 901 CAMPIGNEUILLES LES PETITES GB	115 000.00
C04-843F09	RD 939 BREXENT HAMEAU D'ENOCQ purge ponctuelle + GB + tapis	254 000.00
C04-843F09	RD 841 SAINT POL aménagement entre ramecourt et piscine	243 000.00
C04-843F09	RD 916 GIR288 Frévent réfection couche de roulement	100 000.00
C04-843F09	RD 916 GIR 287 Frévent réfection couche de roulement	72 000.00
C04-843F09	RD 101 CROISSETTE réfection couche de roulement	186 000.00
C04-843F09	RD 349 MARCONNELLE technique alternative traitement hydraulique	315 000.00
C04-843F09	RD 916 Pernes purges et renforcement de chaussée	257 000.00
C04-843F09	RD 916 Pernes renouvellement couche de roulement	130 000.00
C04-843F09	RD 130 Fruges réfection couche de roulement	140 000.00
C04-843F09	RD 71-94 HEUCHIN retraitement hydrocarboné	330 000.00
C04-843F09	RD 343 FRUGES Tapis	20 000.00
C04-843F09	RD 139 Maintenay purges ponctuelles	50 000.00
C04-843F09	RD 88 Conteville en Ternois traitement écoulement hydraulique	50 000.00
C04-843F09	RD 128 BOURTHES technique alternative de traitement	200 000.00
C04-843F09	RD 119/120 Auxi le Château réfection couche de roulement	40 000.00
C04-843F09	RD 119 Saulchoy technique alternative de traitement	120 000.00
C04-843F10	SGPADT/SVPD - Abris voyageurs	100 000.00
C04-843F10	Equipement de la route	3 000 000.00
C04-854A06	Renouvellement des aides à la navigation	100 000.00
C04-854A06	Travaux de mise en sécurité 2026 du lit de la Canche	500 000.00
C04-854A13	Construction de 2 échoppes	300 000.00

Annexe 4 - Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2015-00181-01	Travaux de réhabilitation et création de pistes cyclables sur la RD 219	9 860 000.00	-80 000.00	9 780 000.00
2018-01491-07	LH-VVV Angres Olhain	7 200.00	-23.04	7 176.96
2019-01616-10	ART-BEUVRVY -Sécurisation des emprises	30 000.00	-22 665.71	7 334.29
2019-01629-04	LH-RD 33 Méricourt OA0855 Aménagement paysager	60 000.00	-532.06	59 467.94
2020-01170-02	ART RD 941 Rocade Béthune renforcement	379 181.27	-874.13	378 307.14
2021-02053-02	ART-Petits matériels MDADT	10 600.00	-7 765.60	2 834.40
2021-02056-16	CAL-RD 243E2-Accès gare TGV FRETHUN-Remplacement traversée de chaussée suite inondations	50 000.00	-50 000.00	0.00
2021-02224-01	RD 161 LEFOREST PR 0+626 à 0+1070 - Couche de roulement en BBTM	73 744.20	-6 249.21	67 494.99
2021-02227-01	RD 161 DOURGES PR 6+000 à 6+325 - Renforcement de chaussée	100 000.00	-8 883.37	91 116.63
2021-02232-01	RD 306 LIBERCOURT - OIGNIES PR 3+000 à 3+2409 - Purges localisées et revêtement sur OA	161 340.00	-266.62	161 073.38
2021-02454-01	RD 181-182-187 PR 11+070 à 11+480-4+090 à 4+320-1+190 à 1+585 GONNEHEM Rue de Béthune, Rue de Busnes	190 000.00	-27 634.12	162 365.88
2021-03596-01	LH SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE 2021	25 700.00	-175.43	25 524.57
2022-00993-01	RD 947 HULLUCH PR 6+080 à 7+280 - Réfection enrobés	100 000.00	-923.31	99 076.69
2022-00994-01	RD 188 SAINS EN GOHELLE PR 28+342 à 29+676 - ECF	55 000.00	-522.03	54 477.97
2022-00995-01	RD 46 COURRIERES PR 17+800 à 18+680 - Purges pontuelles reprofilage et ECF	210 000.00	-944.91	209 055.09
2022-01009-01	RD 55 AVION PR 17+620 à 17+1144 - Purges légères et ECF	75 000.00	-21.74	74 978.26
2022-01057-01	RD 943 AIRE SUR LA LYS PR 51+789 OA 2405 - Rejointoiement, ragréage, garde-corps, reprise parement	59 000.00	-1 480.00	57 520.00
2022-01078-01	RD 40E1 HENIN BEAUMONT PR 20+575 OA 1262 - Réfection des joints de chaussée et trottoirs	58 000.00	-1 343.72	56 656.28
2022-01079-01	RD 39 HARNES PR 26+153 OA 1450 - Réfection des joints de chaussée et trottoirs	30 000.00	-8 545.51	21 454.49
2022-01080-01	RD 46 ROUVROY PR 12+960 OA 0865 - Traitement anti corrosion des culées et gardes corps, stabilisati	42 000.00	-691.28	41 308.72
2022-01082-01	RD 917 LOISON SOUS LENS PR 48+1289 OA 1400 - Joint de chaussée et garde-corps sens carvin Lens	4 950.64	-256.56	4 694.08
2022-01087-12	RD 928/939 MARCONNE /RAMECOURT/GOUY SAINT ANDRE Renaturation	55 000.00	-25 062.16	29 937.84
2022-01095-01	RD945 renforcement SAILLY-SUR-LA-LYS	4 000 000.00	500 000.00	4 500 000.00
2022-01096-01	RD 947 renforcement VIOLAINE-LAVENTIE	5 870 000.00	2 500 000.00	8 370 000.00
2022-01096-04	ART-Sécurisation itinéraire déviation 947 Laventie-Lagorgue	530 000.00	-10 391.71	519 608.29
2022-01101-01	EV5 ST OMER AUDRUICQ	3 060 000.00	1 000 000.00	4 060 000.00
2022-01210-02	2022-Petits matériels MDADT ART	10 600.00	-10 600.00	0.00
2022-01215-02	ART-Dégâts liés à l'hiver sur équipements de la route	28 160.00	-1 600.09	26 559.91
2022-01215-24	LH-S.verticale directionnelle	57 000.00	-635.73	56 364.27
2022-02301-13	LH Travaux préparatoires - ECF 2022	38 961.61	-260.33	38 701.28
2022-02658-01	RD 937 SAINS EN GOHELLE PR 16+226 à 16+550 Avenue François Mitterrand - Réaménagement et cération d'	290 000.00	-348.69	289 651.31
2022-05709-01	RD 167 PR 3+850 à 4+740, RD 167E1 PR 10+710 à 10+747 et RD 167E2 PR 13+310 à 13+465 VIOLAINES Rue L	365 000.00	-40 788.17	324 211.83
2023-01409-01	RD 157 MAMETZ PR 18+0 à 18+500 - Couche de roulement	125 000.00	-2 228.28	122 771.72
2023-01457-01	RD 947 LENS/LOOS-EN-GOHELLE/VENDIN-LE-VIEIL GIR438 - Enrobés percolés	120 000.00	-834.21	119 165.79
2023-01459-01	RD 161 EVIN-MALMAISON GIR471 - Purges et couche de roulement	105 000.00	-3 418.89	101 581.11

2023-01460-01	RD 917 CARVIN/LIBERCOURT PR 57+565 à 58+368 - GIR300 - Purges et couche de roulement	340 000.00	-1 284.93	338 715.07
2023-01461-01	RD 166-166E1 BULLY-LES-MINES PR 1+100 à 1+495 - 29+0 à 29+376 - Purges et ECF	100 000.00	-832.00	99 168.00
2023-01464-01	RD 165E1 GRENAVY PR 24+0 à 25+520 - Purges et ECF	90 000.00	-899.11	89 100.89
2023-01467-01	RD 262 NOYELLES-SOUS-LENS PR 5+534 à 5+853 - Purges et couche de roulement	130 000.00	-829.62	129 170.38
2023-01468-01	RD 262 NOYELLES-SOUS-LENS GIR153 - Aménagement de carrefour et couche de roulement	93 909.38	-4 434.90	89 474.48
2023-01469-01	RD 164E1 PONT-A-VENDIN / VENDIN-LE-VIEIL PR 6+1 à 6+685 - Purges et ECF	65 000.00	-689.57	64 310.43
2023-01470-01	RD 46E2 VIMY PR 32+20 à 32+988 - Purges et ECF	45 000.00	-317.87	44 682.13
2023-01471-01	RD 164 MEURCHIN PR 4+200 à 5+222 - ECF	130 000.00	-1 348.16	128 651.84
2023-01472-01	RD 306 OIGNIES GIR261 - Purges et couche de roulement	90 000.00	-872.02	89 127.98
2023-01473-01	RD 161 DOURGES PR 4+923 à 4+1435 - GIR264 - Purges et couche de roulement	209 125.95	-549.79	208 576.16
2023-01474-01	RD 919 CARVIN GIR319 - Aménagement piste cyclable et éclairage Public (point dur) discontinuité	110 000.00	-1 046.40	108 953.60
2023-01497-01	Programme ESU 2023- Régie et MDADT	676.00	-676.00	0.00
2023-01497-02	Liants MMR - Régie 2023	2 400 703.53	-548 890.69	1 851 812.84
2023-01497-03	Glissières MMR - Régie 2023	305 592.78	-36 056.20	269 536.58
2023-01497-04	Peintures MMR - Régie 2023	259 379.69	-4 020.00	255 359.69
2023-01500-03	ART - TNI < 1 000 - 2023	1 100.00	-361.80	738.20
2023-01500-15	MT - Interventions 2023	61 859.62	-3 865.32	57 994.30
2023-01503-03	2459-Acquisition matériel de transport (VL et PL) voirie	2 378 402.16	9 000.00	2 387 402.16
2023-01506-02	ART Petits matériels 2023	10 600.00	-10 600.00	0.00
2023-01506-08	NA 2662 AUD Petits matériels 2023	4 865.74	-531.29	4 334.45
2023-01549-01	RD 160E2 COURCELLES-LES-LENS OA 1208B PR 17+279 - Joints de chaussée	50 000.00	45 000.00	95 000.00
2023-01550-01	RD 58 BULLY-LES-MINES OA 1217 PR 10+984 - Joints de trottoirs et garde-corps	30 000.00	-11 583.09	18 416.91
2023-01565-02	Travaux préparatoires-déviations rue Basly RD 160E2-COURCELLES-LES-LENS-OA1255-Réfection	23 300.00	-1 219.80	22 080.20
2023-01576-01	RD 943 SAILLY-LABOURSE PR 24+821 à 26+287 - Plantations mixtes	50 000.00	-5 172.92	44 827.08
2023-01582-01	Diagnostic des infrastructures et équipements submersibles - Etudes	70 000.00	30 000.00	100 000.00
2023-01582-02	Diagnostic des infrastructures et équipements submersibles - Travaux	410 000.00	390 000.00	800 000.00
2023-01609-06	SALLAUMINES Collège Langevin-Etude mobilité	12 300.00	-1 806.46	10 493.54
2023-01609-07	LIEVIN Collège Curie-Etude mobilité	12 300.00	-1 806.46	10 493.54
2023-01609-11	HENIN-BEAUMONT Collège Gérard Philippe-Etude mobilité	12 300.00	-1 806.46	10 493.54
2023-01609-12	RD 39 HULLUCH Phase 1-Etude topo	5 845.40	-13.40	5 832.00
2023-01611-02	AUD - RD 942 Rocade de SAINT OMER - Etude acoustique	18 963.32	-222.51	18 740.81
2023-02264-02	ART Fourniture matériaux Régie 2023	180 400.00	-12 671.99	167 728.01
2023-02264-10	AUD Travaux préparatoires ECF 2023	127 064.00	-1 340.78	125 723.22
2023-02264-15	SM3R Travaux préparatoires	50 000.00	-2 180.00	47 820.00
2023-02603-03	RD 208 ACQUIN-WESTBECOURT PR 14+460 à 15+120 Grand rue	260 000.00	-40 000.00	220 000.00
2023-02689-02	MOU-RD 110 VIEIL-HESDIN PR 4+610 à 5+660 rue de Saint Quentin -	47 500.00	-19 864.53	27 635.47
2023-07517-01	RD 212 WISQUES PR 7+515 à 8+485 Rue de l'école - Assainissement pluvial, borduration, chaussée	230 000.00	-582.29	229 417.71
2024-01396-07	LH-Acquisition matériel 2024	5 700.00	-26.60	5 673.40
2024-01448-01	RD 86E4 HAILLICOURT/RUITZ PR R45+0 à 45+939 - Purges ponctuelles et ECF	95 000.00	-5 628.45	89 371.55
2024-01450-01	RD 937 MONT-BERNANCHON/ROBECQ PR 37+500 à 38+700 - BBTM (granuchape)	65 000.00	-22.60	64 977.40

2024-01452-01	RD 943 ANNEZIN/CHOCQUES PR 32+151 à 33+501 - Réparations ponctuelles	240 000.00	-1 522.82	238 477.18
2024-01465-01	RD 86E2 OURTON PR 35+723 à 36+323 - Purges localisées	52 000.00	-4 713.15	47 286.85
2024-01466-01	RD 186 GUARBECQUE PR 13+500 à 14+700 - Purges ponctuelles et ECF	80 000.00	-15 517.81	64 482.19
2024-01469-01	RD 86 BEUGIN/LA COMTE PR 13+0 à 14+335 - Purges ponctuelles	92 000.00	-5 562.68	86 437.32
2024-01475-01	RD 928 PIHEM PR 52+500 à 53+0 - Purges et tapis	110 000.00	-2 168.22	107 831.78
2024-01483-01	RD 943 AIRE-SUR-LA-LYS PR 53+0 à 53+800 - Réfection couche de roulement	190 000.00	-4 586.54	185 413.46
2024-01485-01	RD 92 FAUQUEMBERGUES PR 21+600 à 21+848 - Tapis	73 000.00	-3 000.00	70 000.00
2024-01497-01	RD 190 QUIESTEDE / WARDRECQUES PR 16+500 à 20+900 - Purges et tapis	80 000.00	-2 537.78	77 462.22
2024-01513-01	RD 215 GUINES PR 40+540 à 41+250 - Purges ponctuelles et tapis	285 000.00	70 000.00	355 000.00
2024-01515-01	RD 940 CALAIS GIR391 - Couche de roulement	100 000.00	-54 000.00	46 000.00
2024-01518-01	RD 191 LICQUES PR 29+350 à 30+308 - Purges ponctuelles	195 000.00	-16 000.00	179 000.00
2024-01522-01	RD 33 MERICOURT PR 21+287 à 22+956 - Purges et réfection du revêtement routier	217 000.00	30 000.00	247 000.00
2024-01524-01	RD 160E1 NOYELLES-GODAULT PR 13+405 à 15+12 - Purges et ECF	80 000.00	-30 000.00	50 000.00
2024-01526-01	RD 46E2 - 50E2 VIMY PR 30+202 à 30+230 - 12+935 à 12+962 - Aménagement d'un carrefour expérimental	120 000.00	-8 134.68	111 865.32
2024-01527-01	RD 917 CARVIN / LIBERCOURT PR 58+281 à 58+359 et 58+393 à 58+652 - Réfection ponctuelles de voirie	90 000.00	-5 871.24	84 128.76
2024-01528-01	RD 160 COURCELLES-LES-LENS GIR152 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	120 000.00	-23 462.67	96 537.33
2024-01537-01	RD 46 OIGNIES GIR45 - GIR46 - Réfection du revêtement routier	100 650.54	-6 054.36	94 596.18
2024-01538-01	RD 161E1 LEFOREST PR 10+-264 à 10+-2 - Réfection du revêtement routier	50 000.00	-645.65	49 354.35
2024-01541-01	RD 162 LOISON-SOUS-LENS PR 3+500 à 4+20 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	60 000.00	-2 622.89	57 377.11
2024-01542-01	RD 165 AIX-NOULETTE PR 2+966 à 3+146 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	50 000.00	-8 261.18	41 738.82
2024-01543-01	RD 165 LOOS-EN-GOHELLE PR 9+423 à 10+211 - Réfection du revêtement routier	60 000.00	-3 571.00	56 429.00
2024-01547-01	RD 943 LOOS-EN-GOHELLE PR 18+-839 à 18+-261 - Réfection du revêtement routier	50 000.00	-30.67	49 969.33
2024-01558-01	RD 928 FRUGES PR 30+355 à 30+420 - Reconstruction de chaussée	116 388.43	-2 465.38	113 923.05
2024-01571-01	RD 126 ATTIN / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL PR 0+0000 à 0+215 - Renforcement de chaussée	300 000.00	-120 000.00	180 000.00
2024-01589-02	MT Renaturation du CER de Marconnelle	20 747.56	-1 800.00	18 947.56
2024-01591-05	LH RD 160 COURCELLES-LES-LENS Rue des Fusillés Reprise de sape	13 000.00	-437.72	12 562.28
2024-01591-06	ART travaux de sécurisation sur le RD94, terroir de Auchy au bois	20 000.00	-3 432.01	16 567.99
2024-01591-07	ART RD 183 ALLOUAGNE PR 8+900 à 9+000 Mise en sécurité rue du Général de Gaulle	34 000.00	-3 537.46	30 462.54
2024-01609-01	RD 182 HINGES PR 12+158-OA 1080-Réparation des bétons	110 000.00	-3 800.00	106 200.00
2024-01627-01	RD 127 FIENNES PR 42+650-OA 1964-Curage et réparation des garde-corps	25 000.00	40 000.00	65 000.00
2024-01635-01	RD 919 LIBERCOURT PR 55+492-OA 1215-Réparation de l'about de pile centrale	70 000.00	-234.82	69 765.18
2024-01637-01	RD 46 OIGNIES PR 21+311-OA 1273-Renforcement joint de chaussée	25 000.00	-4 384.00	20 616.00
2024-01638-01	RD 937 AIX-NOULETTE PR 14+153-OA 1216-Réparation des bétons et garde-corps - Remplacement des jo	75 000.00	-700.00	74 300.00
2024-01647-01	RD 343 FRUGES PR 21+916-OA 2172-Rejointement en intrados et remplacement des garde-corps	50 000.00	4 500.00	54 500.00

2024-01649-01	RD 108 AUCHY-LES-HESDIN PR 21+195-OA 584-Etanchéité trottoirs et réfection des garde-corps et de	85 000.00	-4 607.20	80 392.80
2024-01650-07	LH SIGNALISATION HORIZONTALE 2024	119 000.00	-107.89	118 892.11
2024-01650-14	LH SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE 2024	25 000.00	-496.67	24 503.33
2024-01650-23	AUD Glissières de sécurité 2024	10 500.00	-566.36	9 933.64
2024-01677-01	2024-Etudes générales OA	390 400.00	100 000.00	490 400.00
2024-01677-04	MT-Etudes OA 2084 St Josse	4 600.00	-26.20	4 573.80
2024-01689-01	RD901-ST-LEONARD-OA1803 Refection	500 000.00	300 000.00	800 000.00
2024-01690-01	RD939-MARQUION OA0987-Refection	700 000.00	200 000.00	900 000.00
2024-01692-01	RD942-ARQUES - OA 2437 - Réfection	950 000.00	1 300 000.00	2 250 000.00
2024-03264-10	AUD travaux préparatoires ECF 2024	102 770.00	-2 789.55	99 980.45
2024-05735-01	RD 159 BLESSY PR 12+250 à 12+320 Rue d'Aire - 2ème tranche - Borduration, assainissement, chaussée	60 000.00	33 511.04	93 511.04
2025-02672-01	RD42-BIACHE-SAINT-VAAST-OA 0997-Reconstruction	800 000.00	200 000.00	1 000 000.00
2025-02756-01	RD 229-255 VIEILLE-EGLISE PR 10+538 à 10+670 - 5+930 à 6+118 - Couche de roulement	68 000.00	-11 600.00	56 400.00
2025-02758-01	RD 224-226 NORTKERQUE PR 12+090 à 12+120-0+000 à 0+040 - Rectification de virage	115 000.00	38 000.00	153 000.00
2025-02762-01	RD 243E4 COQUELLES PR 31+230 à 31+700 - Réfection des giratoires Purges et tapis	137 000.00	-26 400.00	110 600.00
2025-02775-01	RD 947 LENS GIR705 - Couche de roulement	130 000.00	-40 000.00	90 000.00
2025-02776-01	RD 188 SAINS-EN-GOHELLE GIR196 - Couche de roulement - Purges	90 000.00	20 000.00	110 000.00
2025-02778-01	RD 937 AIX-NOULETTE PR 11+000 à 12+800 - Couche de roulement - Purges	80 000.00	-10 000.00	70 000.00
2025-02779-01	RD 46 FOUQUIERES-LES-LENS GIR15 - Couche de roulement	90 000.00	30 000.00	120 000.00
2025-02791-01	Frais d'études 2025	35 818.63	-10 000.00	25 818.63
2025-02796-01	Etude écologique et conseils de gestion des dépendances routières de l'Audomarois	30 000.00	10 000.00	40 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2026

5^{ème} Commission :

Solidarité territoriale et partenariats

Réunion du 9 mars 2026



Pas·de·Calais

Le Département

La 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des partenariats territoriaux innovants et du fonctionnement du CAUE, et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 6 : action économique**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre de la protection des espaces naturels et de l'aménagement du Grand Site de France ;
- **Fonction 8 : transports**, dans la dynamique de la contractualisation.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Environnement				600 000,00
	Europe et internationale	209 693,22	44 410,34	223 570,29	104 652,39
	Partenariats et coopération territoriale		19 422,40		31 572,34
1 SECURITE	Sécurité civile	29 450,00		28 000,00	
	Sécurité incendie et secours	90 582 000,00	502 024,00	92 582 000,00	502 024,00
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	5 160 565,60		1 039 600,00	40 000,00
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	6 732 181,00	638 267,00	6 964 581,00	82 000,00
Total Fonctionnement		102 713 889,82	1 204 123,74	100 837 751,29	1 360 248,73

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	61 904,50		61 905,00	
	Sécurité incendie et secours	2 508 000,00		7 300 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	210 000,00		70 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	867 000,00		612 860,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	16 160,18			
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	2 802 352,32		23 493 818,05	
	Innovation territoriale	4 977 987,50		5 421 821,95	
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	288 500,00		163 500,00	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	3 405 593,54	130 000,00	4 851 599,65	685 929,00
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	108 000,00		108 000,00	
Total Investissement		15 245 498,04	130 000,00	42 083 504,65	685 929,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Environnement	Opération Grand Site		600 000,00		
	Environnement		0,00	600 000,00	0,00	0,00
	Europe et international	Europe et international	223 570,29	104 652,39		
	Europe et international		223 570,29	104 652,39	0,00	0,00
	Partenariats et coopération territoriale	Ingénierie territoriale		31 572,34		
	Partenariats et coopération territoriale		0,00	31 572,34	0,00	0,00

Programme Environnement

Action Opération Grand site

Recettes de fonctionnement : 600 000,00 €

Un financement du Fonds de Solidarité Européen a été sollicité pour financer le marché d'Insertion professionnelle à hauteur de 60 % des dépenses pour la période 2025/2027.

Programme et action Europe et international

Dépenses de fonctionnement : 223 570,29 €

En matière de dépenses, les crédits proposés se décomposent ainsi :

- 172 945,29 € de crédits de paiement ont été inscrits afin d'honorer le paiement des soldes des actions 2025 ainsi que les acomptes pour les potentiels projets approuvés en 2026 concernant :
 - o l'appel à projets « Pas-de-Calais, Mobilité européenne et internationale », dispositif qui vise à permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience de mobilité internationale encadrée,
 - o l'appel à manifestation d'initiatives « Jumelages »,
 - o l'appel à projets « Initiatives transfrontalières locales du Comité du Détroit » qui vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans le cadre du travail mené sur le Comité du Détroit,
- 10 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour le conventionnement avec Lianes Coopération, structures d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

- 20 000,00 € de crédits de paiement ont été inscrits pour l'accueil ou l'envoi de délégations départementales, particulièrement dans le cadre de l'Initiative des Détroits d'Europe et des coopérations bilatérales.
- 20 625,00 € de crédits de paiement sont proposés afin de contribuer à l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG VIA France-Wallonie-Vlaanderen dont le Département est membre de la gouvernance et partenaire. Cette participation financière, contractualisée sur la durée du programme opérationnel 2021-2027, permet au Département d'être membre des instances décisionnelles du programme (comité de pilotage pour la sélection des projets, comité de suivi pour intervenir dans le choix des orientations stratégiques) et de pouvoir ainsi mieux assister les services et les collectivités du Pas-de-Calais dans l'accompagnement de leurs projets en bénéficiant d'informations en amont.

Recettes de fonctionnement : 104 652,39 €

- Suite à une non-consommation de l'entièreté des crédits liés à l'assistance technique du Programme Interreg 2 Mers, un deuxième remboursement d'un montant de 22 825,71 € en provenance du Programme a été opéré en janvier 2026. Un troisième remboursement sera opéré au cours du premier trimestre 2026 pour un montant de 80 541,68 €
- Un remboursement de 1 285,00 € sera opéré au cours du premier trimestre 2026 correspondant au remboursement des frais liés à l'organisation de l'évènement de lancement du projet européen PolliConnect.

Programme Partenariats et coopération territoriale

Action Ingénierie territoriale

Recettes de fonctionnement : 31 572,34 €

La collectivité s'est engagée dans le projet européen PolliConnect, une initiative transnationale innovante qui vise à restaurer la diversité des pollinisateurs. D'une durée de 54 mois, le projet vise à la lutte contre le déclin des pollinisateurs et l'amélioration de leur diversité par la mise en œuvre de nouvelles méthodes de gestion des espaces. Le montant de la recette FEDER inscrite correspond à 60 % des montants de dépenses déclarées lors de la première déclaration de dépenses du projet (période : 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025). 8 autres déclarations de dépenses sont prévues sur toute la vie du projet (fin juin 2029) qui engendreront chacune le versement de recettes FEDER.

Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	Prévention des risques technologiques			61 905,00	
		Sécurité civile	28 000,00			
	Sécurité civile		28 000,00	0,00	61 905,00	0,00
	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours		502 024,00	7 300 000,00	
		Sécurité incendie et secours	92 582 000,00			
	Sécurité incendie et secours		92 582 000,00	502 024,00	7 300 000,00	0,00

Programme Sécurité civile**Action prévention des risques technologiques**

Dépenses d'investissement : 61 905,00 €

61 905,00 € de crédits de paiement sont proposés pour le solde du financement des mesures de travaux définis dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Arkéma à Feuchy.

Action Sécurité civile

Dépenses de fonctionnement : 28 000,00 €

Il est proposé une participation de 5 000,00 € aux 3 stations de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de Calais, Berck et Boulogne pour un montant total de 15 000 €.

Par ailleurs, une enveloppe financière de 13 000 € est proposée pour couvrir les demandes de subvention à caractère général.

Programme Sécurité incendie et secours**Action Immobilier - Incendie et secours**

Recettes de fonctionnement : 502 024,00 €

Cette recette de fonctionnement concerne la « redevance d'occupation du domaine public » du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Cette redevance est due compte tenu de la construction des Centres d'Incendie et de Secours d'Henin Beaumont et d'Arras réalisés par le Département pour le SDIS.

Dépenses d'investissement : 7 300 000,00 €

L'inscription de 7 300 000,00 € de crédits de paiement est proposée pour financer l'opération de reconstruction du Centre de Secours Principal du Boulonnais à Outreau.

Action Sécurité incendie et secours

Dépenses de fonctionnement : 92 582 000,00 €

La contribution départementale versée au SDIS sera en progression de deux millions € en 2026. Il s'agira en effet de maintenir les capacités opérationnelles des sapeurs-pompiers dont la mission est essentielle pour la sécurité des habitants du Pas-de-Calais dans une situation d'évolution des risques, notamment liés au dérèglement climatique, et de permettre le recrutement de professionnels supplémentaires. Cette augmentation doit permettre de donner les moyens au SDIS d'engager un plan de recrutement de sapeurs-pompiers qui viendront renforcer les équipes en place.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	Innovation			70 000,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	70 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 70 000,00 €

70 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour verser le solde de la subvention votée en faveur de l'opération contractualisée avec l'ULCO, relative aux travaux de rénovation et de transformation de sa bibliothèque en Learning Center.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation			612 860,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	612 860,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 612 860,00 €

Sur la fonction culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, 612 860,00 € de crédits de paiement sont proposés pour procéder au versement d'acomptes ou de soldes de subventions des opérations votées dans le cadre de la contractualisation ci-dessous :

- Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye d'Oye-Plage (contrat avec la Communauté de communes de la région d'Audruicq),
- Création d'une réserve du patrimoine écrit dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la bibliothèque d'agglomération (contrat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer),
- Reconstruction de la piscine (contrat avec la commune de Leforest),
- Requalification du bassin de canoë-kayak de la base de Beaurainville (contrat avec la Communauté de communes des 7 Vallées).

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine	25 000,00		3 493 818,05	
		CAUE	699 000,00			
		Ingénierie territoriale	315 600,00			
		Soutien à l'habitat social		40 000,00	20 000 000,00	
		Aménagement et développement local	1 039 600,00	40 000,00	23 493 818,05	0,00
	Innovation territoriale	Innovation			5 421 821,95	
	Innovation territoriale	0,00	0,00	5 421 821,95	0,00	

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement local en zone urbaine

Dépenses de fonctionnement : 25 000,00 €

25 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour soutenir le programme d'actions 2026 de l'Association des Communes Minières de France.

Dépenses d'investissement : 3 493 818,05 €

619 609,54 € de crédits de paiement sont proposés pour le financement d'opérations communales votées dans le cadre des appels à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » 2024 et 2025, destinés à favoriser les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles et les établissements d'accueil de jeunes enfants en quartiers prioritaires (QPV) et 100 000,00 € sont proposés pour les projets de l'appel à projets 2026.

Il est également proposé l'inscription de 702 208,51 € de crédits de paiement en 2026 afin d'accompagner des projets d'équipements des cités minières inscrites dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) votés entre 2023 et 2025.

Enfin, 2 072 000,00 € de crédits de paiement sont prévus pour le paiement des soldes des subventions votées dans le cadre de l'appel à projets « Solidarité urbaine » à destination de 26 communes en 2024.

Action CAUE

Dépenses de fonctionnement : 699 000,00 €

Les 699 000,00 € de crédits de paiement proposés correspondent :

- à la participation du Département au fonctionnement du CAUE pour 684 000,00 € ;
- au cofinancement d'une mission d'accompagnement des communes sur les impacts et les projets d'aménagement liés au tracé du Canal Seine-Nord Europe pour 15000,00 €.

Action Ingénierie territoriale

Dépenses de fonctionnement : 315 600,00 €

Il est proposé l'inscription de 315 600,00 € de crédits de paiement correspondant à la participation au fonctionnement :

- des trois agences d'urbanisme du Pas-de-Calais (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Agence d'Urbanisme Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale, Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer),
- de l'association « Mission Bassin Minier »,
- du syndicat mixte « Pôle métropolitain de la Côte d'Opale » (75 000 € : participation statutaire).

Action Soutien à l'habitat social

Dépenses d'investissement : 20 000 000,00 €

Le 29 janvier 2024, le Conseil départemental a délibéré afin d'accompagner financièrement sur une période de 10 ans l'office public de l'habitat Pas-de-Calais habitat. La convention de partenariat 2024-2033 prévoyait une aide à l'investissement de 100 M€ et une aide au fonctionnement de 50 M€ en vue de garantir sur cette période une offre de logement social de qualité, rénovée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental.

En 2026, il est proposé de faire évoluer les modalités de cet accompagnement financier : le Département du Pas-de-Calais prévoit en effet la souscription d'un contrat d'émission de titres participatifs, ouvrant droit en contrepartie à rémunération. Il est ainsi proposé l'acquisition de titres participatifs pour un montant de 100 M€ sur 5 ans à compter de 2026. Après un délai légal de 7 ans, les titres participatifs peuvent être remboursés au Département à l'initiative de l'Office, soit en 2033 pour les titres acquis en 2026. Aussi, pour l'année 2026, il est proposé l'inscription de 20 M€ pour l'acquisition de ces titres participatifs.

Recettes de fonctionnement : 40 000,00 €

Le contrat d'achat de titres participatifs entre le Département du Pas-de-Calais et Pas-de-Calais habitat définit en son article 7 les modalités de rémunération des titres.

Cette rémunération est calculée au prorata de la durée de détention des titres participatifs par le Département sur une année.

Pour l'année 2026, il est ainsi proposé l'inscription d'une recette de 40 000,00 €

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 5 421 821,95 €

En 2026, est proposée l'inscription de 5 421 821,95 € de crédits de paiement pour procéder au versement de tout ou partie des subventions attribuées en faveur d'opérations contractualisées votées de 2022 à 2025. A titre d'exemple, on peut citer :

- la rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens de la commune de Saint-Martin-Boulogne,
- la reconstruction de la piscine François Ménard à Achicourt portée par la Communauté urbaine d'Arras,
- la construction d'un nouveau centre social dans le quartier du Fort Nieulay de la commune de Calais,
- la sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer portée par la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation			163 500,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	163 500,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 163 500,00 €

Les 163 500,00 € de crédits de paiement proposés permettront de solder les projets de l'espace famille de Marles-Les-Mines et de rénovation de la salle de l'Espérance de Liévin, votés dans le cadre des appels à projets 2019 et 2020 de « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » (QPV).

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	Autres actions environnementales	82 658,00	12 000,00	148 000,00	38 800,00
		Boisement	2 000,00			
		Espaces naturels départementaux	6 485 923,00		2 713 599,65	587 129,00
		Opération Grand Site	310 000,00		1 960 000,00	60 000,00
		Protection des espaces naturels	84 000,00	70 000,00	30 000,00	
		Environnement	6 964 581,00	82 000,00	4 851 599,65	685 929,00

Programme Environnement**Action Autres actions environnementales**

Dépenses de fonctionnement : 82 658,00 €

Il est proposé une inscription concernant les partenaires en matière de climat, air et développement durable (ATMO, AGATE, CERDD, CD2E) en lien avec l'ambition 7 du pacte des solidarités territoriales.

Recettes de fonctionnement : 12 000,00 €

Il s'agit d'une subvention de l'Agence de l'eau pour l'étude de fonctionnalité des futures haies sur Pas-en-Artois.

Dépenses d'investissement : 148 000,00 €

Il est proposé l'inscription de 148 000,00 € de crédits de paiements qui se décomposeront comme suit :

- 31 200,00 € pour des études environnementales ;
- 38 800,00 € pour l'appel à projet « solutions fondées sur la nature » au collège de Mazingarbe ;
- 78 000,00 € pour le projet Polliconnect.

Recettes d'investissement : 38 800,00 €

Il s'agit d'une subvention de l'Agence de l'eau pour le projet « solutions fondées sur la nature » au collège de Mazingarbe.

Action Boisement

Dépenses de fonctionnement : 2 000,00 €

2 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour payer les frais de garderie des Bois Durieux.

Action Espaces naturels départementaux

Dépenses de fonctionnement : 6 485 923,00 €

En lien avec les ambitions 6, 7 et 10 du pacte des solidarités territoriales, il est proposé d'inscrire des dépenses de fonctionnement ci-dessous. Elles concernent :

- Des dépenses statutaires en vue de participer au fonctionnement :
 - o du syndicat mixte « Eden 62 » pour 5 340 200,00 € ;
 - o du syndicat mixte « Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale » pour 497 233,00 € ;
 - o du Centre régional des ressources génétiques Hauts-de-France pour 5 000,00 €.
- D'autres dépenses concernant :
 - o L'adhésion au Centre Régional de Phytosociologie pour 20 000,00 € ;
 - o Le déploiement des partenariats environnementaux pour un montant global de 355 490,00 € ;
 - o Les dépenses relatives à l'entretien des voies ferrées pour 220 000,00 € ;
 - o L'étude pour les chemins ruraux « Champs des possibles » pour 30 000,00€
 - o Les éco compteurs (licences et maintenance) pour 13 000,00 € ;
 - o La gestion du contentieux pour 5 000,00 €.

Dépenses d'investissement : 2 713 599,65 €

Il est proposé l'inscription des crédits de paiement ci-dessous correspondant :

- aux programmes d'investissement d'Eden 62 et du Conservatoire du Littoral pour 270 000,00 € et 183 600,00 € ;
- à la construction d'une passerelle à Clairmarais pour 60 000 € ;
- aux travaux sur les chemins de randonnées au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour 50 000,00 € ;
- au Fonds biodiversité pour 580 000 € ;
- à l'acquisition d'espaces naturels sensibles pour 1 569 999,65 €.

Recettes d'investissement : 587 129,00 €

Les recettes ci-dessous sont attendues :

- 50 000,00 € de participation du Département du Nord pour la passerelle de Clairmarais ;
- 20 000,00 € de subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de restauration de zones humides ;
- 517 129,00 € de subvention de l'Agence de l'eau pour les acquisitions de terrains.

Action Opération Grand Site

Dépenses de fonctionnement : 310 000,00 €

Ces crédits concernent la maintenance des équipements présents sur le Grand Site (mobilier, signalétique...) et des vélos loués à la Maison de Site ainsi que le marché d'insertion

professionnelle. Les partenariats avec le CAUE 62 et l'Association des Paysans du site des Deux-caps se poursuivent.

Dépenses d'investissement : 1 960 000,00 €

Ce montant de 1 960 000,00 € servira à solder les opérations lancées en 2025 (aires d'accueil du Mont de Couple et d'Audresselles) et à démarrer les travaux retenus dans le cadre du Schéma d'Accueil Stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps.

Recettes d'investissement : 60 000,00 €

Il s'agit d'un financement de l'Etat pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage paysagère sur le Blanc Nez.

Action Protection des espaces naturels

Dépenses de fonctionnement : 84 000,00 €

En matière de protection des espaces naturels :

- 81 000,00 € sont proposés pour des actions en faveur du développement durable (fresque du climat, saison des pollinisateurs, Polliconnect...)
- 3 000,00 € sont proposés pour l'entretien du jardin de la biodiversité.

Recettes de fonctionnement : 70 000,00 €

Il s'agit d'une subvention du FEDER dans le cadre du projet européen Polliconnect.

Dépenses d'investissement : 30 000,00 €

30 000,00 € de crédits de paiement sont proposés en vue de soutenir les investissements concernant la restauration du petit patrimoine bâti.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	Innovation			108 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	108 000,00	0,00

Programme innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 108 000,00 €

108 000 € sont proposés afin de solder l'opération contractualisée d'acquisition foncière dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré porté par la Communauté de communes de Desvres-Samer.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Environnement			
				Action : Opération Grand Site			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-041A08	FSE+ subvention globale 2021-2027 - entretien Grand Site (recettes)	DOGSF/MGS2C		600 000,00			
			0,00	600 000,00	0,00		0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Europe et international			
				Action : Europe et international			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-043A05	Coopération et mobilité internationales	DF/MCEI	172 945,29				
C05-043A06	Actions européennes et internationales	DF/MCEI	50 625,00	104 652,39			
			223 570,29	104 652,39	0,00		0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Partenariats et coopération territoriale			
				Action : Ingénierie territoriale			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-043B05	Projets de coopération transfrontalière dans le cadre des programmes INTERREG	DF/MCEI		31 572,34			
			0,00	31 572,34	0,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile			
				Action : Prévention des risques technologiques			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-180A02	Participation aux plans de prévention des risques technologiques	SGPADT/SVPD			61 905,00		
			0,00	0,00	61 905,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile			
				Action : Sécurité civile			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-180A01	Subventions - Sécurité civile	DF/SEB	13 000,00				
C05-180B01	Participation à la sécurité maritime	DDAE/SDT	15 000,00				
			28 000,00	0,00	0,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours			
				Action : Immobilier - incendie et secours			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-120A05	Construction de centres d'incendie et de secours	DIIMO/SGT		502 024,00	7 300 000,00		
			0,00	502 024,00	7 300 000,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours			
				Action : Sécurité incendie et secours			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-120A02	Participation au fonctionnement du SDIS	PRA/DF	92 582 000,00				
			92 582 000,00	0,00	0,00		0,00

				Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Innovation territoriale			
				Action : Innovation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-201A01	Fonds d'innovation territorial - Enseignement	PADT/DAT			70 000,00		
				0,00	70 000,00		0,00

				Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale			
				Action : Innovation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-300J01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	PADT/DAT			612 860,00		
			0,00	0,00	612 860,00		0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
			Action : Aménagement et développement local en zone urbaine			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-515E01	Subventions de fonctionnement - zones minières	PADT/DAT	25 000,00			
C05-515E02	Rénovation des cités minières	PADT/DAT			702 208,51	
C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers et communes urbaines prioritaires	PADT/DAT			2 791 609,54	
			25 000,00	0,00	3 493 818,05	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
			Action : CAUE			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-515A01	Fonctionnement du CAUE	DDAE/SDT	699 000,00			
			699 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
			Action : Ingénierie territoriale			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-515C01	Subventions et participations - Ingénierie territoriale	PADT/DAT	315 600,00			
			315 600,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
			Action : Soutien à l'habitat social			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-555A02	Soutien à l'habitat social	PADT/DAT		40 000,00	20 000 000,00	
			0,00	40 000,00	20 000 000,00	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	PADT/DAT			5 421 821,95	
			0,00	0,00	5 421 821,95	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-600A01	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	PADT/DAT			163 500,00	
			0,00	0,00	163 500,00	0,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Autres actions environnementales			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710J05	Projet "Récréation"	DDAE/SPRC			118 000,00	38 800,00
C05-740A04	Participation au Pôle Climat Régional	DDAE/SPRC	46 500,00			
C05-740A05	Qualité de l'air	DDAE/SPRC	36 158,00			
C05-760M01	Etudes environnementales	DDAE/SPRC		12 000,00	30 000,00	
			82 658,00	12 000,00	148 000,00	38 800,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Boisement			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-760A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	DDAE/SAENI	2 000,00			
			2 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Espaces naturels départementaux			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710G01	Fonds biodiversité	DDAE/SPRC			580 000,00	
C05-710J01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SAENI	355 490,00			
C05-710J03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SAENI	5 340 200,00			
C05-710J04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SAENI	522 233,00			
C05-710J16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SAENI			513 600,00	50 000,00
C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SAENI	5 000,00		1 569 999,65	517 129,00
C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SAENI	263 000,00		50 000,00	20 000,00
			6 485 923,00	0,00	2 713 599,65	587 129,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Opération Grand Site			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710E08	Frais connexes à l'Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C	310 000,00			
C05-710E10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGS2C			871 877,43	60 000,00
C05-710E11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGS2C			280 000,00	
C05-710E12	Opération Grand Site - Label 2024-2032	DOGSF/MGS2C			808 122,57	
			310 000,00	0,00	1 960 000,00	60 000,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Protection des espaces naturels			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710B01	Aménagement des Caps et Marais d'Opale	DDAE/SAENI			30 000,00	
C05-710I05	Participation aux actions de développement durable	DDAE/SPRC	81 000,00	70 000,00		
C05-710I06	Opérations de développement durable - TDENS	DDAE/SAENI	3 000,00			
			84 000,00	70 000,00	30 000,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-800I01	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	PADT/DAT			108 000,00	
			0,00	0,00	108 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 (€)	CP prévus 2029 et ultérieurs (€)		
2026	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C05-515E02	Rénovation des cités minières	515E-AP26-SE	750 000,00		375 000,00	375 000,00			
			C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers et communes urbaines prioritaires	515F-AP26-SE	6 000 000,00	100 000,00	3 400 000,00	2 500 000,00			
		Total Aménagement et développement local						6 750 000,00	100 000,00	3 775 000,00	2 875 000,00	0,00
		Innovation territoriale	C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	501A-AP26-SE	5 000 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00		
		Total Innovation territoriale						5 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00
	7 ENVIRONNEMENT	Environnement	C05-710B01	Aménagement des Caps et Marais d'Opale	710B-AP26-SE	30 000,00	30 000,00					
			C05-710G01	Fonds biodiversité	710G-AP26-SE	600 000,00	150 000,00	450 000,00				
			C05-710J05	Projet "Récréation"	710J-AP26-TN	78 000,00	78 000,00					
			C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	710J-AP26-IM	996 000,00	756 981,00	239 019,00				
			C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	710J-AP26-EN	100 000,00	33 885,48	66 114,52				
			C05-760M01	Etudes environnementales	760M-AP26-TN	40 000,00	30 000,00	10 000,00				
			Total Environnement						1 844 000,00	1 078 866,48	765 133,52	0,00
	Total général						13 594 000,00	1 178 866,48	6 040 133,52	4 375 000,00	2 000 000,00	

Annexe 3 - Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C05-710J04	Adhésion CRP	20 000.00
C05-710J05	Acquisition de matériel POLLICONNECT	70 000.00
C05-710J18	Bornages	15 000.00
C05-710J19	diagnostic phytosanitaires des arbres sur Auxi Frévent Ramecourt	20 000.00
C05-710J19	création de fenêtres paysagères sur AVF Amplier Saulty	20 000.00
C05-710J19	création de fenêtres paysagères sur AVF Mericourt Rouvroy	20 000.00
C05-710J19	création de fenêtres paysagères sur AVF Bruay Diéval	20 000.00
C05-710J19	création de fenêtres paysagères sur AVF Coulogne Guines	20 000.00
C05-760M01	Suivi écologique du site de Tournehem	10 000.00
C05-760M01	Suivi amphibiens sur Clairmarais	15 000.00
C05-760M01	Etudes écologiques	15 000.00

Annexe 4 - Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2023-01674-01	Travaux écologiques sur Bruay Diéval	35 000,00	1 000,00	36 000,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2026

6^{ème} Commission :

Finances et service public départemental

Réunion du 9 mars 2026

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6^{ème} commission :

- la commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget primitif 2026 dans ses différentes composantes : équilibre général, principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes par fonction et par chapitre, détail des inscriptions d'équilibre ;
- le périmètre de compétences de la commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des inscriptions qui sont proposées sur chacune de ces thématiques.

**PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026**

Ce premier volet du cahier soumis à votre examen est lui-même structuré en deux parties :

- une présentation synthétique du projet de Budget Primitif destinée à en éclairer la physionomie générale, à dégager les éléments essentiels qui concourent à son équilibre et à commenter les principales évolutions des propositions d'inscriptions de crédits en dépenses et en recettes, par fonction et par chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- une présentation plus détaillée des inscriptions à caractère général, dites d'équilibre car concourant prioritairement à l'équilibre du budget, avec une attention particulière portée aux recettes communes de fonctionnement.

Partie 1 : Synthèse du projet de budget primitif 2026

Dans la continuité de tous les exercices précédents, le budget primitif 2026 s'est construit dans un esprit de responsabilité et d'engagement. En 2025, face à la persistance des difficultés, des choix de réduction de la voilure avaient été pris. Il s'agissait alors de ne supprimer aucune des politiques publiques menées par le Département mais de les adapter au contexte.

Pour l'exercice 2026, agir en responsabilité exige en effet que le Département n'ajoute pas de difficultés aux difficultés déjà nombreuses qui pèsent sur les habitants et les territoires du Pas-de-Calais. Les perspectives économiques s'assombrissent, les besoins sociaux sont toujours plus importants et le dérèglement climatique fait porter de nouvelles menaces. A un moment où les difficultés n'ont quasiment jamais été aussi nombreuses et là où de nombreuses institutions se désengagent, le Département doit pouvoir rester aux côtés de tous les habitants et des territoires.

Les choix portés par ce budget sont cependant assumés avec lucidité et clairvoyance. En effet, la structuration du panier de recettes des Département est peu compatible avec les compétences qui leur sont confiées, les conduisant dans une incertitude financière systémique. Ce constat oblige donc à maintenir une position prudente quant à l'avenir. L'enjeu consiste à assurer sur le long terme la soutenabilité financière de notre action.

C'est ainsi que le budget primitif 2026 s'appuie sur les grandes orientations suivantes en matière de dépenses :

- une perspective de hausse des dépenses dites sociales contenues aux alentours de 2,4 % qui traduit l'engagement du Département à répondre aux nombreux enjeux sociaux sur nos territoires alors même que ces dépenses restent largement sous compensées par l'Etat ;
- une hausse des frais de personnel limitée à l'impact des augmentations induites par les avancements des agents et la hausse de la cotisation de la CNRACL imposée par l'Etat en 2025 et qui se poursuivra en 2026 ;
- le Département assumera ses responsabilités, en accordant un soutien supplémentaire au SDIS du Pas-de-Calais pour lui permettre de continuer à protéger les habitants et les territoires ;
- le maintien des politiques volontaristes au niveau de 2025 ;
- la poursuite d'une politique d'investissement importante pour notamment assumer les grandes orientations de notre projet de mandat en matière notamment de collèges ou de soutien au développement des territoires

Ces dépenses seront financées par des recettes projetées au même niveau que celles attendues en clôture de l'exercice 2025.

Alors même, que pour la deuxième année consécutive, les travaux de construction budgétaire se sont inscrits dans un contexte national extrêmement complexe, le budget 2026 permettra au Département de maintenir son action au service des habitants et des territoires.

A/ Équilibre du budget et présentation générale

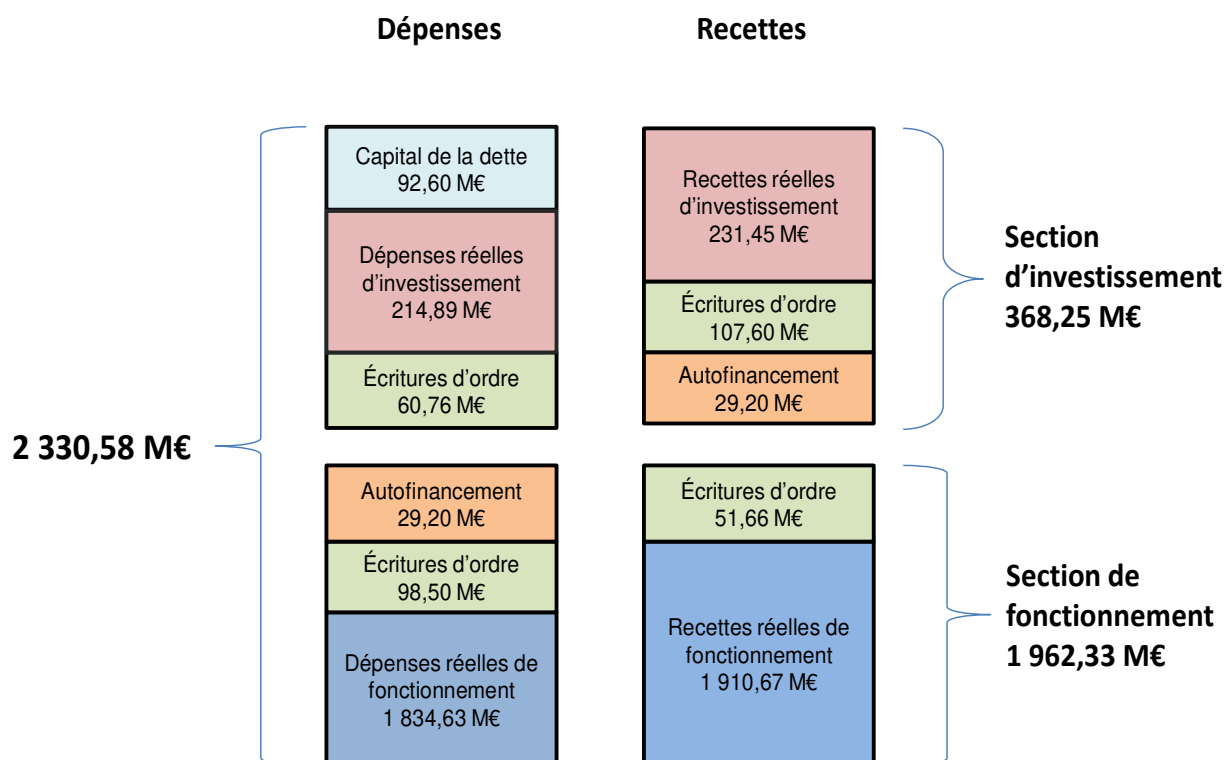
Le projet de Budget Primitif (BP) 2026 qui sera examiné par l'Assemblée départementale le 30 mars prochain, s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 330 584 616,15 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 962 331 711,10 € et la section d'investissement à 368 252 905,05 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2026	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	307 491 153,05	60 761 752,00	368 252 905,05
Section de fonctionnement	1 834 631 711,10	127 700 000,00	1 962 331 711,10
Total	2 142 122 864,15	188 461 752,00	2 330 584 616,15

BP 2026	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	231 447 905,05	136 805 000,00	368 252 905,05
Section de fonctionnement	1 910 674 959,10	51 656 752,00	1 962 331 711,10
Total	2 142 122 864,15	188 461 752,00	2 330 584 616,15

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections.

Dans ce format, le projet de BP 2026 s'élève à **2 142 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	307 491 153	231 447 905
Fonctionnement	1 834 631 711	1 910 674 959
Total	2 142 122 864	2 142 122 864

Cette présentation consolidée du projet de budget 2026 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2025. Le total voté en dépenses réelles s'établissait au budget primitif 2025 à 2 040 M€. Le budget 2026 fait donc ressortir une augmentation des dépenses et des recettes de 102 M€ (+ 5 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, la section d'investissement enregistre une augmentation de 40,2 M€ (+ 15 %), tandis que les charges de fonctionnement progressent de 61,8 M€ (+ 3,5 %). Côté recettes, les produits de fonctionnement sont anticipés en hausse de 67,7 M€ (+ 3,7 %).

B/ Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits proposés au projet de budget. Ils sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57.

1. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	103 507 697,03	104 670 025,21	1,12%
1 SECURITE	2 569 904,50	7 361 905,00	186,47%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	60 736 565,02	7,75%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 407 407,33	8 161 378,45	-13,25%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	11 175 634,18	11 107 968,37	-0,61%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	36 215 640,00	152,96%
6 ACTION ECONOMIQUE	2 648 824,01	2 146 600,00	-18,96%
7 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	5 101 899,65	44,56%
8 TRANSPORTS	63 778 115,05	71 989 171,35	12,87%
TOTAL	267 301 572,46	307 491 153,05	15,04%

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	16 252 697,03	12 005 025,21	-26,14%
901 SECURITE	2 508 000,00	7 300 000,00	191,07%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	56 368 356,92	60 736 565,02	7,75%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	9 359 407,33	8 137 453,45	-13,06%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	11 165 634,18	11 097 968,37	-0,61%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	14 316 479,90	16 215 640,00	13,27%
906 ACTION ECONOMIQUE	2 613 824,01	2 111 600,00	-19,21%
907 ENVIRONNEMENT	3 529 153,54	5 101 899,65	44,56%
908 TRANSPORTS	63 778 115,05	71 989 171,35	12,87%
923 Dettes et autres opérations financières	87 409 904,50	112 795 830,00	29,04%
TOTAL	267 301 572,46	307 491 153,05	15,04%

Hors dette et hors participations financières, le budget d'investissement proposé pour 2026 s'établit à 194,9 M€ en crédits de paiement, en hausse de près de 15 M€ par rapport à 2025 (+ 8,2 %). Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 149 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 45 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 104,7 M€, en légère progression de 1,1 % (+ 1,2 M€) par rapport à l'exercice précédent. Alors que les dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux sont anticipées en repli de 8 M€, les crédits dédiés aux équipements informatiques (matériels et logiciels) doublent pour atteindre 7,1 M€ (+ 3,6 M€). Quant aux crédits affectés au remboursement du capital de la dette, ils sont en augmentation de 5,4 M€ à 92,6 M€.
2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 7,3 M€ est proposée pour les travaux de construction du centre de secours principal du Boulonnais.
3. En ce qui concerne la fonction 2, les crédits prévus pour 2026, soit 60,7 M€, sont en hausse de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent. Ils permettront, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.
4. Un volume de crédits de 8,2 M€ est proposé en fonction 3 qui tiennent notamment compte de la décroissance naturelle des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière sportive dans le cadre de Paris 2024.
5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 11,1 M€ prévue pour 2026, stable par rapport à l'exercice précédent, permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 6,6 M€ de crédits de paiement est programmé pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (4,1 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (2,5 M€).
6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 36,2 M€, en hausse de près de 22 M€. En effet, si le dispositif d'accompagnement de Pas-de-Calais Habitat décidé en 2024 reste d'actualité, ses modalités vont évoluer cette année et conduire le Département à souscrire, à hauteur de 20 M€ par an entre 2026 et 2030, des titres participatifs émis par l'office. Par ailleurs, la fonction 5 regroupe les crédits du FARDA Aménagement (6 M€), les crédits affectés au fonds de soutien aux quartiers et communes urbaines prioritaires (2,8 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,1 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territorial (FIT, 5,4 M€).
7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (1 M€), le développement agricole et halieutique (0,5 M€), le développement touristique (0,6 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,2 M€).
8. L'enveloppe de 5,1 M€ proposée en fonction 7, en progression de 44 %, est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,2 M€, à l'Opération Grand Site pour 2 M€ et au dispositif du Fonds biodiversité à hauteur de 0,6 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en progression significative de 13 % à 72 M€ (+ 8,2 M€), 65,5 M€, soit + 6,6 M€ par rapport au BP 2025, sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale). Par ailleurs, un crédit de 1,1 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'Étaples.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

2. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	179 821 007,76	210 857 000,00	17,26%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	8 731 123,00	-10,01%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		19 287,05	NS
6 ACTION ECONOMIQUE		49 566,00	NS
7 ENVIRONNEMENT	3 794 367,29	5 380 929,00	41,81%
8 TRANSPORTS	3 800 000,00	6 410 000,00	68,68%
TOTAL	197 118 186,49	231 447 905,05	17,42%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	3 900 000,00	1 587 000,00	-59,31%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 702 811,44	8 731 123,00	-10,01%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		19 287,05	NS
906 ACTION ECONOMIQUE		49 566,00	NS
907 ENVIRONNEMENT	3 785 475,29	5 380 929,00	42,15%
908 TRANSPORTS	2 800 000,00	5 410 000,00	93,21%
922 Dotations et participations	23 000 000,00	23 000 000,00	0,00%
923 Dettes et autres opérations financières	153 879 899,76	187 220 000,00	21,67%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	50 000,00	50 000,00	0,00%
TOTAL	197 118 186,49	231 447 905,05	17,42%

La recette prévisionnelle d'emprunt, valorisée à 187,2 M€ au chapitre 923, constitue l'inscription prépondérante de la section d'investissement. Le commentaire détaillé des recettes d'investissement figure dans la seconde partie consacrée aux propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget.

3. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	135 975 050,96	192 917 059,37	41,88%
1 SECURITE	90 611 450,00	92 610 000,00	2,21%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	107 517 160,00	0,96%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 608 950,00	16 619 309,89	0,06%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 349 537 344,03	1 354 596 656,72	0,37%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	1 427 850,00	-74,36%
6 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	4 989 549,12	-1,23%
7 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	7 082 581,00	4,07%
8 TRANSPORTS	56 184 240,00	56 871 545,00	1,22%
TOTAL	1 772 832 522,59	1 834 631 711,10	3,49%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	105 591 258,16	110 493 471,95	4,64%
931 SECURITE	90 611 450,00	92 610 000,00	2,21%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	106 490 293,00	107 517 160,00	0,96%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 586 450,00	16 596 809,89	0,06%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	752 624 905,80	780 652 901,40	3,72%
9343 APA	255 535 000,00	232 290 000,00	-9,10%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	341 377 438,23	341 653 755,32	0,08%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 568 315,60	1 427 850,00	-74,36%
936 ACTION ECONOMIQUE	5 051 558,00	4 989 549,12	-1,23%
937 ENVIRONNEMENT	6 805 321,00	7 082 581,00	4,07%
938 TRANSPORTS	56 184 240,00	56 871 545,00	1,22%
941 Autres impôts et taxes	10 000 000,00	40 100 000,00	NS
943 Opérations financières	19 407 172,80	23 515 452,34	21,17%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	969 120,00	968 820,00	-0,03%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	17 861 815,08	NS
TOTAL	1 772 832 522,59	1 834 631 711,10	3,49%

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation de 61,8 M€ (+ 3,5 %). Cette progression résulte en partie des mesures décidées unilatéralement par l'État et mises à la charge des collectivités, en particulier dans le champ des ressources humaines. Mais elle est aussi la conséquence de choix prudentiels forts que le Département se doit d'assumer en termes de provisionnement des risques.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 193 M€, en forte progression de 57 M€ (+ 42 %) par rapport au BP 2025. Plusieurs facteurs, dont certains d'ordre technique, sont à l'origine de cette hausse :

- Les effets liés à la rétro compensation dans le cadre de la fusion des sections soins et dépendance (voir focus page 11) ;
- A l'occasion du BP 2026, il est proposé à l'Assemblée départementale la constitution d'une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, destinée à couvrir

les charges afférentes aux jours épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET) par l'ensemble du personnel. Cette dotation aux provisions, qui répond à une exigence de l'Instruction M.57, est valorisée à hauteur de 17,7 M€. Elle sera ajustée à chaque clôture d'exercice.

- Les crédits affectés à la rémunération et aux charges sociales du personnel départemental relevant de la fonction 0 (services généraux) enregistrent une hausse de 3 M€ pour atteindre 64,5 M€. Il s'agit notamment de couvrir le surcoût engendré par le décret du 30 janvier 2025, qui a majoré de 3 points par an, sur la période 2025-2028 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation des employeurs au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL.

- Les frais financiers sur emprunts et lignes de trésorerie, à 22,7 M€, sont en augmentation de 3,1 M€.

- La participation du Département au Fonds national de péréquation des DMTO est évaluée à 13 M€ en 2026, en progression de 3 M€ par rapport au BP 2025.

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 92,6 M€ pour 2025.

3. Les crédits de la fonction 2 sont en hausse de 0,9 % à 107,5 M€ (+ 1 M€). Après leur hausse importante des dernières années, puis leur diminution de 7,4 M€ au BP 2025, les dotations de fonctionnement des collèges tendent à se stabiliser, tandis que la charge des rémunérations des personnels ATTEE est anticipée en hausse de 0,4 M€.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 sont stables à 16,6 M€. Les engagements en faveur des associations et institutions partenaires du Département en matière culturelle et sportive font l'objet d'une reconduction.

5. En fonction 4, la politique « Santé et action sociale » représentera en 2026 une enveloppe budgétaire totale de 1,35 milliard €, soit 73,8 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les principales évolutions concernent :

- le prélèvement sur le concours versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA, imputé en dépenses de fonctionnement pour un montant de 19,8 M€.

- la rémunération du personnel social départemental, dont la charge est anticipée en hausse de 2,2 M€.

- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 11,5 M€ par rapport à 2025, mais selon une évolution contrastée : - 0,5 M€ pour l'APA à domicile et + 10 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 319 M€ pour 2026, sont majorées de 2 M€.

- la protection de l'enfance, qui mobilise 12,8 M€ supplémentaires, dont 2 M€ pour l'accueil familial, 8,9 M€ pour l'accueil en établissement, 1 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et 0,5 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance.

- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en repli de 1,6 M€.

6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une baisse de 4,1 M€ pour s'établir à 1,4 M€. Comme indiqué plus haut dans le commentaire relatif aux dépenses d'investissement de la fonction 5, ce

différentiel résulte de l'évolution des modalités d'accompagnement de Pas-de-Calais habitat : au financement par voie de subventions de fonctionnement va se substituer la souscription par le Département de titres participatifs émis par l'office, opération relevant par nature de la section d'investissement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 4,99 M€, sont en léger repli, essentiellement en raison de la diminution de la participation prévisionnelle du Département au fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses (budget annexe).

8. Les crédits de la fonction 7 s'élèvent à 7,1 M€, en hausse de 4 % du fait de la revalorisation des participations environnementales.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une progression de 1,2 % pour s'établir à 56,9 M€. En est essentiellement à l'origine l'augmentation de la charge des rémunérations des personnels de voirie (+ 0,5 M€).

Focus sur l'impact de la fusion des sections « soins » et « dépendance » des EHPAD et des USLD

Le Département du Pas-de-Calais fait partie des 23 départements qui expérimentent depuis le 1^{er} juillet 2025 le dispositif de fusion de ces sections. Dans ce cadre, la collectivité ne finance plus une grande partie des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement.

Pour compenser cette baisse des dépenses, le dispositif prévoit un mécanisme de « rétro compensation », la collectivité continuant de percevoir l'intégralité des recettes liées à la prise en charge de l'APA en établissement. Concrètement, le budget 2026 prévoit ainsi une dépense supplémentaire de :

- 27,1 M€ pour « compenser » un trop perçu de recettes en matière de TSCA. Cette dépense est imputée en fonction 0, la recette de TSCA étant elle-même imputée sur cette même fonction ;
- 19,8 M€ en fonction 4 pour « compenser » également un trop perçu de recettes versées par la CNSA.

4. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 638 281 024,74	1 677 634 627,98	2,40%
1 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	1 700 984,00	NS
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	1 425 288,12	6,65%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	193 765 998,00	225 328 485,00	16,29%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT		40 000,00	NS
6 ACTION ECONOMIQUE		3 900,00	NS
7 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	3 182 000,00	-58,88%
8 TRANSPORTS	1 305 710,00	857 650,00	-34,32%
TOTAL	1 843 015 908,56	1 910 674 959,10	3,67%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025 (en €)	Projet de BP 2026 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	23 076 372,74	18 732 454,73	-18,82%
931 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	86 500,00	1 700 984,00	NS
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 336 384,82	1 425 288,12	6,65%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	67 185 998,00	75 448 485,00	12,30%
9343 APA	124 580 000,00	147 880 000,00	18,70%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
936 ACTION ECONOMIQUE		3 900,00	NS
937 ENVIRONNEMENT	7 738 267,00	3 182 000,00	-58,88%
938 TRANSPORTS	824 150,00	857 650,00	4,06%
940 Impositions directes	84 098 353,00	85 948 353,00	2,20%
941 Autres impôts et taxes	1 140 621 697,00	1 229 479 251,00	7,79%
942 Dotations et participations	346 700 102,00	343 400 102,00	-0,95%
943 Opérations financières	565 560,00	46 500,00	NS
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	100,00	NS
945 Provisions et autres opérations mixtes	43 700 000,00	67 867,25	NS
TOTAL	1 843 015 908,56	1 910 674 959,10	3,67%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2026 en progression de 67,7 M€, soit + 3,7 % par rapport à 2025.

Dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 31,6 M€ (soit + 16 %) des recettes trouve essentiellement sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre du concours PA, du concours PH, de la conférence des financeurs et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2026, 87,8 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'État et des attributions de péréquation. Ces recettes font l'objet d'une présentation détaillée en deuxième partie ci-après.

Partie 2 : Les propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget

1. Les dépenses d'investissement

Il s'agit des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

Un crédit de 92,6 M€ est prévu pour le remboursement du capital de la dette, en augmentation de 5,4 M€ par rapport au BP 2025.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2026 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée en 2020 à la Dotation Globale d'Équipement (DGE). Programmée et attribuée par le préfet de région en lien avec les préfets de département, elle finance sous forme de subventions d'investissement les projets portés par les conseils départementaux, prioritairement ceux qui concourent à l'accélération et à la territorialisation de la transition écologique, tels que la rénovation énergétique des bâtiments publics et scolaires. La DSID est évaluée à 4,7 M€ pour 2026.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 187,2 M€, en progression de 33,3 M€ par rapport au BP 2025. Cette majoration de l'appel à l'emprunt est la conséquence logique de la hausse significative du budget d'investissement départemental pour 2026. Cependant il convient de rappeler que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

3. Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses communes suivantes, dont le montant global s'établit à 62,75 M€ :

- les intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie, ainsi que les frais financiers divers pour 22,65 M€. L'inscription est en nette hausse (+ 3,1 M€) par rapport au BP 2025. C'est la conséquence de l'augmentation de l'encours de dette et du recours accru aux lignes de trésorerie. Les observateurs considèrent que les taux d'intérêt devraient rester stables en 2026. Il convient de préciser que le Département continue de pratiquer une gestion active de sa dette afin de minorer le coût de l'emprunt.

- la participation au fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 13 M€. Cet instrument de péréquation horizontale a été mis en place par l'article 255 de la loi de finances pour 2020. Il résulte de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité.

- nouveauté 2026, le prélèvement sur le produit de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA article 52). Expérimentant la fusion des sections « soins » et « dépendance » des EHPAD, Le Département ne finance plus une grande partie des dépenses d'APA en établissement, mais supporte en contrepartie une « rétro compensation » sous la forme d'un prélèvement sur recettes imputé, d'abord sur le concours versé au titre de l'APA par la CNSA, puis pour le solde sur le produit de TSCA. Ce prélèvement sur la TSCA est évalué à 27,1 M€ pour 2026.

4. Les recettes de fonctionnement

Les recettes départementales à caractère général, dites communes, peuvent être classées en trois catégories :

- Les recettes de fiscalité directe ;
- Les autres impôts et taxes ;
- Les dotations, compensations et attributions de péréquation.

La fiscalité directe

Fiscalité directe	BP 2025	PROJET BP 2026
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	7 000 000,00	7 500 000,00
TOTAL	7 000 000,00	7 500 000,00

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** : depuis la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, elle constitue l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Ces derniers perçoivent 30 % de l'IFER sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les éoliennes maritimes, 50 % sur les centrales électriques, 1/3 sur les stations radioélectriques et 50 % sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel. Dans le Pas-de-Calais, l'essentiel des recettes perçues au titre de l'IFER provient des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 7,5 M€ pour 2026.

Les autres impôts et taxes

Fiscalité indirecte	BP 2025	PROJET BP 2026
TVA - fraction compensatoire de la TFPB	338 548 733,00	337 400 000,00
TVA - fraction compensatoire de la CVAE	69 523 713,00	69 300 000,00
TVA - fraction complémentaire	12 300 000,00	28 300 000,00
DMTO - droits de mutation à titre onéreux	156 000 000,00	203 000 000,00
Accise sur l'électricité - part départementale	16 400 000,00	15 600 000,00
TSCA - taxe spéciale sur les conventions d'assurance	302 000 000,00	330 000 000,00
TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - RMI	143 371 049,00	143 371 049,00
TICPE - RSA majoré	40 178 202,00	40 178 202,00
TICPE complémentaire à la TSCA	14 300 000,00	14 600 000,00
TEITLD - taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance		730 000,00
FMDI - fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	12 500 000,00	12 200 000,00
Compensation taxes additionnelles fonds de commerce	80 000,00	80 000,00
TOTAL	1 105 201 697,00	1 194 759 251,00

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la TFPB** : depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. L'article 109 de la loi de finances pour 2025 a prévu le gel à leur niveau de 2024 des fractions de TVA attribuées aux collectivités territoriales en 2025. Il a également prévu qu'à compter de 2026, ces mêmes fractions de TVA seraient calculées par référence à la dynamique fiscale de l'année précédente, et non plus de l'année en cours. Or la loi de finances pour 2026 anticipe une contraction du produit national de TVA de - 0,3 % en 2025, recul qui s'établit à - 0,6 % par rapport au produit encaissé en 2025 qui intègre la régularisation du début d'exercice. Dans ces conditions, le produit est estimé pour 2026 à 337,4 M€.

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la CVAE** : la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait subir une baisse de - 0,6 %, d'où un produit estimé de 69,3 M€ pour 2026.

- Depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges et devrait permettre au Département de disposer d'une recette de 12,3 M€. Par ailleurs, la croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds de sauvegarde au plan national a été porté à 600 M€ par la loi de finances pour 2026, somme à répartir entre une soixantaine de départements. Le Département du Pas-de-Calais est éligible au fonds et pourrait percevoir une attribution de 16 M€ en 2026.

- Perçus sur les transactions immobilières, les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) suivie d'une chute brutale en 2023 (- 21 % à 169 M€) et en 2024 (- 14 % à 146 M€), l'année 2025 s'est soldée par un très net redressement, le produit progressant de 30 % à 190 M€.

Pour 2026, tant les services de l'Etat à travers la loi de finances pour 2026 que Départements de France et les professionnels du marché de l'immobilier anticipent une poursuite de la croissance des DMTO de l'ordre de 7 à 8 %. Il convient également de rappeler que l'Assemblée départementale, lors de sa réunion du 24 mars 2025, a décidé de relever de 0,5 point, soit de 4,5 % à 5 %, le taux des DMTO, pour les actes passés à compter du 1^{er} mai 2025. Dans ces conditions, le produit 2026 est estimé à 203 M€.

- **L'accise sur l'électricité - part départementale** : L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Il a supprimé les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE), dénommée désormais « accise sur l'électricité ». Le Département perçoit la part départementale de l'accise sur l'électricité, dont le montant repose sur l'évolution combinée de l'indice des prix à la consommation et de la quantité d'électricité fournie sur le territoire du département. Le montant de la part départementale de l'accise sur l'électricité est notifié par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques. Le produit 2026 est estimé à 15,6 M€.

- **La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** constitue à la fois un instrument essentiel de financement des transferts de compétences et une recette nouvelle versée, à partir de 2011, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle. Elle se décompose en trois parts :

- la TSCA article 52 (de la loi de finances pour 2005), qui finance les transferts prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la TSCA article 53, qui contribue au financement du SDIS, mais dont l'attribution à l'origine s'est accompagnée d'une réfaction équivalente opérée sur la DGF des départements ;
- la TSCA article 77 (de la loi de finances pour 2010), qui correspond à la part Etat sur les contrats d'assurance maladie et sur toutes les assurances autres qu'incendie, maladie, véhicules et navigation. Elle intervient depuis 2011 dans la compensation de la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Par le poids qu'elle représente, cette recette de fiscalité indirecte est très importante pour le Département. Même si son évolution offre peu de visibilité, elle s'est révélée plutôt dynamique (entre + 6 et + 7 %) ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2026 s'établit à 330 M€.

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** comporte trois composantes :

- elle a d'abord pour objet la compensation du transfert aux départements, opéré en 2004, des allocations de RMI (devenu RSA). Il s'agit de la TICPE « historique », désormais figée à 143,37 M€ ;
- elle finance ensuite, depuis 2009, le transfert des allocations de RSA majoré (ex-API) et correspond à un droit à compensation dorénavant figé à 40,18 M€ ;
- elle intervient enfin en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences à hauteur de 14,6 M€.

- **La Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD)** constitue une recette nouvelle, bien que marginale, pour les départements. Créée par l'article 100 de la loi de finances pour 2024, cette taxe est acquittée par les sociétés d'autoroutes et les gestionnaires d'aéroports. Une fraction égale à un douzième de son produit est allouée aux départements et répartie en fonction de la longueur de voirie en gestion. Un arrêté ministériel du 16 décembre 2025 a fixé les montants attribués à chaque collectivité affectataire, soit la somme de 724 540 € pour le Pas-de-Calais. Le produit 2026 est estimé à 730 000 €.

- **Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)**, créé en 2006 pour compenser la charge des allocations de RMI, est doté au niveau national de 500 M€. Il est réparti entre les départements en fonction de leur reste à charge (part compensation), prend en compte des critères de ressources et de charges tels que le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (part péréquation), ainsi que le nombre de contrats aidés conclus en faveur de bénéficiaires du RSA (part insertion). Le FMDI a été réformé par l'article 89 de la loi de finances pour 2017 : les critères de répartition entre les départements de sa part insertion ont été révisés à cette occasion. Il en est résulté une diminution régulière de la dotation allouée au Pas-de-Calais, qui s'est établie à 12,2 M€ pour 2025. Ce montant est reconduit pour 2026.

Les dotations, compensations et attributions de péréquation

Dotations, compensations et attributions de péréquation	BP 2025	PROJET BP 2026
DGF - dotation forfaitaire	86 800 000,00	85 100 000,00
DGF - dotation de compensation	147 804 888,00	147 804 888,00
DGF - dotation de péréquation urbaine	27 651 941,00	27 651 941,00
DGD - dotation générale de décentralisation	14 467 607,00	14 467 607,00
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	46 700 000,00	45 900 000,00
FNGIR - fonds national de garantie individuelle des ressources	41 822 618,00	41 822 618,00
DCP - dispositif de compensation péréquée (frais de gestion TFPB)	30 700 000,00	32 000 000,00
Fonds de péréquation des DMTO	48 000 000,00	47 000 000,00
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations	9 195 666,00	9 195 666,00
Attribution de compensation financière (transfert de la compétence transports à la Région)	4 525 735,00	4 525 735,00
TOTAL	457 668 455,00	455 468 455,00

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Même si aucune minoration n'est prévue par la loi de finances pour 2026, il est probable que le Département subira en 2026, comme les huit années précédentes, un écrêtement sur sa dotation forfaitaire voisin de 1,4 M€, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, après avoir subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, elle a enregistré à partir de 2024 une nouvelle réfaction définitive de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

- **La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** résultent de la réforme de la fiscalité locale décidée en 2010 consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle. Cette réforme reposait sur un principe de neutralité : chaque collectivité devait disposer, après réforme, de ressources fiscales au moins égales à celles perçues en 2010. Dès lors, les collectivités qui disposaient de ressources inférieures à celles de 2010 à l'issue de la reconfiguration de leur panier de ressources fiscales recevaient un concours financier de l'Etat, la DCRTP, ainsi qu'un reversement du FNGIR.

Pour le Département, ces montants s'établissaient à 53,93 M€ pour la DCRTP et à 41,82 M€ pour le FNGIR, montants normalement figés pour l'avenir.

Cependant, l'article 33 de la loi de finances pour 2017 a intégré la DCRTP des départements au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. La DCRTP attribuée au Département a ainsi subi une diminution de 4,60 M€ en 2017, de 0,13 M€ en 2018, de 0,75 M€ en 2019, de 0,13 M€ en 2021, de 0,12 M€ en 2023, de 0,50 M€ en 2024 et de 1 M€ en 2025. La loi de finances pour 2026 prévoyant une nouvelle réfaction de 30 M€ (- 2,5 %) sur la DCRTP des départements, le montant alloué à la collectivité devrait s'établir à 45,90 M€ en 2026.

Afin de remédier aux disparités de richesse entre départements, différents dispositifs de péréquation horizontale ont été successivement mis en place par le législateur :

- **Le fonds national de péréquation des DMTO**, créé dans sa configuration actuelle par l'article 255 de la loi de finances pour 2020, résulte, comme indiqué plus haut, de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité.

Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2025, le montant national à répartir en 2026 devrait s'afficher en hausse, bien que depuis 2024 le fonds national ne contienne plus aucune réserve susceptible d'être mise en répartition. Cependant, selon une simulation récemment communiquée par Départements de France, le montant alloué au Pas-de-Calais en 2026 s'élèverait à environ 47 M€, en baisse de 3,6 % par rapport à l'attribution 2025 (48,8 M€).

- **Le dispositif de compensation péréquée**, qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'Etat aux départements par l'article 42 de la loi de finances pour 2014. Ce fonds est également réparti en fonction de critères de reste à charge en matière d'AIS, de revenu par habitant et de proportion de bénéficiaires d'AIS dans la population. La recette anticipée pour 2026 s'établit à 32 M€.

A partir de 2011 a été mis en place un nouveau régime de compensation des exonérations fiscales. La plupart des anciennes allocations compensatrices ont été regroupées en une dotation unique, **la Dotation pour Transfert de Compensations d'Exonérations (DTCE)**, qui a vocation à diminuer chaque année, dans la mesure où ses composantes font partie du périmètre des variables d'ajustement auxquelles est appliqué un taux de minoration fixé par la loi de finances. La loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement pour y inclure l'intégralité de la DTCE, y compris les allocations compensatrices de taxe d'habitation. La loi de finances pour 2026 ne prévoyant aucune réfaction sur la DTCE des départements, la dotation allouée au Département en 2026 est estimée à 9,20 M€, équivalente à celle de 2025.

Enfin, il est rappelé qu'est apparue au BP 2017 une nouvelle recette de fonctionnement directement liée au transfert de la compétence transports à la Région. En effet, afin de garantir le respect du principe de neutralité qui préside traditionnellement aux transferts de compétences, le III de l'article 89 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 avait prévu un dispositif de compensation financière entre régions et départements. Il s'agissait en l'occurrence d'une « attribution de compensation financière » versée par la Région au Département et correspondant à la différence entre le produit fiscal transféré (25 points de CVAE) et le coût net des charges transférées. Cette attribution de compensation financière a été définitivement fixée à 4,53 M€ par an, montant qui est désormais inscrit chaque année au budget.

Etat des budgets annexes financés par le budget principal

Le commentaire des propositions d'inscriptions de crédits figure :

- en seconde partie du présent cahier pour ce qui concerne le Restaurant Administratif ;
- dans le cahier de la 4^{ème} Commission pour ce qui concerne le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Restaurant Administratif :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 714 254,00	1 767 854,00	1 925 940,00	2 006 297,79
Total Fonctionnement		1 714 254,00	1 767 854,00	1 925 940,00	2 006 297,79

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	53 600,00		80 357,79	
Total Investissement		53 600,00	0,00	80 357,79	0,00

Laboratoire Départemental d'Analyses :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 814 426,00	2 917 968,00	2 748 869,12	2 826 369,12
Total Fonctionnement		2 814 426,00	2 917 968,00	2 748 869,12	2 826 369,12

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	103 542,00		77 500,00	
Total Investissement		103 542,00	0,00	77 500,00	0,00

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INSCRIPTIONS
RELEVANT DU PERIMETRE DE LA 6^{ème} COMMISSION

La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des personnels du secteur social, mais aussi des moyens affectés aux centres de santé sexuelle et des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2025 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	34 500,00		42 000,00	
	Immobilier administratif	4 529 364,13	909 480,00	4 013 000,00	1 541 580,00
	Moyens des services	23 550 379,00	999 950,00	22 982 857,79	247 100,00
	Ressources financières et budgétaires	29 928 452,87	1 615 146 162,00	82 654 876,46	1 658 921 583,25
	Ressources Humaines - Personnel administratif	68 331 288,70	8 264 100,00	70 795 044,60	4 589 840,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	59 000,00			
	Equipement collèges	1 029 000,00		980 000,00	
	Moyens des services	17 000,00			
	Ressources Humaines - Education	53 493 718,00	12 500,00	53 880 800,00	12 600,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	38 000,00		58 500,00	
	Archives	119 750,00		105 100,00	
	Culture	56 700,00		74 200,00	
	Moyens des services	34 000,00		33 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	2 500,00		3 000,00	
	Immobilier MDS	630 000,00		703 000,00	
	Moyens des services	147 000,00		150 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	2 777 720,00		2 929 500,00	
	Ressources Humaines - action sociale	86 123 852,30	528 000,00	87 806 908,40	280 400,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	27 374 659,00	26 600,00	27 242 900,00	7 900,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	130 000,00		133 000,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	475 000,00		475 000,00	
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	40 538 765,00	27 000,00	41 041 380,00	5 250,00
Total Fonctionnement		339 420 649,00	1 625 913 792,00	396 104 067,25	1 665 606 253,25

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	85 000,00		98 000,00	
	Immobilier administratif	11 599 200,22	3 900 000,00	3 806 021,12	1 300 000,00
	Moyens des services	4 494 000,00	50 000,00	8 028 042,11	337 000,00
	Ressources financières et budgétaires	92 418 496,81	180 995 007,76	92 692 961,98	209 200 000,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	45 000,00	10 000,00	45 000,00	20 000,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	113 000,00		110 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	386 913,86		28 000,00	19 287,05
	Archives	7 040,90		71 000,00	
	Culture	29 000,00		61 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	142 643,60		50 000,00	
	Moyens des services	5 000,00		20 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	42 000,00		86 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		3 664 367,29		4 695 000,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	715 346,86		869 448,89	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	27 000,00			
	Routes et mobilité	2 783,73			
Total Investissement		110 112 425,98	188 619 375,05	105 965 474,10	215 571 287,05

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

L'évolution des crédits des politiques publiques relevant du périmètre de la 6^{ème} commission s'inscrivent en adéquation avec les orientations budgétaires présentés dans le ROB. Dans les domaines des fonctions supports également le BP 2026 vise à préserver la collectivité, les agents et les partenaires des nombreuses difficultés de notre environnement. Ainsi, en matière d'immobilier administratif, le Département poursuivra les efforts entrepris en matière de maîtrise des consommations énergétiques dont en préservant ses crédits pour assurer la maintenance bâtementaire indispensable à la préservation de la qualité de vie au travail des agents mais également au tissu économique local.

De même, en matière de crédits RH, l'augmentation des crédits est liée aux mécanismes naturels aux évolutions des carrières des agents (le Glissement Vieillesse Technicité) et les augmentations de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). De ce fait, les effectifs sont préservés et garantissant de fait le service rendu à l'utilisateur.

Dans tous les autres domaines, c'est cette même logique de budget engagé et responsable qui a primé dans les choix budgétaires soumis dans ce cahier de commission. Engagé pour préserver les ressources nécessaires au bon fonctionnement des services afin d'assurer aux habitants du Pas-de-Calais un service de qualité, mais également responsable afin de préserver les finances départementales des nombreux risques qui continuent de peser.

Concrètement, les dépenses de fonctionnement des politiques relevant du périmètre spécifique de la 6^{ème} commission s'élèvent donc à un peu plus de 396 M€ (+ 57 M€ par rapport à 2025)

alors que les dépenses d'investissement devraient atteindre le montant de 105 M€ (- 5 M€ par rapport à 2025).

Tous les postes de dépenses ont été analysés avec pour objectif d'identifier les pistes d'optimisation possibles sans remettre en cause ni la qualité de service rendu aux usagers, ni les conditions de travail des agents de la collectivité.

Les crédits RH constituent toujours le principal poste de dépenses du périmètre de la 6^{ème} commission. Ils s'élèveront au total à un peu plus de 286,7 M€, soit une hausse d'environ 5 M€ par rapport à l'exercice 2025.

Cette inscription budgétaire vise à aborder l'impact financier des décisions de l'État non compensées et notamment l'augmentation de la cotisation CNRACL (à hauteur de 3,5 %) pour la troisième année consécutive pour un coût prévisible de 3,8 M€ et de financer l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) budgétée à hauteur de 1 M€.

Cette augmentation peut être contenue à 5 M€ grâce à la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses sur les autres postes comme les frais professionnels, le volume des heures supplémentaires, les frais de formation avec des organismes extérieurs ainsi que l'étude fine des remplacements au regard des besoins des services.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	42 000,00		98 000,00	
		Communication et relations extérieures	42 000,00	0,00	98 000,00	0,00
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	3 106 000,00		2 449 903,00	800 000,00
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	114 000,00	550 000,00	49 852,26	
		Immobilier administratif - opérations foncières		991 580,00	51 000,00	
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	674 000,00		20 000,00	
		Immobilier administratif - travaux neufs	119 000,00		1 235 265,86	500 000,00
		Immobilier administratif	4 013 000,00	1 541 580,00	3 806 021,12	1 300 000,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	11 027 420,00	56 500,00	362 000,00	
		Audits et Analyses	260 000,00			
		Documentation	431 850,00	1 500,00		
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	6 013 600,00	100,00		
		Garage départemental	720 200,00	13 000,00	517 887,32	50 000,00
		Imprimerie	180 500,00	10 000,00		
		Restaurant administratif	1 270 187,79			
		Systèmes d'information	3 079 100,00	166 000,00	7 148 154,79	287 000,00
		Moyens des services	22 982 857,79	247 100,00	8 028 042,11	337 000,00
	Ressources financières et budgétaires	Autres impôts, Taxes	27 100 000,00	1 194 759 251,00		
		Charges et produits financiers	23 515 452,34	6 000,00		
		Dotations versées par l'Etat	13 000 000,00	451 942 720,00		22 000 000,00
		Financement long terme			92 600 000,00	187 200 000,00
		Fiscalité directe		7 600 000,00		
		Pénalités reçues et versées	10 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	19 029 424,12	4 613 612,25	92 961,98	
		Ressources financières et budgétaires	82 654 876,46	1 658 921 583,25	92 692 961,98	209 200 000,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	2 650 000,00	985 000,00	45 000,00	20 000,00
		Développement des compétences	479 500,00	1 000,00		
		Personnel administratif	67 665 544,60	3 603 840,00		
			Ressources Humaines - Personnel administratif	70 795 044,60	4 589 840,00	45 000,00

Programme communication et relations extérieures

Les crédits proposés en investissement (98 000 €) sont en hausse par rapport aux prévisions 2025 pour des prestations complémentaires concernant l'hébergement des sites internet et des systèmes d'information. Ils couvrent les besoins récurrents relatifs aux sites internet du Département et aux évolutions matérielles et logicielles de la direction de la communication. Les crédits de fonctionnement (42 000 €) sont également en légère hausse afin de permettre de couvrir le coût actualisé de la maintenance du site internet du Département.

Programme immobilier administratif

○ **Action maintenance**

Un budget de 3 106 000,00 € en dépenses de fonctionnement a été prévu pour la maintenance des bâtiments départementaux en section de fonctionnement. En effet, la maintenance immobilière s'organise soit avec des prestations en régie, interventions de premier niveau, réalisées par les Centres de Maintenance des Bâtiments (CMB), soit avec des prestations réalisées par des entreprises. La maintenance en régie est privilégiée pour des raisons d'économies globales et de rapidité d'intervention.

En section d'investissement une enveloppe globale de 2 449 903,00 € est prévue pour couvrir les dépenses nécessaires au strict entretien des bâtiments départementaux. Cette enveloppe se décompose en :

- 116 390,00 € pour les études relatives aux nouvelles opérations ;
- 2 293 613,00 € correspondant au total des travaux en cours sur les opérations de maintenance programmée pour le patrimoine de bâtiments départementaux dont 1 000 000,00 € pour les travaux liés au marché global de performance des bâtiments du siège et 1 293 613,00 € pour les opérations diffuses en matière de gros entretien et réparations sur le patrimoine des bâtiments départementaux ;
- 39 900,00 € pour le total des travaux de mise en accessibilité des bâtiments départementaux

Des autorisations de programme sont prévues pour les études des opérations de maintenance des bâtiments départementaux (80 000,00 €), pour les opérations de gros entretien des bâtiments départementaux (660 000,00 €) ainsi que pour la maintenance et l'entretien du patrimoine des CER (150 000,00 €).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 800 000,00 € correspondant aux fonds vert obtenus pour le marché global de performance des bâtiments du siège.

○ **Action maîtrise des consommations**

Les actions menées dans le cadre de la maîtrise des consommations dans les bâtiments départementaux visent à réduire la consommation énergétique tout en maintenant le confort et la performance. Elles reposent sur plusieurs leviers et notamment le déploiement d'outils de suivi de la consommation. Cette dépense de fonctionnement est évaluée à 114 000,00 €.

Une recette de 550 000,00 € en fonctionnement est attendue en lien avec le dispositif de revente des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) et grâce aux subventions sollicitées dans le cadre de l'optimisation de nos consommations.

En investissement, une dépense de 49 852,26 € est nécessaire pour poursuivre nos actions en lien avec le marché global de performance énergétique déployé sur 8 bâtiments départementaux mais également afin de permettre la réalisation d'audits énergétiques.

○ **Action opérations foncières**

Les recettes de fonctionnement de 991 580,00 € correspondent aux loyers perçus sur le patrimoine départemental.

Les dépenses d'investissement en immobilier administratif – opérations foncières, d'un montant de 51 000,00 €, correspondent à l'acquisition de biens immobiliers nécessaires à de nouveaux projets.

○ **Action recettes et dépenses diverses**

Cette dépense de fonctionnement de 674 000 € permet de couvrir les dépenses en matière :

- De loyers, charges et redevances-patrimoine départemental : 270 000,00 € sont prévus en dépenses pour des locations de bâtiments ;
- D'impôts et taxes-patrimoine départemental : un budget de 404 000,00 € est prévu pour le paiement de taxes notamment pour le règlement des taxes foncières et des taxes sur les waterings.

En dépenses d'investissement, 20 000,00 € sont proposés pour d'éventuelles cautions nécessaires à la prise de nouveaux baux.

○ **Action travaux neufs**

Des dépenses de fonctionnement d'un montant de 119 000,00 € dont 40 000,00 € prévus pour la réalisation des Diagnostics Techniques Amiantes et 79 000,00 € pour les frais annexes aux opérations (contentieux, déménagements, taxes, etc...).

Des dépenses d'investissement de 1 235 265,86 € décomposées comme suit :

- 100 000,00 € en études préalables pour les opérations lourdes ;
- 1 135 265,86 € au titre des soldes de la restructuration de la Maison Départementale Solidarité de Saint-Pol-sur-Ternoise et de la construction des archives départementales de Dainville.

Une autorisation de programme est prévue (80 000,00 €) pour la réalisation d'études préalables sur le patrimoine des bâtiments.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 500 000,00 €. Elles proviennent d'une subvention pour l'opération des archives départementales de Dainville.

Programme moyens des services

○ Action achats, logistique et moyens

Fonctionnement :

Les crédits sollicités s'élèvent à 11 027 420 € (soit une baisse d'un peu plus de 103 000 €). Ces ajustements se matérialisent notamment par :

- Fournitures de bureau : 120 000 €
- Affranchissements : 1 465 000 €
- Produits d'entretien ménager : 180 000 €
- L'achat d'énergie et de fluides pour les bâtiments départementaux : représentera un poste de dépenses de 3 138 000,00 € pour l'année 2026. A nouveau, une baisse sur ce poste est à constater : elle est en lien avec la poursuite de la stratégie d'achat (groupement d'achat) mais également liée aux actions de sensibilisation récurrentes en faveur de la réduction de consommation énergétique. Une recette exceptionnelle de 48 000 € pour notre rôle de coordonnateur du groupement d'achat du gaz organisé avec le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et les SDIS du Nord et du Pas-de-Calais La recette sera récurrente sur les années 2025 à 2028.
- Le poste assurance : 3 055 000 €
- L'acquisition des équipements de protection individuelle : 606 000 €

○ Action audit et analyse

Les crédits sollicités sont de 260 000 €, soit une baisse de 540 000 € par rapport à 2025. Une priorisation des études sera donc réalisée compte tenu du contexte budgétaire contraint.

○ Action documentation

Les crédits proposés 431 850 € sont en très légère baisse par rapport à 2025 (- 1 600 €). La politique d'acquisition documentaire et d'abonnement a été remise à plat l'année dernière, sans remettre en question le bon fonctionnement des services.

○ Action garage départemental

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 720 200 €, soit une légère baisse de 42 200 € par rapport aux prévisions 2025 et sont décomposées comme suit :

- Les stocks de carburants entre une dépense de 350 000 € ;
- La dépense consacrée à la logistique de fonctionnement s'élève à 370 200 €.

Une recette de 13 000€ est inscrite en fonctionnement, en lien avec le remboursement des prestations d'entretien et de fourniture de carburant.

En investissement, les crédits prévus 517 887 €, soit un peu plus de 32 000 € de baisse par rapport à 2025. Le plan de renouvellement du garage départemental conduit, à nouveau en 2026, à une baisse effective de son parc de véhicules. Ce redimensionnement se justifie par les nouvelles pratiques de déplacement et par la volonté du Département de poursuivre le verdissement de son parc automobile.

- **Action imprimerie**

Les crédits sollicités à hauteur de 180 500 € (soit - 18 000 € par rapport au BP 2025) prennent en compte la diminution du coût du papier mais aussi la baisse constatée depuis quelques années en matière de consommation de la part des services. Ces crédits permettent également la location de certains matériels de l'imprimerie.

Une recette de fonctionnement de 10 000 € est proposée au titre des remboursements de prestations, en application des conventions.

- **Action système d'information**

Les crédits sollicités en fonctionnement (3 079 100 €) intègrent les dépenses récurrentes telles que les abonnements et liaisons intersites et internet, la téléphonie fixe sur IP, la téléphonie mobile, ainsi que les maintenances logicielles et matérielles essentielles au fonctionnement de la collectivité. Ces dépenses font l'objet d'optimisations budgétaires régulières et permettent de proposer des inscriptions 2026 en baisse de 167 150 €. Une recette d'un montant de 166 000 € est proposée.

En investissement, les propositions d'inscription d'un montant de 7 148 154 € sont en hausse par rapport au BP 2025 (+ 3 619 154 €). Cette augmentation est liée à l'achat de licence office2024 pour une durée de 4 années, au remplacement de 900 PC achetés en 2019, à l'augmentation du contrat de maintenance évolutive des licences « Microsoft serveurs » ainsi que divers projets pour les directions opérationnelles.

Une recette d'un montant de 287 000 € est proposée.

Programme ressources financières et budgétaires

- **Action pénalités reçues et versées**

Les 10 000,00 € de crédits de paiement inscrits en action pénalités reçues et versées correspondent à une provision permettant, le cas échéant, la régularisation de trop perçus dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Programme ressources humaines - personnels administratifs

- **Action « Action sociale en faveur du personnel départemental »**

L'inscription de 2 650 000 € concerne l'acquisition de titres restaurant. Cette dépense est en partie compensée par une recette de 985 000 € qui est issue de la participation des agents.

- **Action « Développement des compétences »**

479 500 € sont prévus afin de financer le plan de formation proposé au titre de l'année 2026. Cette inscription est revue à la baisse par rapport à 2025 (- 76 525 €) pour s'ajuster à la consommation réelle de l'année passée. Elle s'inscrit aussi dans une logique de priorisation du plan de formation des agents sur les formations obligatoires et celles proposées par le CNFPT afin, notamment, d'optimiser la participation obligatoire du Département à cet organisme.

○ **Action « Personnel administratif »**

L'ensemble des crédits proposés visent à couvrir les dépenses en matière de :

- Frais de gestion : 350 000 € pour l'ensemble des frais inhérents au personnel administratif dits de gestion, hors rémunérations ;
- Recrutement : 520 000 € correspondant à la prise en charge des frais inhérents aux suites des recrutements des personnels administratifs ;
- Rémunérations et charges : 64 525 544 € visant à couvrir la masse salariale des personnels administratifs permanents ;
- Rémunérations et charges des contrats aidés : 460 000 € visant à couvrir la masse salariale des personnels relevant de contrats aidés, avec une petite hausse de 30 000 € par rapport à 2025 ;
- Rémunération et charges des contrats d'apprentissage : 1 200 000 €.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Équipement collèges	Équipement collèges	260 000,00		110 000,00	
		Recettes et dépenses diverses	720 000,00			
		Équipement collèges	980 000,00	0,00	110 000,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges	55 800,00			
		Personnel des collèges	53 825 000,00	12 600,00		
		Ressources Humaines - Education	53 880 800,00	12 600,00	0,00	0,00

Programme équipement des collèges

○ **Action équipement des collèges**

En fonctionnement, les dépenses (260 000 €) proposées visent à permettre l'achat de vêtements professionnels.

En dépenses d'investissement (110 000 €), il s'agit de procéder à l'acquisition de matériels nettoyeurs.

○ **Action recettes et dépenses diverses**

Les crédits alloués à cette action s'élèvent à 720 000 € (- 50 000 €). Cela correspond aux assurances de la flotte automobile des collèges ainsi qu'à la couverture des dommages aux biens et à la multirisque. Cette diminution est liée à la diminution de la prime du contrat d'assurance dommages aux biens. Cette diminution a été obtenue suite à une négociation avec l'assureur au regard de l'étude de notre sinistralité.

Programme ressources humaines - Education

○ **Action « Développement des compétences - Personnel des collèges »**

Les crédits proposés (55 800 €) permettront de couvrir les besoins de financement pour le plan de formation proposé au titre de l'année 2026. Dans la même logique annoncée précédemment, ce plan de formation sera priorisé sur les formations obligatoires et celles proposées par le CNFPT.

○ **Action « Personnel des collèges »**

La masse salariale des personnels ATTEE devrait atteindre les 53 825 000 €.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	58 500,00		28 000,00	19 287,05
		Archéologie	58 500,00	0,00	28 000,00	19 287,05
	Archives	Archives	105 100,00		71 000,00	
		Archives	105 100,00	0,00	71 000,00	0,00
	Culture	Lecture	50 500,00		51 000,00	
		Moyens généraux culture	23 700,00		10 000,00	
		Culture	74 200,00	0,00	61 000,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	33 000,00			
		Moyens des services	33 000,00	0,00	0,00	0,00

Programme archéologie

En fonctionnement, les crédits proposés (58 500 €) permettront, entre autres :

- D'assurer le fonctionnement de l'outil du système d'informations archéologiques ;
- La location de structures modulaires nécessaires lors des opérations de fouille ;
- L'achat de supports documentaires nécessaires au fonctionnement de la direction.

En investissement, les dépenses (28 000€) seront consacrées à la finalisation des démarches d'informatisation de la direction de l'archéologie.

Programme archives

Il est proposé d'inscrire 105 100 € en crédits de fonctionnement pour permettre de répondre aux besoins récurrents de numérisation des fonds archivistiques.

En investissement est proposée l'inscription de 71 000 € permettant de répondre aux besoins applicatifs et matériels des archives départementales.

Programme culture

○ **Action lecture**

Les crédits ouverts (50 500 €) permettront de couvrir les dépenses récurrentes relatives aux maintenances des applications utilisées par la médiathèque départementale.

Dépenses d'investissement : 51 000,00 €, dont 10 000,00 € correspondant à des soldes de paiement de l'opération de restructuration de la médiathèque départementale de Wimereux.

○ **Action moyens généraux culture**

Les crédits proposés (23 700 €) visent à couvrir les dépenses suivantes :

- 20 000 € pour l'acquisition d'accessoires ;
- 2 200 € pour la documentation ;
- 1 500 € pour le concours de la résistance (concours scolaire s'appuyant sur l'enseignement de l'histoire, pour lequel des travaux collectifs et audiovisuels sont réalisés, entre autres par des collégiens et lycéens. Le département est sollicité pour l'achat d'ouvrages et/ou DVD à remettre aux lauréats).

Programme moyens des services

○ **Action documentation**

Une dépense de 33 000 € est prévue pour répondre aux besoins documentaires et aux adhésions des directions relevant de cette fonction.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	Protection maternelle infantile et planification	3 000,00			
		Enfance et Famille	3 000,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - maintenance	217 000,00		50 000,00	
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	486 000,00			
		Immobilier MDS	703 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Moyens des services	Centres de planification	150 000,00		20 000,00	
		Moyens des services	150 000,00	0,00	20 000,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	172 000,00		86 000,00	
		Subventions - soutien aux solidarités	2 757 500,00			
		Moyens Généraux - action sociale	2 929 500,00	0,00	86 000,00	0,00
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	236 908,40			
		Personnel - personnes handicapées	110 000,00	200 000,00		
		Personnel - pôle solidarités	87 460 000,00	80 400,00		
		Ressources Humaines - action sociale	87 806 908,40	280 400,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	142 900,00			
		Personnel médico-social	27 100 000,00	7 900,00		
		Ressources Humaines - prévention médico-sociale	27 242 900,00	7 900,00	0,00	0,00

Programme enfance et famille

Les crédits proposés (3 000 €) correspondent aux achats de layettes.

Programme immobilier MDS

○ **Action immobilier MDS – Maintenance**

Une dépense de fonctionnement de 217 000 € est prévue pour les travaux de maintenance courante dans les MDS. En investissement, la dépense d'investissement prévue de 50 000 € correspond aux travaux de maintenance programmée dans les MDS.

1 200 000 € d'autorisations de programme nouvelles sont inscrites pour permettre l'acquisition d'un immeuble pour les besoins des services de la MDS de Lens-Hénin.

○ **Action immobilier MDS – recettes et dépenses diverses**

Une dépense de 486 000,00 € a été inscrite pour la location de bâtiments dont les loyers les plus significatifs concernent les Maisons du Département Solidarité d'Étaples, de Liévin et de Montreuil-sur-Mer.

Programme moyens des services

En fonctionnement, les crédits inscrits (150 000 €) sont dédiés aux centres de santé sexuelle pour l'achat de médicaments, de produits médicaux et les frais d'analyses.

Programme moyens généraux - Soutien aux solidarités

2 757 500 € sont prévus afin de soutenir des associations ou structures intervenant dans le domaine des solidarités. Ces subventions feront l'objet de délibérations spécifiques.

Programme ressources humaines - Action sociale

○ **Action « Développement des compétences »**

La mise en œuvre du plan de formation des personnels sociaux engendrera un besoin de financement de 236 908 €, dans la même logique que pour les autres fonctions, ces dépenses seront priorisées sur les formations obligatoires et celles proposées par le CNFPT.

○ **Action « Personnel - Personnes handicapées »**

Ces crédits (110 000 €) visent à couvrir la masse salariale du personnel affecté à la MDPH. Les effectifs mis à disposition étant moindres, les crédits ont été diminués.

○ **Action « Personnel - Pôle solidarités »**

Les crédits inscrits au titre de cette action permettent de couvrir :

- La masse salariale des personnels sociaux à hauteur de 86 410 000 € de crédits de paiement ;
- Les frais de déplacement de ces personnels pour 1 050 000 €.

Programme ressources humaines – Prévention médico-sociale

○ **Action « Développement des compétences - Personnels secteur médico-social**

169 600 € sont prévus pour assurer la mise en œuvre du plan de formation des personnels du secteur médico-social.

○ **Action « Personnel secteur médico-social »**

La masse salariale des personnels œuvrant dans le champ médico-social sera de 26 050 000 € en 2026 et 400 000 € sont prévus pour couvrir leurs frais de déplacement. Par ailleurs, 20 000 € seront consacrés à la prise en charge des frais inhérents à l'inscription aux ordres professionnels des personnels dédiés. Enfin, 630 000 € de vacances sont prévus pour les personnels de PMI.

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale				4 695 000,00
		Aménagement et développement local	0,00	0,00	0,00	4 695 000,00

Programme aménagement et développement local

Une recette de 4 695 000 € est inscrite au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour la restructuration du collège de Vadez et Laventie ainsi que la reconstruction des collèges de Sallaumines et de Saint-Venant.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - maintenance	118 000,00		869 448,89		
		Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses	15 000,00				
		Immobilier MDADT	133 000,00	0,00	869 448,89	0,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux	475 000,00				
		Moyens Généraux réseaux et infrastructures	475 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences		136 380,00			
			Personnel - entretien du patrimoine départemental	40 905 000,00	5 250,00		
Ressources Humaines - réseaux et infrastructures			41 041 380,00	5 250,00	0,00	0,00	

Programme immobilier MDADT

○ **Action immobilier MDADT maintenance**

En fonctionnement, il est proposé 118 000 € pour la maintenance courante dans les Centres d'Exploitation Routier (CER).

En investissement, une enveloppe de 869 448 € est proposée au titre des travaux de gros entretien et réparations dans les CER.

○ **Action immobilier MDADT recettes et dépenses diverses**

Une dépense de fonctionnement de 15 000 € est prévue pour la location d'aires de stockage affectées aux missions des CER.

Programme moyens généraux réseaux et infrastructures

En fonctionnement (475 000 €), l'enveloppe budgétaire comprend essentiellement les dépenses d'habillement des agents de la MDADT ainsi que les frais d'assurance.

Programme ressources humaines - Réseaux et infrastructures

○ **Action développement des compétences**

Il est proposé une inscription de 136 380 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2026.

○ **Action personnel - Entretien du patrimoine départemental**

La masse salariale des personnels assurant l'entretien du patrimoine départemental représentera 40 905 000 € de crédits de paiement en 2026.

Budget annexe : Restaurant administratif :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00			
		Moyens généraux	696 160,00	2 006 187,79	76 557,79	
		Personnel - restaurant administratif	1 218 880,00	110,00		
		Systèmes d'information	8 900,00		3 800,00	
		Restaurant administratif	1 925 940,00	2 006 297,79	80 357,79	0,00

○ **Action moyens généraux**

En fonctionnement, il est sollicité des crédits à hauteur de 696 160 € qui seront en très large majorité dédiés aux achats de produits alimentaires.

Une recette de fonctionnement est attendue à hauteur de 735 000 €, au titre des rétributions de services et d'organismes publics ayant signé une convention d'accueil.

En investissement, les 76 557 € prévus doivent permettre le renouvellement du matériel du restaurant.

○ **Action personnel- restaurant administratif**

Il est proposé une inscription de 1 218 880 € visant à couvrir la masse salariale des personnels du restaurant administratif.

○ **Action système d'information**

Les crédits (8 900 €) permettront de couvrir la maintenance annuelle de l'outil de gestion du restaurant administratif, ainsi que la prise en charge de l'augmentation des transactions pour les rechargements de compte.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures				Action : Communication			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-022A03	Equipement informatique - Communication	PRA/DSN	42 000,00		98 000,00		
			42 000,00	0,00	98 000,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif				Action : Immobilier administratif - maintenance			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			116 390,00		
C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP			2 293 613,00	800 000,00	
C06-020C13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			39 900,00		
C06-020E06	Entretien des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	3 106 000,00				
			3 106 000,00	0,00	2 449 903,00	800 000,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif				Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	114 000,00	550 000,00	49 852,26		
			114 000,00	550 000,00	49 852,26	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif				Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020J06	Opérations foncières	SGPADT/SVPD			51 000,00		
C06-020K01	Produits - Patrimoine foncier départemental	DIMMO/SID		991 580,00			
			0,00	991 580,00	51 000,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif				Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020K02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID	270 000,00		20 000,00		
C06-020K03	Impôts et taxes - patrimoine départemental	DIMMO/SID	404 000,00				
			674 000,00	0,00	20 000,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif				Action : Immobilier administratif - travaux neufs			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	40 000,00		100 000,00		
C06-020C02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT			1 135 265,86	500 000,00	
C06-020J04	Frais annexes aux constructions.	DIMMO/SGT	79 000,00				
			119 000,00	0,00	1 235 265,86	500 000,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services				Action : Achats, logistique et moyens			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C14	Achat énergie et fluides bâtiments	DIMMO/SIE	3 138 000,00	48 000,00			
C06-020H01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	PRA/D2AJ	65 000,00				
C06-020L04	Prestations affaires générales - services généraux	PRA/D2AJ	6 723 620,00				
C06-020L08	Logistique - Services généraux	PRA/D2AJ	680 000,00		337 000,00		
C06-020C03	Moyens spécifiques	PRA/DF	180 000,00	8 500,00			
C06-020C07	Représentation	DF/SEB	800,00				
C06-020Q08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/D2AJ	80 000,00				
C06-020Q10	Frais de publicité des marchés	PRA/D2AJ	100 000,00		25 000,00		
C06-021A01	Habillement	PRA/D2AJ	60 000,00				
			11 027 420,00	56 500,00	362 000,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services				Action : Audits et Analyses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020O04	Audits et analyses	PRA/D2AJ	260 000,00				
			260 000,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services				Action : Documentation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-010P05	Documentation - Elus	PRAM/DID	4 000,00				
C06-010P06	Documentation groupes politiques	PRAM/DID	10 000,00				
C06-020F01	Documentation - Services généraux	PRAM/DID	152 450,00	1 500,00			
C06-020F02	Documentation Présidence	PRAM/DID	4 000,00				
C06-020F03	Documentation - Cabinet	PRAM/DID	12 000,00				
C06-020F06	Documentation - MDAD	PRAM/DID	6 000,00				
C06-020F08	Documentation - Actions de communication	PRAM/DID	4 000,00				
C06-020F09	Documentation - Adhésions cotisations	PRAM/DID	239 400,00				
			431 850,00	1 500,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010P03	Honoraires médicaux - Groupes d'élus	DRH/SPRP	1 500,00			
C06-010P04	Rémunérations et charges - Groupes d'élus	DRH/REM Rémunérations	967 320,00	100,00		
C06-031A01	Frais de fonctionnement de l'Assemblée et des commissions	DGS/DAE	36 330,00			
C06-031B01	Associations d'élus - Subventions	DF/SEB	243 000,00			
C06-031C01	Indemnités des Conseillers Départementaux et frais connexes	DGS/DAE	4 738 950,00			
C06-031C02	Colloques séminaires réunions et déplacements	PRA/DF	22 500,00			
C06-031C03	Régie - missions et déplacements	DF/SEB	4 000,00			
			6 013 600,00	100,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Garage départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020M01	Equipelement du garage départemental	DMG/SGTPV			10 000,00	
C06-020M02	Garage départemental - stocks carburants	DMG/SGTPV	350 000,00	13 000,00		
C06-020M03	Acquisition de véhicules et de pièces de rechange	DMG/SGTPV				50 000,00
C06-020M04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DMG/SGTPV	370 200,00			
C06-020M05	Renouvellement de véhicules	DMG/SGTPV			507 887,32	
			720 200,00	13 000,00	517 887,32	50 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Imprimerie						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020L07	Logistique - Imprimerie	DMG/SML	180 500,00	10 000,00		
			180 500,00	10 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Restaurant administratif						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	1 270 187,79			
			1 270 187,79	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Systèmes d'information						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020N01	Informatique Equipement et études	PRA/DSN			7 148 154,79	287 000,00
C06-020N02	Informatique Fonctionnement	PRA/DSN	3 079 100,00	166 000,00		
			3 079 100,00	166 000,00	7 148 154,79	287 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Autres Impôts, Taxes						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010F03	Autres impôts et taxes	DF/SELB	27 100 000,00	1 194 759 251,00		
			27 100 000,00	1 194 759 251,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Charges et produits financiers						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010N01	Charges et produits financiers - Dette	DF/SELB	23 515 452,34			
C06-010N02	Produits de participation	DF/SELB		6 000,00		
			23 515 452,34	6 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dotations versées par l'Etat						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010B01	FCTVA	DF/SEB		1 000 000,00		22 000 000,00
C06-010G01	DGF - Dotation globale de fonctionnement	DF/SELB		260 556 829,00		
C06-010G02	DGD - Dotation générale de décentralisation	DF/SELB		14 467 607,00		
C06-010G03	Compensations et attributions de péréquation	DF/SELB	13 000 000,00	175 918 284,00		
			13 000 000,00	451 942 720,00	0,00	22 000 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Financement long terme						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010A01	Emprunts	DF/SELB				187 200 000,00
C06-010C01	Dette propre - Remboursement en capital	DF/SELB			92 600 000,00	
			0,00	0,00	92 600 000,00	187 200 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires				Action : Fiscalité directe			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-010F01	Impôts directs	DF/SELB		7 600 000,00			
			0,00	7 600 000,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires				Action : Pénalités reçues et versées			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020B01	Pénalités versées ou reçues et remises gracieuses - DAPI	SGPADT/SP	10 000,00				
			10 000,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires				Action : Recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	DF/SELB			92 961,98		
C06-010G05	Compensation du transfert de la compétence transports à la Région	DF/SELB		4 525 735,00			
C06-010N05	Provision	DF/SEB	17 861 815,08	67 867,25			
C06-010O02	Charges et produits exceptionnels	DF/SEB	70 510,00	20 010,00			
C06-010O03	Intérêts moratoires	DF/SEB	54 000,00				
C06-010O05	Crédits de fonctionnement non affectés	DF/SELB	1 043 099,04				
			19 029 424,12	4 613 612,25	92 961,98	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif				Action : Action sociale en faveur du personnel départemental			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-021C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/SPRP	2 650 000,00	985 000,00	45 000,00	20 000,00	
			2 650 000,00	985 000,00	45 000,00	20 000,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif				Action : Développement des compétences			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-021B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	288 500,00				
C06-021B07	Vacations - Formation personnel administratif	DRH/REM Rémunérations	210 000,00	1 000,00			
C06-021B09	Formation - Contrats aidés	DRH/F Formation	1 000,00				
			479 500,00	1 000,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif				Action : Personnel administratif			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-021A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/G Gestion	350 000,00	455 000,00			
C06-021A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement	520 000,00	200,00			
C06-021A04	Assurances - Personnel administratif	PRA/D2AJ	600 000,00				
C06-021A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent	DRH/REM Rémunérations	64 525 544,60	527 640,00			
C06-021A06	Rémunérations et charges - Contrats aidés	DRH/REM Rémunérations	460 000,00	51 400,00			
C06-021A16	Rémunération et charges - Contrat d'apprentissage	DRH/REM Rémunérations	1 200 000,00	19 100,00			
C06-021A18	Assistance technique FEDER 2014-2020	DRH/REM Rémunérations		500,00			
C06-021A19	Recouvrement des rémunérations du personnel EFS	DRH/REM Rémunérations		50 000,00			
C06-021C02	Médecine du travail - Personnel administratif	DRH/SPRP	10 000,00				
C06-041A04	Recettes assistance technique FSE - subvention globale 2021-2027	DRH/REM Rémunérations		2 500 000,00			
			67 665 544,60	3 603 840,00	0,00	0,00	

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges				Action : Equipement collèges			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-201B04	Moyens généraux - Collèges	PRA/D2AJ	260 000,00		110 000,00		
			260 000,00	0,00	110 000,00	0,00	

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges				Action : Recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-221M02	Assurances des collèges	PRA/D2AJ	720 000,00				
			720 000,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education				Action : Développement des compétences - personnel des collèges			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-221P06	Formation - Personnel ATTEE	DRH/F Formation	55 800,00				
			55 800,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education							
Action : Personnel des collèges							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-221P01	Rémunérations et charges - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	53 680 000,00	12 600,00			
C06-221P03	Frais de déplacement - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	120 000,00				
C06-221P10	Vacation - Personnel Education Nationale	DRH/REM Rémunérations	25 000,00				
			53 825 000,00	12 600,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Archéologie							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300D03	Documentation - Archéologie	PRAMDID	2 000,00				
C06-300E04	Informatique - Archéologie	PRA/DSN	5 500,00		28 000,00		19 287,05
C06-300K01	Moyens généraux - Archéologie préventive	PRA/D2AJ	51 000,00				
			58 500,00	0,00	28 000,00	19 287,05	

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives							
Action : Archives							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300A03	Informatique Fonctionnement - Archives	PRA/DSN	101 600,00				
C06-300A05	Documentation - Archives	PRAMDID	3 500,00				
C06-300B02	Equipement informatique - Archives	PRA/DSN			71 000,00		
			105 100,00	0,00	71 000,00	0,00	

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Lecture							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300F11	Informatique fonctionnement - MD	PRA/DSN	50 500,00				
C06-300G04	Equipement informatique - MD	PRA/DSN			41 000,00		
C06-313D01	Restructuration de médiathèques départementales	DIMMO/SMP			10 000,00		
			50 500,00	0,00	51 000,00	0,00	

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Moyens généraux culture							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300C06	Documentation - Service culturel	PRAMDID	2 200,00				
C06-300C12	Equipement informatique - Culture	PRA/DSN			10 000,00		
C06-300H01	Logistique - Services culturels	PRA/D2AJ	20 000,00				
C06-311H02	Concours de la Résistance	PRAMDID	1 500,00				
			23 700,00	0,00	10 000,00	0,00	

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens des services							
Action : Documentation							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300F07	Documentation - MD	PRAMDID	33 000,00				
			33 000,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille							
Action : Protection maternelle infantile et planification							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-411C04	Colis layette	PRA/D2AJ	3 000,00				
			3 000,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS							
Action : Immobilier MDS - maintenance							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420F05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	217 000,00		50 000,00		
			217 000,00	0,00	50 000,00	0,00	

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS							
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses							
Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)				Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420G01	Loyers, charges et redevances - MDS	DIMMO/SID	486 000,00				
			486 000,00	0,00	0,00	0,00	

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens des services				Action : Centres de planification					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-411D03	Moyens généraux - Centres de santé sexuelle (ex-CPEF)	PRA/D2AJ		150 000,00				20 000,00	
				150 000,00		0,00		20 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale				Action : Recettes et dépenses diverses					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420D01	Documentation - Services sociaux	PRAMDID		52 000,00					
C06-420I09	Logistique - Services sociaux	PRA/D2AJ		70 000,00				86 000,00	
C06-420I11	Prestations juridiques - Social	PRA/D2AJ		50 000,00					
				172 000,00		0,00		86 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale				Action : Subventions - soutien aux solidarités					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-428E01	Subventions diverses - Oeuvres sociales	DRH/G Gestion		2 757 500,00					
				2 757 500,00		0,00		0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale				Action : Développement des compétences					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420B01	Formation - Personnel social	DRH/F Formation		236 908,40					
				236 908,40		0,00		0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale				Action : Personnel - personnes handicapées					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-425F04	Rémunérations et charges - Personnel MDPH	DRH/REM Rémunérations		110 000,00		200 000,00			
				110 000,00		200 000,00		0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale				Action : Personnel - pôle solidarités					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420A01	Rémunérations et charges - Personnel social	DRH/REM Rémunérations		86 410 000,00		80 400,00			
C06-420A02	Frais de déplacement - Personnel social	DRH/REM Rémunérations		1 050 000,00					
				87 460 000,00		80 400,00		0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale				Action : Développement des compétences - personnel médico-social					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-410B01	Formation - Personnel médico-social	DRH/F Formation		142 900,00					
				142 900,00		0,00		0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale				Action : Personnel médico-social					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-410A01	Rémunérations et charges - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations		26 050 000,00		7 900,00			
C06-410A02	Frais de déplacement - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations		400 000,00					
C06-410A03	Inscriptions ordres professionnels - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations		20 000,00					
C06-411C05	Personnel vacataire PMI	DRH/REM Rémunérations		630 000,00					
				27 100 000,00		7 900,00		0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local				Action : Aménagement et développement local en zone rurale					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-780A01	DSID - Dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE)	DIMMO/SGT				0,00	0,00	0,00	4 695 000,00
						0,00	0,00	0,00	4 695 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT				Action : Immobilier MDADT - maintenance					
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		CDR		Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
						Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	DIMMO/SMP		118 000,00				869 448,89	
				118 000,00		0,00		869 448,89	0,00

				Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT			
				Action : Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-800F04	Loyers, charges et redevances - CER	DIMMO/SID	15 000,00				
			15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Moyens Généraux réseaux et infrastructures			
				Action : Moyens généraux			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-800G03	Prestations affaires générales - S3R	PRA/D2AJ	475 000,00				
			475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures			
				Action : Développement des compétences			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-800C07	Formation - Personnel voirie	DRH/F Formation	136 380,00				
			136 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures			
				Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-800C04	Rémunérations et charges - Personnel voirie	DRH/REM Rémunérations	40 905 000,00	5 250,00			
			40 905 000,00	5 250,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif			
				Action : Développement des compétences - restaurant administratif			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-RA09	Formation - RA	DRH/F Formation - RA	2 000,00				
			2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif			
				Action : Moyens généraux			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-RA01	Investissement - RA	DMG/SRA/RA			76 557,79		
C06-RA02	Prestations Affaires générales - RA	DMG/SRA/RA	6 950,00				
C06-RA04	Logistique - RA	DMG/SRA/RA	22 000,00				
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMG/SRA/RA	667 210,00	2 006 187,79			
			696 160,00	2 006 187,79	76 557,79	0,00	0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif			
				Action : Personnel - restaurant administratif			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-RA10	Rémunérations - RA	DRH/REM Rémunérations - RA	1 218 880,00	110,00			
			1 218 880,00	110,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif			
				Action : Systèmes d'information			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2026 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2026 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-RA03	Informatique - RA	PRA/DSN/RA	8 900,00		3 800,00		
			8 900,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 (€)	CP prévus 2029 et ultérieurs (€)	
2026	0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	C06-022A03	Equipement informatique - Communication	022A-AP26-DM	98 000,00	98 000,00				
		Total Communication et relations extérieures					98 000,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00
		Immobilier administratif	C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	020C-AP26-TN	80 000,00	74 000,00	6 000,00			
			C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	020C-AP26-MB	80 000,00	80 000,00				
			C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	020C-AP26-MB	660 000,00	560 000,00	100 000,00			
			C06-020J06	Opérations foncières	020J-AP26-IM	50 000,00	50 000,00				
		Total Immobilier administratif					870 000,00	764 000,00	106 000,00	0,00	0,00
		Moyens des services	C06-020L08	Logistique - Services généraux	020L-AP26-DM	455 000,00	337 000,00	118 000,00			
			C06-020M01	Equipement du garage départemental	020M-AP26-DM	10 000,00	10 000,00				
			C06-020M05	Renouvellement de véhicules	020M-AP26-DM	300 000,00	300 000,00				
			C06-020N01	Informatique Equipement et études	020N-AP26-DM	6 984 423,00	5 704 810,82	1 279 612,18			
		Total Moyens des services					7 749 423,00	6 351 810,82	1 397 612,18	0,00	0,00
		Ressources financières et budgétaires	C06-010E01	Dépenses d'investissement imprévues	010E-AP26-DI	6 000 000,00				6 000 000,00	
			C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	010E-AP26-DM	52 961,98	52 961,98				
	Total Ressources financières et budgétaires					6 052 961,98	52 961,98	0,00	6 000 000,00	0,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	C06-021C01	Action sociale - Personnel départemental	021C-AP26-PA	45 000,00	31 000,00	14 000,00				
	Total Ressources Humaines - Personnel administratif					45 000,00	31 000,00	14 000,00	0,00	0,00	
	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C06-201B04	Moyens généraux - Collèges	201B-AP26-DM	110 000,00	110 000,00				
		Total Equipement collèges					110 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00
	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C06-300E04	Informatique - Archéologie	300E-AP26-AI	28 000,00	28 000,00				
		Total Archéologie					28 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
Archives		C06-300B02	Equipement informatique - Archives	300B-AP26-DM	71 000,00	71 000,00					
Total Archives					71 000,00	71 000,00	0,00	0,00	0,00		
Culture		C06-300C12	Equipement informatique - Culture	300C-AP26-DM	10 000,00	10 000,00					
	C06-300G04	Equipement informatique - MD	300G-AP26-DM	41 000,00	41 000,00						
Total Culture					51 000,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00		
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	C06-420F01	Acquisitions foncières - MDS	420F-AP26-IM	1 200 000,00		1 200 000,00				
	Total Immobilier MDS					1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	
	Moyens des services	C06-411D03	Moyens généraux - Centres de santé sexuelle (ex-CPEF)	411D-AP26-DM	20 000,00	20 000,00					
	Total Moyens des services					20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	
Moyens Généraux - action sociale	C06-420I09	Logistique - Services sociaux	420I-AP26-DM	86 000,00	86 000,00						
	Total Moyens Généraux - action sociale					86 000,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	C06-800F02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	800F-AP26-MB	150 000,00	70 000,00	80 000,00				
	Total Immobilier MDADT					150 000,00	70 000,00	80 000,00	0,00	0,00	
Total général						16 531 384,98	7 733 772,80	2 797 612,18	6 000 000,00	0,00	

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2026 (€)
2026	0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	C06-RA01	Investissement - RA	RA-AP26-DM	50 000,00	50 000,00
			C06-RA03	Informatique - RA	RA-AP26-DM	3 800,00	3 800,00
			Total Restaurant administratif			53 800,00	53 800,00
			Total général			53 800,00	53 800,00

Annexe 3

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant de l'affectation
C06-020C01	2026 - Etudes travaux neufs - bâtiments départementaux	50 000,00
C06-020C06	2026 - Etudes - Maintenance patrimoniale bâtiments départementaux	80 000,00
C06-020C11	2026 - Travaux urgents ou imprévus (TUI) dans les bâtiments départementaux	660 000,00
C06-420F02	2026 - Etudes travaux neufs - MDS	20 000,00
C06-800F02	MONTIGNY-EN-GOHELLE - CER - Reconstruction de l'abri à sel	150 000,00

Annexe 4

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2016-01539-01	BAPAUME RDT:remplacement de châssis aux bâtiments administration et ateliers	35 000,00	-35 000,00	0,00
2017-03779-01	ARRAS HOTEL DPT RENOVATION REGIE HEMICYCLE	250 000,00	-6 718,13	243 281,87
2019-01177-01	WIMEREUX - restructuration de la médiathèque Départementale-Travaux	2 226 931,92	-200 000,00	2 026 931,92
2019-01278-01	RINXENT C.E.R. - Couverture abri à sel et aménagement de stockage	190 000,00	-21 000,00	169 000,00
2020-01127-01	ARRAS - Chais d'Artois - Remplacement-rénovation de menuiseries extérieures - 1ère phase	150 000,00	-502,86	149 497,14
2021-01990-02	ARRAS HOTEL DPT: tx revêtement de sol et peinture	1 471,00	-1 471,00	0,00
2021-01993-01	Construction d'abris à sel	600 000,00	-600 000,00	0,00
2021-03500-08	Acquisition d'extincteurs	17 000,00	-71,22	16 928,78
2021-03500-10	Siège Arras - MGP AUTRES MATERIELS	8 954,00	-0,21	8 953,79
2022-00798-04	HUCQUELIERS-Site 22 rue de l'Eglise-Mise en conformité des portes sectionnelles	3 030,00	-3 030,00	0,00
2022-00799-01	ARRAS - Bâtiment au 27 rue d'Amiens - Remplacement-rénovation de menuiseries extérieures	100 000,00	-2 239,77	97 760,23
2022-05694-02	CER Lillers vestiaires	100 000,00	-100 000,00	0,00
2023-01360-01	Condette-CCEC-Travaux d'aménagement du nouveau 2 bis rue de la source	113 381,48	-17 408,35	95 973,13
2023-01360-12	ARRAS-Bât. des Chais-Remplacement des portes d'entrées	30 000,00	-77,40	29 922,60
2023-01586-01	BULLY LES MINES Gymnase ancien Phalempin -réfection des couvertures amiantés et systèmes de chauffage	200 000,00	-200 000,00	0,00
2024-01221-02	ARRAS hôtel dpt-étude diagnostic structure sur poutres et murs de façades	13 800,00	-96,96	13 703,04
2024-01224-05	DIVERS BATIMENTS-Travaux de transformation du système de supervision des bornes d'alimentation élect	15 750,00	-6 683,89	9 066,11
2024-01224-06	ARRAS-Siège-Rénovation des barrières et portails du parking Potager et Pôle Logistique	15 100,00	-83,46	15 016,54
2024-01224-11	ARRAS-Hôtel du Département-traitement des façades pour consolidation	23 600,00	-77,41	23 522,59
2024-01224-16	ARRAS-bâtiments des services: remplacement motorisation grille d'entrée principale	2 100,00	-82,49	2 017,51
2024-01227-01	LUMBRES MDADT-traitement acoustique de la salle de réunion	5 100,00	-54,22	5 045,78
2024-01247-01	LILLERS-C.E.R-Extension des vestiaires existants	100 000,00	100 000,00	200 000,00
2025-03958-01	LUMBRES-bâtiment route de Nielles + remplacement moteur rideau métallique	4 000,00	-261,11	3 738,89